

**EVALUATION FINALE EXTERNE DU PROJET
« RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES JEUNES A
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LE NORD, LE SUD,
LE CENTRE OUEST ET L'OUEST DE
LA COTE D'IVOIRE »
*Janvier 2018 – Avril 2021***



Jeunes déscolarisés et non scolarisés formés en CVC à Bouaké

Rapport Final

Raymond ONANA, Consultant international

Dr Sébastienne Aya KOUASSI, Consultante nationale

Juillet 2021

République de Côte d'Ivoire

Evaluation commanditée par l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, l'UNESCO et l'UNFPA

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET JEUNES INTERAGENCES PBF DE LA CÔTE D'IVOIRE	
Intitulé et Numéro du projet :	Projet de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre-Ouest, et l'Ouest de la Côte d'Ivoire Numéro : 00108189
Durée du Projet	40 mois : 1 ^{er} Janvier 2018 au 14 avril 2021 A la suite de deux prorogations de 18 mois et 4 mois
Date de signature du PRODOC	
Source de financement	Fonds de Consolidation de la Paix (PBF)
Domaine de priorité du Fonds :	Cohésion sociale et réconciliation nationale
Budget du Projet	Budget initial : 2 500 000 USD Augmentation budgétaire : 1 250 000 USD Budget global : 3 750 000 USD
Pays bénéficiaire	République de Côte d'Ivoire
Zone d'intervention du Projet	11 (onze) Régions de Côte d'Ivoire District d'Abidjan, Grands Ponts, Loh Djiboua, Goh, Haut Sassandra, Sud Comoe Gbeke, Agneby Tiassa, Hambol, Guemon-Cavally-Tonkpi, Poro-Tchologo
Organisme des Nations-Unies Chef de file	UNICEF
Partenaires d'exécution des Nations-Unies	PNUD – UNESCO - UNFPA
Partenaire(s) d'exécution :	Gouvernement : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Présidence de la République (CSSR)/(CNS) - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité - Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant - Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté - Ministère de la Culture et de la Francophonie Institutions Étatiques <ul style="list-style-type: none"> ◆ Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC) - Direction du Patrimoine Culturel (DPC) - Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO - Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) - Fondation Felix Houphouët Boigny pour la Recherche de la Paix – Office du Service Civique National Société Civile : Association des Femmes Juristes de Cote d'Ivoire - Réseaux et associations de jeunes - Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire - Fondation Felix Houphouët Boigny pour la Recherche de la Paix – ADSR – DDECI – Commission Nationale Ivoire pour l'UNESCO – Chaire UNESCO pour la Culture de la Paix – ONG Sports Sans Frontières
Résultat institutionnel :	L'engagement civique des jeunes, la participation des jeunes et des femmes en tant qu'acteur de paix, de prévention et de gestion des conflits contribuent à la cohésion sociale de manière durable en Côte d'Ivoire
Théorie de changement	Si les jeunes et les femmes s'engagent civiquement et participent aux plateformes de dialogue social, Si les jeunes et les femmes sont outillés et impliqués dans les mécanismes de résolution de conflits et les actions en vue de la consolidation de la paix et Si les jeunes sont utilisés comme relais pour rétablir la confiance entre les jeunes et les institutions alors les jeunes et les femmes seront des vecteurs de cohésion sociale et des acteurs de changement parce que leur sentiment d'exclusion sera réduit et qu'ils sentiront qu'ils ont un rôle à jouer
Produits et activités	Produit 1 : les plateformes de dialogues sociales sont renforcées pour faciliter l'engagement civique des jeunes et des femmes <ul style="list-style-type: none"> ◆ Activité 1.1 : Promouvoir et renforcer les capacités des Espaces Amis des Femmes ◆ Activité 1.2 : Appuyer le Conseil National et les Jeunes parlementaires au niveau local

	<p>pour l'organisation de Focus groupes entre Jeunes et de dialogues communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Activité 1.3 : Appuyer les campagnes d'information et de mobilisation des jeunes et des communautés à travers la plateforme U Report ♦ Activité 1.4: Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des services d'aide à la jeunesse <p>Produit 2 : Les jeunes et les femmes disposent de capacités de prévention et de gestion de conflits et s'engagent comme acteur de changement dans leur communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Activité 2.1. Renforcer les capacités de 150 jeunes pour favoriser leur engagement civique en vue d'améliorer la confiance entre les jeunes et les autorités locales ♦ Activité 2.2 : Former les jeunes et les femmes, aux métiers des arts, à la culture de la paix et à la cohésion sociale et promouvoir les pratiques culturelles et traditionnelles ♦ Activité 2.3_Organiser la campagne synchronisée de communication en langue des communicateurs traditionnels et en français avec les acteurs de culture dans le domaine de la prévention des conflits et promotion de la paix et la cohésion sociale ♦ Activité 2.4 Appuyer la formation civique et l'insertion socio-professionnelle de 400 jeunes vulnérables ♦ Activité 2.5 : Développer des AGRs pour la réinsertion socio-économique des jeunes vulnérables (jeunes ayant abandonnés les combats) ♦ Activité 2.6: Accompagner le processus de réinsertion des jeunes <p>Produit 3 : la confiance entre les jeunes et les institutions est renforcée</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Activité 3.1 : Appui à l'immersion des jeunes dans les administrations locales et forces de sécurité ♦ Activité 3.2 : Organiser des ateliers en vue d'élaborer des stratégies ciblées pour appuyer les initiatives innovantes des jeunes pour favoriser le processus participatif ♦ Activité 3.3 : Réaliser des dialogues intercommunautaires ♦ Activité 3.4 : Renforcement du système d'état civil à travers l'utilisation des jeunes comme relais communautaire pour la promotion des droits à une identité juridique. ♦ Activité 3.5 : Réaliser un film documentaire et une étude rapide (Interpeace) avec les jeunes leaders en partenariat avec l'INSAAC/Interpeace sur jeunesse, leadership et prévention des conflits
Risques identifiés	<ul style="list-style-type: none"> (i) Risque d'entrave à la Politique d'enregistrement des naissances pour des motifs politiques (ii) Risque d'émergence de conflits locaux « ciblés » (iii) Risque d'émergence d'une conflictualité liée à la période pré-électorale de 2020 (iv) Risque d'un manque d'engagement des autorités ivoiriennes dans la mise en œuvre des composantes et dans le suivi à plus long terme

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
REMERCIEMENTS	IX
RESUME EXECUTIF.....	X
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION DU PROJET JEUNES INTER AGENCES PBF	1
II- OBJET DE L'EVALUATION.....	2
2.1. Résultat stratégique.....	2
2.2. Indicateurs de résultat	2
2.3. Principales composantes du Projet.....	2
2.4. Produits escomptés du Projet et activités à réaliser	3
2.5. Théorie de changement	3
2.6. Stratégie d'intervention et zones géographiques de mise en œuvre du Projet	4
2.7. Evaluabilité du Projet.....	5
2.8. Budget du projet.....	5
III- BUTS DE L'ÉVALUATION	5
IV- OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION.....	6
V- PORTÉE DE L'ÉVALUATION	6
VI- CRITÈRES, QUESTIONS DE L'ÉVALUATION ET CADRE D'ANALYSE.....	6
VII- MÉTHODOLOGIE.....	9
7.1. Approche d'évaluation.....	9
7.2. Méthodes et outils de collecte des données.....	9
7.3. Revue documentaire	10
7.4. Entretiens et focus groups	10
7.5. Stratégie d'échantillonnage.....	11
7.6. Traitement, analyse et assurance de la qualité des données	11
7.7. Considérations éthiques.....	12
7.8. Limitations et contraintes et mesures de mitigation.....	13
VIII- CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DE L'EVALUATION	15
3.1. Pertinence du Projet : Pertinent.....	15
3.2. Cohérence du Projet : Cohérent	27
3.3. Efficacité du Projet : Modérément satisfaisante.....	34
3.4. Efficience : Modérément insatisfaisante	43
3.5. Durabilité du Projet : Moyennement Probable.....	48

3.6. Genre, équité et droits humains.....	55
IX- CONCLUSIONS FINALES	60
X- RECOMMANDATIONS.....	64
ANNEXES	67
Annexe 1 : Termes de référence	68
Annexe 2 : Matrice d'évaluation	75
Annexe 3 : Cadre logique de référence	90
Annexe 4 : Liste des personnes interrogées	93
Annexe 5 : Outils de collecte des données	111
Annexe 6 : Bibliographie.....	123

SIGLES ET ABREVIATIONS

AA	Agent Administratif
ADSR	Association pour le Développement Socio-sanitaire Rural
AFD	Agence Française de Développement
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AGEPE	Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ALPC	Armes légères de petit calibre
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
CCDD	Cadre de Coopération pour le Développement Durable
CCSR	Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion des jeunes ex-combattants
CDVR	Commission Dialogue Vérité et Réconciliation
CEI	Commission Electorale Indépendante
CI-PME	Agence Côte d'Ivoire PME
CNJ-CI	Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
CNS	Conseil National de Sécurité
CONARIV	Commission Nationale de Réconciliation et d'Indemnisation des Victimes
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPCPP	Comité de pilotage conjoint du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire
CPU	Cadre de Programmation Unique
CTE	Comité Technique des Experts
CVC	Compétences de vie courante
DaO	Delivery as One (en français : Unis dans l'Action)
DDECI	ONG Dignité et Droits pour les Enfants de Côte d'Ivoire
DEX	Modalité d'exécution directe
DPC	Direction du Patrimoine Culturel
DR	Délégation Régional
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière en Afrique
FED	Fonds Européen de Développement
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle)

MPTF	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires
NEX	Modalité d'exécution nationale
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des nations Unies
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUFI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
OSCN	Office du Service Civique National
PACoP	Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBF	Fonds de Consolidation de la Paix / Peace Building Fund
PBSO	Peace Building Support Office / Bureau d'appui des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix
PCC	Points de Collecte Communautaire
PDI	Personnes Déplacées Internes
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PND	Plan National de Développement
PP	Plan Prioritaire
PPU	Programme Présidentiel d'Urgence
PRODOC	Document de projet
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RECOTRAD	Réseau des Communicateurs Traditionnels
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SCAED	Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement
SMART	Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste, Temporel
SMS	Short Message Service
SNU	Système des Nations Unies
UE	Union Européenne
UNDAF	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA / FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
URPCI	Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire
USD	Dollars américains
VBG	Violences Basées sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales questions d'évaluation.....	7
Tableau 2 : Echelle d'appréciation des performances selon les critères d'évaluation.....	8
Tableau 3 : Echelle d'appréciation de la performance de la Pertinence.....	8
Tableau 4 : Echelle d'appréciation de la performance de la Cohérence.....	9
Tableau 5 : Echelle d'appréciation de la performance de la Durabilité.....	9
Tableau 6 : Types de documents consultés pour la revue documentaire.....	10
Tableau 7 : Répartition de l'échantillon couvert par type de rencontre, sexe et par catégorie d'âge.....	10
Tableau 8 : Limites et contraintes de l'évaluation et stratégies d'atténuation proposées.....	14
Tableau 9 : Illustration des domaines d'intervention propices à des programmes conjoints du SNU en Côte d'Ivoire.....	29
Tableau 10 : Niveau de progression des indicateurs et d'achèvement des produits à la clôture du Projet.....	35
Tableau 11 : Evaluation du niveau d'atteinte du résultat global du Projet.....	38
Tableau 12 : Proportion des femmes visées par le renforcement des capacités à la conception du Projet.....	56
Tableau 13 : Récapitulatif des évidences de la performance du Projet Jeunes Inter Agences.....	60

REMERCIEMENTS

A la fin de l'évaluation du Projet de **renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre-Ouest, et l'Ouest de la Côte d'Ivoire**, désigné dans le présent rapport « **Projet Jeunes inter Agences** », la mission de l'évaluation souhaite remercier les Agences du Système des Nations-Unies partenaires d'exécution de la mise en œuvre de ce Projet, ainsi que toutes les parties prenantes qui ont facilité le déroulement de cette mission réalisée dans un contexte extrêmement contraignant de crise sanitaire et de volatilité sécuritaire marquée par des attaques sporadiques dans quelques localités des zones frontalières de la Côte d'Ivoire.

Il s'agit notamment des équipes de l'UNICEF d'Abidjan, de Man et de Korhogo, de celles du PNUD, de l'UNESCO et de l'UNFPA et du Secrétariat Technique du PBF qui ont facilité l'organisation des déplacements et des rencontres avec les acteurs clés du projet, mais également celles de la Direction de la Protection de la Jeunesse du Ministère de la Jeunesse, des Directions Régionales des Ministères de la Jeunesse, de la Femme et de la Famille, de la Solidarité, de la Culture, ainsi que les membres des associations de jeunesse et des femmes, de leaders communautaires et chefs traditionnels, des représentants d'ONG présents dans les localités de déroulement de la mission qui ont bien voulu l'accueillir et lui ont fourni des informations capitales ainsi qu'une précieuse documentation sans lesquelles cette mission n'aurait pas pu obtenir les résultats escomptés.

Que l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires qui ont accueilli cette mission et lui ont apporté l'appui nécessaire à sa réalisation trouve ici l'expression de sa profonde gratitude pour cet accueil, ainsi que pour les informations qu'ils ont bien voulu mettre à sa disposition.

L'équipe d'évaluation

RESUME EXECUTIF

1. Contexte et justification du Projet Jeunes Inter Agences PBF

Le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) qui a succédé au Plan Prioritaire II a servi de base à la délimitation du champ d'intervention du PBF dans la perspective d'un appui au processus engagé par la Côte d'Ivoire pour le renforcement de la réconciliation et la reconstruction nationale. Les données collectées au terme de l'enquête de perception initiée par le Secrétariat Technique du PBF en Côte d'Ivoire dans la perspective de nouvelles élections présidentielles en 2020 ont constitué le matériau de base qui a alimenté la structuration des initiatives tel que le Projet de Renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

C'est en considération des résultats de cette enquête relatifs à la cohésion sociale et aux contributions attendues des parties prenantes, qu'il a été recommandé *la poursuite des initiatives de consolidation de la paix avec un investissement plus important dans les activités de communication et d'engagement de la population, en particulier les jeunes et les femmes, en vue de leur participation effective et inclusive à la consolidation de la paix* ».

Le Projet Jeunes Inter Agences PBF qui en découle a été mis en œuvre dans 11 (onze) Régions de la Côte d'Ivoire du 1^{er} Janvier 2018 au 14 Avril 2021.

Son évaluation finale externe intervient au terme de sa mise en œuvre conformément aux procédures des Agences mobilisées à cet effet et à la politique du PBF qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat. *Conduite par un Consultant international, appuyé par une Consultante nationale, cette mission a eu des échanges du 22 avril au 4 juin 2021 avec les responsables du Projet, les partenaires de mise en œuvre des activités (institutions gouvernementales des secteurs de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de l'appui à la jeunesse, agences récipiendaires, organisations de la société civile, communautés bénéficiaires), les représentants du bailleur de fonds (PBF) et les partenaires techniques et financiers.*

2. Objectifs de l'évaluation

Les objectifs assignés à l'équipe d'évaluation consistaient à (i) démontrer les principales réalisations du projet; (ii) apprécier les mécanismes de sa mise en œuvre ; (iii) identifier les bonnes pratiques à capitaliser et les contraintes dans la mise en œuvre ; (iv) apprécier le niveau appropriation du projet par les autorités gouvernementales et locales, ainsi que les communautés et les jeunes ; (v) apprécier le niveau d'engagement des jeunes et des femmes dans les initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté ; et (vi) apprécier le niveau de satisfaction des principaux acteurs.

3. Méthodologie de l'évaluation

Le champ d'investigation de l'évaluation a été délimité selon les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, par la vérification et l'appréciation de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des performances du Projet.

L'évaluation a privilégié les méthodes qualitatives pour accéder à l'information et parvenir à répondre de façon adéquate aux **objectifs visés par la mission**. La conduite de l'évaluation a été articulée autour de la revue documentaire, des entretiens semi-structurés, des focus groups. L'application des critères d'échantillonnage a permis de tirer un échantillon sites d'interventions qui ont été totalement couverts, à savoir Dabou, Divo, Daloa, Guiglo-Duékoué, Man, Korhogo, Katiola, Bouaké/Béoumi, Yamoussoukro. Au total, 437 personnes ont répondu **aux interviews des évaluateurs**. Le traitement et l'analyse des données collectées **ont permis** de produire les livrables prévus pour la mission.

4. Principaux constats de l'évaluation

4.1 Pertinence

QE : Dans quelle mesure les expériences passées des projets similaires mis en œuvre par les Agences récipiendaires (UNICEF, UNFPA, PNUD) ont-elles pu renseigner la conception du Projet ?

Le Projet se situe dans le prolongement des interventions des Agences récipiendaires en matière d'appui à la consolidation de la paix, de renforcement de la réconciliation, de la reconstruction nationale et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire – Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs interventions ayant impliqué les quatre Agences partenaires de sa mise en œuvre, et dans la concrétisation du processus de transition de la Côte d'Ivoire consécutive au départ de la mission de l'ONUCI en juin 2017, et de l'arrivée à échéance du Plan Prioritaire II. Les agences

récipiendaires du Projet (UNICEF, PNUD, UNESCO, UNFPA) ont été des acteurs de premier plan dans la conception et la mise en œuvre de certains projets dudit Plan Prioritaire.

L'élaboration du Projet a été déterminée par une stratégie structurée en trois niveaux (national, régional et local) qui a ciblé les institutions, les associations de jeunesse, les leaders communautaires, les individus - Au niveau national et régional, les activités à mener dans ce cadre ont généralement été élaborées en consultation avec les acteurs nationaux et régionaux dans les zones cibles, ce qui a permis de tenir compte des spécificités locales, d'adapter le ciblage des interventions à chaque niveau, et d'ancrer les activités dans les institutions et agences gouvernementales, y compris dans les services déconcentrés, ainsi que dans la société civile. Au niveau local et communautaire, des organisations de la société civile ont développé des initiatives pertinentes telles que les caravanes de la paix, les campagnes d'information de proximité qui ont bénéficié des appuis techniques et financiers du Projet. Cependant, les temps forts qui ont marqué le processus de consultation des acteurs durant toute la durée du Projet ne fournissent pas de données suffisantes permettant de confirmer ou d'infirmer la participation des bénéficiaires et groupes cibles à la conception celui-ci.

QE : Dans quelle mesure les orientations du projet sont-elles en adéquation avec : (i) les priorités nationales en renforcement de cohésion sociale et consolidation de la paix, (ii) les orientations du PACoP, (iii) les priorités des programmes des agences récipiendaires et (iv) les ODD ?

Le Projet relève de la contribution de l'Equipe Pays des Nations-Unies à l'atteinte des objectifs de développement de la Côte d'Ivoire pour son émergence à l'horizon 2020. Il est conforme aux orientations du PACoP, aux domaines prioritaires du PBF, aux priorités des programmes des Agences récipiendaires et aux ODD - L'alignement du Projet Jeunes au PACoP résulte de sa cohérence avec les thématiques d'intervention de l'étude de perception de 2019 qui a ciblé la cohésion sociale et la réconciliation nationale parmi les quatre axes prioritaires pour lesquels des appuis continus du PBF étaient requis. La contribution à la consolidation et au maintien de la paix, particulièrement dans les pays en situation de conflit ou post conflit est un axe privilégié de collaboration interagences et à ce titre constitue un des piliers du chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD et de l'UNFPA pour la période 2018-2021. Le Projet apparaît également en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 16 relatif à la justice, à la paix et aux institutions fortes.

4.2 Cohérence

QE : Dans quelle mesure l'intervention du Projet est-elle complémentaire avec les autres projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans les mêmes domaines d'intervention

Sur la base du contexte qui a justifié le financement du PBF, le Projet Jeunes Interagences a été conçu en tant que contribution à la résorption des déficits résiduels des interventions qui l'ont précédé dans le domaine de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire - Les activités du Projet Jeunes s'inscrivent dans le prolongement de plusieurs projets des partenaires techniques et financiers qui ont contribué à adresser la problématique de la cohésion sociale et de la paix en Côte d'Ivoire à travers leurs interventions respectives, notamment l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement.

QE : Dans quelle mesure les interventions du Projet sont-elles complémentaires à d'autres interventions menées par les Agences du SNU, le Gouvernement et d'autres PTF? Quelles sont les synergies développées à cet effet ?

Le Projet Jeunes Interagences s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre de la Réforme des Nations-Unis basée sur l'Initiative « Unis dans l'Action ou Delivery as One « DAO » et à ce titre offre une opportunité de capitalisation de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des projets conjoints - La synergie d'action entre les Agences du SNU, qui s'est manifestée dans le Projet Jeunes à travers l'approche conjointe basée sur la mise en œuvre d'actions concomitantes et complémentaires réparties entre quatre (04) Agences selon leurs avantages comparatifs respectifs (UNICEF, PNUD, UNESCO, UNFPA), matérialise l'adhésion de la Côte d'Ivoire à la Réforme « Unis dans l'Action », ainsi que le début de sa mise en œuvre effective.

QE : Dans quelle mesure le projet a-t-il apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement avec d'autres projets internes et externes ?

Le Projet s'est focalisé sur les acteurs traditionnellement exclus des processus de prévention et de gestion des conflits et a contribué à valoriser des ressources communautaires insuffisamment exploitées dans les processus de recherche de la paix et de la cohésion sociale - L'identification des femmes et des jeunes comme acteurs centraux des interventions du projet Jeunes apparaît comme une valeur ajoutée dans un contexte d'exclusion des femmes et des jeunes des processus de prévention et de gestion des conflits. La valorisation des alliances interethniques constitue une valeur ajoutée du projet en ce qui concerne les interventions pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale, la plupart des projets du PBF ayant mis l'accent sur les mécanismes institutionnels et les procédures de gestion pacifique des conflits.

4.3 Efficacité

QE : Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre résultats escomptés ? Quels sont les effets (attendus et inattendus) de la mise en œuvre du projet dans les localités ciblées ?

Autant en matière de réalisation des activités qu'au niveau de la couverture de la zone d'intervention, le Projet a fait preuve d'une solide performance qui dénote une bonne stratégie de mise en œuvre - La zone géographique ciblée pour les interventions du Projet Jeunes Inter Agences PBF a été couverte en totalité ; les 15 activités prévues dans le PRODOC ont été réalisées en totalité, à l'exception d'une seule, ce qui amène l'évaluation à statuer en faveur d'une livraison des extrants attendus des activités réalisés globalement supérieure aux prévisions. L'analyse de l'efficacité du Projet à partir d'une comparaison entre les prévisions et les réalisations des produits escomptés aboutit à un taux moyen d'achèvement des produits de 275,5%, correspondant à une excellente performance pour ce critère.

Le taux élevé d'achèvement des produits trahit des efforts constants d'amélioration de la performance du Projet et s'illustre par de nombreux effets visibles des interventions sur le terrain – L'engagement et la participation citoyenne des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs de changement pour la paix durable dans leurs communautés respectives apparaissent effectifs si l'on se réfère à des données factuelles rapportées à la mission d'évaluation. Les bénéficiaires des AGR financés par le Projet ont affirmé sans exclusive que les appuis reçus ont profondément amélioré leurs conditions de vie, au point de ne plus jamais envisager participer à une manifestation susceptible de menacer la paix et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. La mission d'évaluation note par ailleurs une perception générale positive de l'amélioration de la sécurité dans les zones d'intervention du Projet. Le taux d'achèvement de produits exceptionnellement élevé interroge toutefois sur le réalisme des cibles fixées pour les indicateurs, ainsi que sur la qualité du système de collecte des données pour renseigner sur leur progression.

La performance du Projet en matière d'efficacité est altérée par plusieurs limites consubstantielles à la qualité des résultats obtenus et la faible articulation entre la disponibilité des produits et les changements transformationnels souhaités - Les activités relatives à l'insertion socioprofessionnelle ont eu un effet mitigé du fait de l'abandon de plusieurs microprojets par les bénéficiaires et de la faible cohérence de la stratégie d'intervention avec l'objectif de renforcement de la cohésion sociale. Au sujet de l'enregistrement des naissances dans les délais légaux, la mission d'évaluation relève une appropriation progressive d'un système de déclaration présentant de nombreuses faiblesses et faisant face à des obstacles culturels.

4.4 Efficience

QE : Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?

Les dispositions prises tout au long de la mise en œuvre pour la disponibilité des ressources nécessaires à la réalisation des interventions ont permis d'éviter les déperditions d'énergie et assuré une mobilisation constante des partenaires d'exécution autour de la production des résultats - Toutes les Agences récipiendaires ont effectivement reçu les fonds du PBO pour la mise en œuvre des activités relevant de leurs portefeuilles respectifs suivant les clauses établies. S'agissant des ressources humaines, la mission d'évaluation note que le Projet PBF a disposé de tout le personnel nécessaire à la réalisation de ses activités.

Toutefois, l'extension de la durée de mise en œuvre, inéluctable avec ou sans l'irruption de la COVID-19, a contribué à alourdir les charges administratives et subséquemment les coûts de livraison du projet - Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 600 381 USD, représentaient 42,67% du budget total du Projet, ce qui apparaît beaucoup trop élevé par rapport aux usages courants qui limitent ce type de ratio entre 20 et 25%.

QE : Dans quelle mesure les mécanismes de gestion des agences récipiendaires ont-ils permis d'assurer la gestion efficiente et transparente des ressources du projet ?

La rationalisation des mécanismes de gestion du Projet a permis de rattraper les dispositions initiales porteuses de lourdeurs sans pour autant annihiler les soucis de coordination des interventions entre les agences récipiendaires - Initialement structuré autour de plusieurs organes, le dispositif d'orientation, de coordination et de supervision du Projet recelait d'un potentiel de lourdeurs, de chevauchements des rôles et responsabilités, voire d'un risque élevé de conflit d'intérêt. Le dispositif de coordination, de gestion et de suivi évaluation a été allégé au terme de la première année de mise en œuvre, ce qui témoigne d'une volonté de renforcement de l'efficacité et de l'efficience des acteurs dans le processus de prise de décisions. Cependant au regard de l'amplitude des prérogatives attribuées à l'Agence lead (UNICEF), les trois autres Agences apparaissaient confinées dans un rôle passif de participation aux réunions que la mission d'évaluation considère comme un facteur de cloisonnement préjudiciable à l'esprit et à la lettre de l'approche d'une intervention conjointe.

La faible documentation du dispositif de suivi-évaluation trahit une dynamique peu performante de cette fonction qui a privé la coordination du projet des informations stratégiques nécessaires à la prise de décisions opportunes sur la mise en œuvre - La mission d'évaluation n'a pas eu accès à des PV et/ou comptes rendus des Comités de Pilotage, de Comités Techniques d'Experts ou de réunions de la Cellule Technique interne permettant de se prononcer sur la fonctionnalité du dispositif de suivi évaluation en termes de respect de la périodicité des rencontres prévus pour les instances et d'effectivité de la mise en œuvre des résolutions prises.

4.5 Durabilité

QE : Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement et jusqu'à quel point une stratégie en matière de durabilité, incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a été développée ou mise en œuvre ?

L'alignement des interventions sur les priorités nationales, renforcé par la mise à contribution des administrations et institutions publiques dans l'implémentation des activités et les instances de gouvernance du Projet, participe de la volonté des concepteurs du projet d'assurer la prise en main des acquis par les principales parties prenantes nationales – Au-delà de l'alignement du Projet aux priorités nationales inscrites dans le PND, aux ODD, au mandat du PBF, aux engagements des Nations Unies en Côte d'Ivoire ainsi qu'aux besoins des communautés bénéficiaires, le point d'ancrage majeur de la durabilité de ses bénéfices tient également dans les précautions prises dès la phase conceptuelle en vue de l'implication quasi-systématique des administrations et institutions publiques spécialisées dans la réalisation des activités majeures.

Le maintien durable de ces acquis est toutefois mis à mal par le faible leadership manifesté par les intervenants publics au niveau régional et local dans la préparation et la mise en œuvre des activités dont ils étaient parties prenantes, ainsi que leur faible efficacité opérationnelle.

QE : Dans quelle mesure la partie nationale, y compris les autorités et services au niveau régional, préfectoral et communal ainsi que les communautés bénéficiaires disposent-elle des capacités et du leadership suffisant pour continuer à travailler avec le projet ou pour assurer sa montée en échelle ?

La place centrale accordée dans la coordination des interventions au renforcement des capacités nationales a posé les bases d'une appropriation certaine des bénéfices du Projet par les cibles et bénéficiaires dont l'expression du leadership demande toutefois à être consolidée pour une prise en main durable des acquis obtenus - La formation a été envisagée dans la conception du projet comme le soutien à la livraison de plusieurs produits concourant au renforcement des parties prenantes nationales et à leur appropriation des bénéfices du projet. La mission d'évaluation s'interroge toutefois sur la capacité des activités de formation à générer des effets durables sur les bénéficiaires, ce d'autant plus que de l'avis de plusieurs d'entre eux, les formations n'ont pas rencontré leurs besoins les plus importants portant sur l'entrepreneuriat et l'insertion socioprofessionnelle. Les faibles capacités institutionnelles et organisationnelles de certains partenaires d'exécution (organisations de la société civile, leaders communautaires, etc.) constituent également des freins à l'appropriation des bénéfices issus de l'implémentation du projet.

QE : Jusqu'à quel point des politiques et cadres réglementaires et stratégies de mobilisation des ressources additionnelles sont-ils en place afin d'assurer la persistance des bénéficiaires ?

Les précautions prises par les autorités nationales et les partenaires au développement de la Côte d'Ivoire pour assurer une continuité des financements dans les domaines d'intervention prioritaires du Projet permettent d'envisager une mitigation certaine des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du Projet

- La durabilité des structures communautaires et des partenariats locaux institués ou appuyés par le Projet se heurte à une faible visibilité de leurs perspectives financières. La mission d'évaluation est amenée à envisager comme certaines la continuité des appuis nécessaires à la consolidation de ses acquis : l'alignement du Projet sur les priorités nationales et des partenaires au développement pose les bases de la continuité des activités du projet et a constitué le socle d'une mobilisation de ressources additionnelles destinées à accompagner les interventions engagées.

4.6 Genre

QE : Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles permis d'assurer la prise en compte de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet conformément au marqueur genre ?

Le Projet Jeunes a tenu compte de la nécessité de la parité hommes/femmes dans l'organisation des activités, ainsi que dans l'allocation des ressources dès la phase de conception et dans toutes les étapes de sa mise en œuvre

- Des quotas, globalement respectés par les ONG partenaires de l'Action, ont été prévus pour la représentation des femmes dans toutes les activités prévues pour le Projet et leur contribution à l'obtention des produits escomptés par sa mise en œuvre devait être évaluée sur la base des indicateurs définis à cet effet. Par ailleurs, les ressources financières allouées aux activités dédiées à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes, de l'ordre de 1 125 000 dollars américains, représentent 30 % du budget du Projet, ce qui est conforme au Gender Marker 2 qui a été attribué au Projet. Cette classification du Projet est renforcée par le fait que les femmes ont représenté 49,75% des 1035 personnes bénéficiaires des renforcements de capacités.

Les résultats du Projet Jeunes en termes d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes ont toutefois été influencés par les pesanteurs socio-culturelles

– Il s'est notamment agi de la répartition des rôles sociaux et la participation des femmes aux activités communautaires et dans les espaces publics. Ainsi, la mission d'évaluation a constaté une faible participation des femmes et des filles aux activités communautaires des relais pour la paix et une faible représentation de ces dernières dans les groupes de discussion. Dans l'urgence, l'utilisation des critères de genre n'a pas fait l'objet d'un intérêt systématique des équipes d'intervention du projet dans le ciblage des bénéficiaires, l'échantillonnage ayant rarement pris en compte les spécificités en termes d'âge et de sexe.

QE : Dans quelle mesure les populations vulnérables (pauvres, personnes en situation de handicap, femmes, jeunes, autochtones, groupes marginalisés...) ont-ils bénéficié d'un accès équitable aux interventions du projet ?

Plusieurs interventions du projet Jeunes ont spécifiquement ciblé des populations vulnérables - Les formations en life skills ont clairement ciblé les jeunes filles et garçons déscolarisés et non scolarisés et la mission de terrain a permis de constater l'implication effective de ces catégories dans les activités de formation. L'évaluation a également pu relever la participation des femmes de toutes catégories sociales et de profils dans les Espaces des Amis des Femmes ainsi que la présence de personnes porteuses de handicap parmi les bénéficiaires du projet.

5. Conclusions et recommandations principales

Synthèse des atouts / faiblesses du Projet	Recommandations
Pertinence	
<p>➤ Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Alignement du Projet au Programme conjoint de transition ○ Cohérence avec le plan global du plan de transition de l'ONUCI ○ Conformité avec les priorités du PND 2016-2020 ○ Cohérence avec l'ODD 16 et l'un des piliers du chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD et de l'UNFPA pour la période 2018-2021 et le Programme d'Action de l'UNESCO ○ Conformité aux directives 2018 du PBF <p>➤ Faiblesses du Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faible évaluabilité : théorie de changement imprécise, cadre de résultats inadapté ○ Faible participation des bénéficiaires et groupes cibles à la conception du Projet 	<p>Recommandation N°1 : A l'attention de l'Equipe Pays des Nations-Unies en Côte d'Ivoire</p> <p>Formuler une nouvelle proposition à soumettre au financement du PBSO/PBF et/ou à tout autre source de financement qui soit ciblée sur la consolidation des acquis de la phase précédente du Projet Jeunes Inter Agences PBF et structurée autour d'une Théorie de Changement clairement orientée sur les causes des problématiques adressées et soutenue par un Cadre de résultats mesurables par des indicateurs de qualité et un système de collecte et de traitement d'information éprouvé</p>

Cohérence

➤ Atouts

- Cohérence avec les principes de l'Initiative de la Réforme des Nations-Unies « Unis dans l'Action » qui s'inscrivent dans une logique d'harmonisation des approches de programmation et des modalités de mise en œuvre des interventions du SNU caractérisée par les projets conjoints.
- Prise en compte dans sa conception des gaps non comblés par les activités de consolidation de la paix des interventions qui l'ont précédé
- Articulation avec les différentes phases des interventions menées dans le cadre du PPI, PP II et du PACoP
- Arrimage à d'autres interventions d'appuis à la cohésion sociale menées par les Agences récipiendaires impliquées dans sa mise en œuvre, ainsi que celles des PTF qui interviennent dans le même domaine (UE)
- Contribution au renforcement et à la valorisation de la place des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits

Recommandation N°2 : A l'attention du Gouvernement de Côte d'Ivoire
Poursuivre le dialogue politique avec les Nations-Unies en vue du parachèvement de la mise en œuvre du DaO en Côte d'Ivoire

Recommandation N°3 : A l'attention de l'Equipe Pays des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Développer des initiatives conjointes qui concourent à la recherche des solutions des conflits en Côte d'Ivoire et tout particulièrement celles qui visent le renforcement de la résilience des groupes vulnérables et servent de balise au NEXUS HDP

Efficacité

➤ Atouts du Projet

- Niveau d'achèvement élevé des activités et de livraison des produits escomptés
- Valorisation des expériences des agences récipiendaires ayant déjà fait leurs preuves
- Stratégie d'intervention basée sur des structures locales existantes et expérimentées

➤ Faiblesses du Projet

- Faible capacité à produire des évidences factuelles sur des changements transformationnels

Recommandation N°4 : A l'attention du Système des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Orienter les interventions des partenaires au développement de Côte d'Ivoire sur la base d'une division de travail qui garantisse l'obtention des résultats transformationnels mesurables conformément aux objectifs et priorités des stratégies de développement en vigueur

Recommandation N°5 : A l'attention du PBSO/PBF

Appuyer financièrement une phase subséquente du Projet Jeunes Inter Agences PBF dans l'optique de porter à l'échelle les interventions des médiatrices de la paix et des relais communautaires qui font preuve d'un engagement civique et d'une participation aux actions de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire porteurs de changements transformationnels dans la durée

Recommandation N°6 : A l'attention du PBSO/PBF

Porter la durée initiale de mise en œuvre de tout projet bénéficiaire d'un financement PBF à 24 mois assortie de la possibilité d'une extension unique ne dépassant pas 12 mois

Efficience

➤ Atouts du Projet

- Disponibilité sans faille des ressources au service de la mise en œuvre des interventions
- Limitation des lourdeurs dans la prise de décision et des déperditions de ressources à travers le recadrage du projet

➤ Rappel des faiblesses du Projet

- Etreinte en longueur de la durée prévisionnelle de mise en œuvre
- Dispositif de suivi-évaluation peu dynamique
- Système de coordination peu efficace
- Coûts de livraison anormalement élevés

Recommandation N°7 : A l'attention de l'Equipe Pays des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Tirer les enseignements relatifs aux questions de coordination entre les agences, les services techniques à travers la mise en place d'un cadre commun de partage des informations sur les activités et résultats du projet

Durabilité

➤ Rappel des atouts du Projet

- Intérêt des autorités publiques et des partenaires au développement pour des interventions en faveur du rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire
- Stratégie partenariale inclusive ayant permis l'implication de plusieurs administrations publiques, organisations de la société civile et des communautés locales dans la mise en œuvre des interventions.

➤ Rappel des faiblesses du Projet

- Faible leadership manifesté par les intervenants publics au niveau régional et local dans la préparation et la mise en œuvre des activités
- Absence de mécanismes de suivi et de mise à niveau des porteurs d'AGR et des nombreux bénéficiaires formés
- Faibles perspectives d'autonomisation des structures communautaires appuyées

Recommandation N°8 : A l'attention du Système des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Appuyer financièrement une phase subséquente du Projet Jeunes Inter Agences PBF dans l'optique de porter à l'échelle les interventions des médiatrices de la paix et des relais communautaires qui font preuve d'un engagement civique et d'une participation aux actions de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire porteurs de changements transformationnels dans la durée

Recommandation N°9 : A l'attention du Gouvernement de Côte d'Ivoire

Renforcer le leadership du Gouvernement de Côte d'Ivoire dans la conduite des initiatives d'appui à la consolidation de la paix et de renforcement de la cohésion sociale à travers une implication soutenue de la partie nationale dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des interventions des partenaires, et la mobilisation de ressources de contrepartie conséquentes aptes à garantir la durabilité des acquis

<p>○ Pérennité financière indéfinie de l'approche d'enregistrement des naissances impliquant des relais communautaires</p>	<p>Recommandation N°10 : A l'attention de l'UNICEF et de l'UNESCO <i>Parachever la structuration des relais communautaires mis en place à travers un accompagnement technique et des dotations en ressources nécessaires à leur viabilité et leur durabilité sur le long terme</i></p> <p>Recommandation N°11 : A l'attention de l'UNFPA <i>Porter la mise en place et l'accompagnement des Espaces des Amis des femmes à l'échelle</i></p>
--	---

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION DU PROJET JEUNES INTER AGENCES PBF

1. L'exploitation de la documentation sur le Projet Jeunes Inter Agences PBF et les échanges préliminaires de la mission d'évaluation avec les Agences du Système des Nations-Unies partenaires de sa mise en œuvre révèlent que le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) qui a succédé au Plan Prioritaire II a servi de base à la délimitation du champ d'intervention du PBF dans la perspective d'un appui au processus engagé par la Côte d'Ivoire pour le renforcement de la réconciliation et la reconstruction nationale. Considérant la transition entre le Plan Prioritaire II et le PACoP, et la perspective de nouvelles élections présidentielles en 2020, le Secrétariat Technique du Fonds pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire a décidé de réaliser une enquête de perception ayant comme objectif principal d'établir un état des lieux de l'opinion des Ivoiriens sur la cohésion sociale et la réconciliation, l'état de droit et la justice transitionnelle, les efforts de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, et la sécurité communautaire. Cet état des lieux a identifié les domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés, en même temps qu'il a révélé les défis résiduels devant faire l'objet d'un appui continu. Les données collectées au terme de cette étude ont constitué le matériau de base qui a alimenté la structuration des initiatives tel que le Projet de Renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire qui a fait l'objet d'un recadrage au terme de la première année de sa mise en œuvre.
2. Sur la cohésion sociale, les participants à cette étude estimaient qu'à l'exception de la Région du Cavally, la tendance en matière de relations intercommunautaires pouvait être qualifiée de positive au regard de la baisse de certains déterminants de l'instabilité observée dans le pays. A titre d'illustration, 72% des participants à l'étude, hommes et femmes confondus, percevaient positivement leurs propres relations intercommunautaires, sauf dans le Cavally, et plus généralement à l'Ouest de la Côte d'Ivoire où ce taux tombait à 53%. S'agissant des tensions, plus de la moitié des participants estimaient que les tensions intercommunautaires demeuraient « plutôt » ou « fortement » élevées dans leur localité, même si individuellement les relations étaient perçues positivement. L'ordre de grandeur de la prévalence résiduelle des tensions rapportée par l'étude était estimé à 41% pour les disputes territoriales et foncières, et à 35% pour les facteurs politiques.
3. En termes de tendances, au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête, une majorité de la population jugeait que les tensions intercommunautaires avaient diminué (57%) alors qu'une minorité (6%) percevait une augmentation des tensions. Aussi, les participants étaient majoritairement positifs quant à l'évolution de la confiance entre communautés (76% positifs) ou l'affaiblissement du risque de violence intercommunautaire (84% aucun ou peu de changements). Une large majorité pensait également qu'il n'y aurait pas ou peu d'augmentation du risque de violence intercommunautaire dans les 12 mois suivants l'enquête.
4. Sur les contributions attendues des parties prenantes, l'étude concluait sur une note positive des participants quant à la capacité des autorités administratives et structures locales à contribuer à la cohésion sociale, y compris les chefs de village (90%), conseils de village (88%), administrateurs sous-préfectoraux (84%), et rois et chefs traditionnels (87%). Les autres acteurs étaient également perçus positivement par une majorité de la population, à l'exception des partis politiques (36%).
5. C'est en considération de tous ces éléments que l'enquête sur la perception du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) de novembre 2019 a recommandé entre autres **« la poursuite des initiatives de consolidation de la paix avec un investissement plus important dans les activités de communication et d'engagement de la population, en particulier les jeunes et les femmes, en vue de leur participation effective et inclusive à la consolidation de la paix »**. Le Projet Jeunes Inter Agences PBF qui en découle relève du soutien des partenaires au développement de la Côte d'Ivoire en vue de la résorption des défis résiduels de la transition post-conflit.
6. Le Projet de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre-Ouest, et l'Ouest de la Côte d'Ivoire, désigné dans le présent rapport « Projet Jeunes inter Agences PBF qui a été mis en œuvre dans 11 (onze) Régions de la Côte d'Ivoire du 1^{er} Janvier 2018 au 14 Avril 2021 fait l'objet d'une évaluation finale externe qui a démarré le 22 avril 2021. Cette évaluation qui intervient au terme de sa mise en œuvre est conforme aux procédures des Agences mobilisées à cet effet et à la politique du PBF qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat. Elle marque la fin d'une intervention catalytique réalisée dans

un contexte de sortie de crise et de soutien des efforts de la Côte d'Ivoire dans la construction d'un Etat en paix, inclusif et légitime pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et renforcer les droits humains.

II- OBJET DE L'EVALUATION

7. La présentation de l'objet de l'évaluation vise à décrire de façon succincte le projet qui a été évalué, la théorie de changement, ainsi qu'une carte des sites d'intervention du projet.

2.1. Résultat stratégique

8. Le Projet Jeunes Inter Agences PBF a été conçu dans l'optique de contribuer à la cohésion sociale de manière durable à travers l'engagement des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs de paix, de prévention et de gestion des conflits. Ce résultat stratégique sert de principal objectif du Projet. Il a été obtenu à la suite de la révision du PRODOC afin d'intégrer la nécessité de la mise en exergue de trois aspects, à savoir :

- ❖ Renforcer de manière explicite les femmes et les filles en prévention et gestion des conflits dans leur communauté
- ❖ Apporter un appui aux jeunes pour qu'ils disposent de capacités de prévention et de gestion des conflits dans leur communauté à travers le financement de projets pilotes
- ❖ Soutenir l'implication des jeunes dans les instances de prise de décision, notamment en matière de prévention et de gestion des conflits

2.2. Indicateurs de résultat

9. L'évolution vers l'atteinte du résultat énoncé ci-dessus devait être mesurée de manière progressive à travers cinq (5) indicateurs de base :

- Pourcentage de jeunes et de femmes appuyés dans le cadre de ce programme et engagés dans des initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté ;
- Proportion de jeunes des zones cibles du programme inscrits sur U-Report participant aux discussions sur la cohésion sociale et l'engagement civique ;
- Proportion de jeunes qui déclarent qu'ils ont le sentiment d'être écoutés par les institutions ;
- Proportion des déclarations des naissances dans les délais légaux dans les zones d'intervention des jeunes relais communautaires ;
- Diminution de 20% du niveau de violence enregistré par les autorités dans les zones du projet.

L'appréciation de la qualité de ces indicateurs est effectuée dans les sections relatives à l'analyse de la qualité de la conception du projet.

2.3. Principales composantes du Projet

10. Pour la mise en œuvre du projet, trois composantes ont été définies pour encadrer les produits et les activités à réaliser. Il s'agit de :

- ❖ **Axe 1** : Renforcement des plateformes de dialogue social pour faciliter l'engagement civique des jeunes et des femmes et équipement des édifices publics ;
- ❖ **Axe 2** : Renforcement des capacités des jeunes et des femmes en matière de prévention et de gestion des conflits, ainsi que de leur engagement comme acteurs de changement dans leur communauté ;
- ❖ **Axe 3** : Renforcement de la confiance entre les jeunes et les institutions.

2.4. Produits escomptés du Projet et activités à réaliser

11. Le résultat escompté du Projet a été adossé à l'obtention de 3 (trois) produits et la réalisation de 15 (quinze) activités qui sont énumérés ci-après :

Produit 1 : les plateformes de dialogue social sont renforcées pour faciliter l'engagement civique des jeunes et des femmes

- **Activité 1.1** : Promouvoir et renforcer les capacités des Espaces Amis des femmes
- **Activité 1.2** : Appuyer le Conseil National et les jeunes parlementaires au niveau local pour l'organisation des focus groups entre jeunes et de dialogues communautaires
- **Activité 1.3** : Appuyer les campagnes d'information et de mobilisation des jeunes et des communautés à travers la plateforme U Report
- **Activité 1.4** : Renforcer les capacités opérationnelles et techniques des services d'aide à la jeunesse

Produit 2 : les jeunes et les femmes disposent de capacités de prévention et de gestion des conflits et s'engagent comme acteurs de changement dans leur communauté

- **Activité 2.1** : Renforcer les capacités de 150 jeunes pour favoriser leur engagement civique en vue d'améliorer la confiance entre les jeunes et les autorités locales
- **Activité 2.2** : Former les jeunes et les femmes aux métiers des arts, à la culture de la paix, et à la cohésion sociale et promouvoir les pratiques culturelles et traditionnelles
- **Activité 2.3** : Organiser la campagne synchronisée de communication en langue des communicateurs traditionnels et en français avec les acteurs de culture dans le domaine de la prévention des conflits et promotion de la paix et la cohésion sociale
- **Activité 2.4** : Appuyer la formation civique et l'insertion socio professionnelle de 400 jeunes vulnérables
- **Activité 2.5** : Développer des AGR pour la réinsertion socio-économique des jeunes vulnérables (jeunes ayant abandonné les combats)
- **Activité 2.6** : Accompagner le processus de réinsertion des jeunes

Produit 3 : la confiance entre les jeunes et les institutions est renforcée

- **Activité 3.1** : Appuyer l'immersion des jeunes dans les administrations locales et forces de sécurité
- **Activité 3.2** : Organiser des ateliers en vue d'élaborer des stratégies ciblées pour appuyer les initiatives innovantes des jeunes pour favoriser le processus participatif
- **Activité 3.3** : Réaliser des dialogues intercommunautaires
- **Activité 3.4** : Renforcer le système d'état civil à travers l'utilisation des jeunes comme relais communautaires pour la promotion des droits à une identité juridique
- **Activité 3.5** : Réaliser un film documentaire et une étude rapide (Interpeace) avec les jeunes leaders en partenariat avec l'INSAAC/Interpeace sur jeunesse, leadership et prévention des conflits

2.5. Théorie de changement

12. La théorie de changement, qui a été construite au cours de la mise en œuvre du Projet et intégrée dans les versions révisées du PRODOC, a permis de structurer les axes d'intervention et les produits escomptés du Projet pour l'atteinte du résultat escompté. Elle a été formulée ainsi qu'il suit :

Si les jeunes et les femmes s'engagent civiquement et participent aux plateformes de dialogue social,

Si les jeunes et les femmes sont outillés et impliqués dans les mécanismes de résolution de conflits et les actions en vue de la consolidation de la paix et,

Si les jeunes sont utilisés comme relais pour rétablir la confiance entre les jeunes et les institutions,

Alors les jeunes et les femmes seront des vecteurs de cohésion sociale et des acteurs de changement parce que leur sentiment d'exclusion sera réduit et qu'ils sentiront qu'ils ont un rôle à jouer..

13. L'introduction de cette théorie de changement au cours de la mise en œuvre tend à illustrer une bonne capacité d'adaptation de l'équipe du projet tout au long de la mise en œuvre dans le but d'apporter une réponse appropriée au problème à résoudre.

2.6. Stratégie d'intervention et zones géographiques de mise en œuvre du Projet

14. Articulée autour d'une stratégie d'intervention qui devait se déployer sur les niveaux local, régional et national, la mise en œuvre du Projet Jeunes Inter Agences PBF a ciblé différents groupes (individuel, associations de jeunes, leaders communautaires) selon une approche intégrant les aspects économiques, communautaires et sociaux de la consolidation de la paix.
15. Cette stratégie d'intervention devait permettre d'atteindre : 240 personnes dont 190 femmes dans la prévention des conflits, 75 médiatrices de paix, 20 jeunes dont 10 filles ambassadeurs de la paix, 100 000 jeunes U-Report, 150 jeunes dont 60 filles en engagement civique, 150 jeunes dont 60 filles formés en art, culture et cohésion sociale, et 400 jeunes dont 120 filles insérés socialement et professionnellement.
16. Les zones géographiques d'intervention du Projet ont été identifiées en raison de risques récurrents de tensions et conflits, de même que par leur niveau d'insécurité élevé. Ainsi, la Région de l'Ouest a été retenue en raison de la forte migration de jeunes de diverses origines ethniques et religieuses provenant des Régions du Nord et du Centre, ainsi que des pays limitrophes (Libéria, Burkina Faso, Mali, Guinée), ce qui cristallise les divisions entre « autochtones », « allochtones » et « allogènes ». Le choix du District d'Abidjan a été fondé sur la surpopulation qui a facilité l'émergence de quartiers populaires dans des communes comme Abobo et Yopougon, avec un fort risque pour les jeunes de basculer vers la délinquance et la criminalité, ou d'être recrutés par des groupes qui se prêtent à des actes de violence extrême. Pour la Région du Nord, le manque d'opportunités socioéconomiques pour les adolescents et les jeunes défavorisés, qui se conjugue avec un accès limité aux services sociaux de base et à la terre, constitue le vecteur important d'instabilité d'une Région qui se caractérise par la porosité de ses frontières.

Régions cibles du projet

- District d'Abidjan
- Grands Ponts
- Loh Djiboua
- Goh
- Haut Sassandra
- Sud Comoé
- Gbéké
- Agnèby Tiassa
- Hambol
- Guemon-Cavally-Tonkpi
- Poro-Tchologo



2.7. Evaluabilité du Projet

17. A priori, l'évaluabilité du Projet Jeunes Inter Agences PBF apparaît comme plausible du fait de l'existence d'une théorie de changement clairement définie, d'un cadre de résultats, d'une description détaillée du Projet articulée autour de ses objectifs, ses activités, ses résultats, des intrants prévus à cet effet, ainsi que des mécanismes de coordination, de gestion et de suivi de sa mise en œuvre.
18. Par ailleurs, une attention particulière a été portée aux aspects liés à l'appréciation de l'évaluabilité du Projet, à savoir : (a) **la qualité de sa conception : identification et formulation du Projet** ; (b) **la disponibilité de l'ensemble des éléments nécessaires pour la conduite de l'évaluation** : existence des données de référence, perspectives de suivi de l'évolution des cibles, existence de rapports d'avancement et/ou de missions de visites, etc.), (c) **les caractéristiques du contexte de mise en œuvre du Projet**, etc. Les analyses effectuées ont également porté sur l'exécution du budget et le respect des calendriers de réalisation des activités, la performance des parties prenantes et la pertinence de leurs interventions, ainsi que la prise en compte du genre à toutes les étapes et à travers les critères d'évaluation retenus.

2.8. Budget du projet

19. Le budget global du projet a été de trois millions sept cent cinquante mille (3 750 000) USD. Le projet a débuté avec un budget initial de deux millions cinq cent mille (2 500 000) USD. Il a par la suite subi une prorogation avec coût qui a augmenté cette allocation d'un million deux cent cinquante mille (1 250 000) USD.
20. La répartition du coût du projet entre les différents produits a permis une répartition de l'enveloppe globale du projet ainsi qu'il suit :
- **Produit 1** - les plateformes de dialogue social sont renforcées pour faciliter l'engagement civique des jeunes et des femmes : 609 134,49 USD ;
 - **Produit 2** - les jeunes et les femmes disposent de capacités de prévention et de gestion des conflits et s'engagent comme acteurs de changement dans leur communauté : 1 804 543,51 USD ;
 - **Produit 3** - la confiance entre les jeunes et les institutions est renforcée : 1 040 000 USD.

La ressource complémentaire à ces trois produits a été allouée à la rubrique suivi-évaluation à hauteur de 286 322 USD.

21. Relativement à la répartition du budget global suivant les agences, c'est l'UNICEF, agence chef de file, qui détenait la plus grande part, et l'UNFPA la plus petite part. Cette répartition se présente ainsi qu'il suit :
- **UNICEF** : 1 850 000 USD ;
 - **PNUD** : 750 000 USD ;
 - **UNESCO** : 700 000 USD ;
 - **UNFPA** : 440 000 USD.

Les tableaux présentant le budget par activités et le budget selon la catégorisation des dépenses envisagées se trouvent en annexe.

III- BUTS DE L'ÉVALUATION

22. L'évaluation finale du Projet Jeunes Inter Agences PBF vise d'une part, à répondre aux exigences de transparence et de redevabilité vis-à-vis des parties prenantes, notamment : le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, les Agences du Système des Nations-Unies partenaires d'exécution du Projet, le PBF, les autres Partenaires de mise en œuvre (Institutions étatiques, organisations de la société civile, jeunes, associations de jeunes, leaders communautaires, etc.), et d'autre part, à accroître l'apprentissage au sein de l'UNICEF en tant Agence Chef de file du Projet et de l'ensemble des Agences du Système des Nations-Unies impliquées dans sa mise en œuvre.

- ❖ **En termes de redevabilité**, cette évaluation devait permettre d'apprécier les performances du projet et leur contribution au renforcement de la cohésion sociale.
- ❖ **Par rapport à l'apprentissage**, elle devait permettre de générer des évidences permettant d'alimenter les réflexions stratégiques sur les approches porteuses en matière de prévention et de gestion des conflits intercommunautaires, ainsi qu'en matière d'engagement civique des jeunes

23. Réalisée selon les procédures de l'UNICEF et du PBF, elle est conforme à la politique du PBF qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat signés avec les bénéficiaires de ses financements, et a été inscrite dans le plan d'évaluation du Bureau Pays de l'UNICEF, ainsi que dans le Document de Projet.

IV- OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

24. En droite ligne du but visé, les objectifs assignés à l'équipe d'évaluation consistaient notamment à :

- Démontrer les **principales réalisations** du projet y compris les **effets du projet sur la consolidation de la paix, l'engagement civique des jeunes et la promotion de l'égalité de genre**
- Apprécier les **mécanismes de mise en œuvre** du projet
- Identifier les **bonnes pratiques** à capitaliser et les **contraintes** dans la mise en œuvre, ainsi que les **défis résiduels**
- Apprécier le **niveau appropriation du projet** par les autorités gouvernementales et locales, ainsi que les communautés et les jeunes
- Apprécier le **niveau d'engagement des jeunes et des femmes** dans les initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté
- Apprécier le **niveau de satisfaction** des principaux acteurs.

V- PORTÉE DE L'ÉVALUATION

25. L'évaluation couvre une période de 40 (quarante) mois, allant du 1^{er} Janvier 2018 au 14 Avril 2021, qui correspond à la durée de mise œuvre du Projet, ainsi que l'ensemble des activités menées à cet égard et les résultats produits.

26. Sur le plan géographique, l'évaluation a porté sur l'ensemble des onze régions couvertes par le projet. Cependant, pour la collecte des données sur le terrain, la méthodologie validée par le Groupe de référence de l'évaluation a permis de sélectionner un échantillon représentatif de neuf régions sur l'ensemble, à savoir : District d'Abidjan, Grands Ponts, Goh, Haut Sassandra, Sud Comoe Gbeke, Hambol, Guemon-Cavally, Tonkpi, Poro-Tchologo. L'équipe d'évaluation a sillonné ces différentes régions à la rencontre des différentes parties prenantes du projet dans le but de recueillir le maximum d'informations permettant d'étayer par des évidences, les constats à formuler pour chacun des critères retenus pour l'évaluation.

27. Sur le plan thématique, le projet qui est relatif à **la consolidation de la paix** en Côte d'Ivoire vise de façon spécifique le domaine d'intervention de **la prévention et la gestion des conflits**. Un accent particulier est mis sur **la participation des jeunes et des femmes** dans le processus de consolidation de la paix, à travers leur inclusion dans des activités citoyennes et d'éducation à la paix, des actions incitatives communautaires pilotes et de renforcement des capacités en matière de prévention et de résolution des conflits.

VI- CRITÈRES, QUESTIONS DE L'ÉVALUATION ET CADRE D'ANALYSE

28. Le champ d'investigation de l'évaluation a été délimité selon les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, par la vérification et l'appréciation de **la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité** des performances du Projet. Il convient de rappeler que l'appréciation de l'impact des interventions du Projet a été écartée du champ d'investigation par le Groupe de Référence, en raison de l'absence de données de base spécifiques au Projet. En revanche, il a été recommandé à la mission d'apprécier les acquis du Projet en termes d'effets sur la base des résultats obtenus en matière d'efficacité.

29. Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation, les principales questions d'évaluation validées par le Groupe de référence avant le début de la collecte des données sur le terrain sont fournies dans le tableau 1 ci-dessous. La

mission d'évaluation a développé des questions plus spécifiques qui se trouvent dans la matrice d'évaluation présentée en annexe du présent rapport.

Tableau 1 : Principales questions d'évaluation

Critères	Questions
Pertinence	Dans quelle mesure les expériences passées des projets similaires mis en œuvre par les Agences récipiendaires (UNICEF, UNFPA, PNUD) ont-elles pu renseigner la conception du Projet ?
	Dans quelle mesure les orientations du projet sont-elles en adéquation avec : (i) les priorités nationales en renforcement de cohésion sociale et consolidation de la paix, (ii) les orientations du PACoP, (iii) les priorités des programmes des agences récipiendaires et (iv) les ODD ?
	Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
	Dans quelle mesure les leçons apprises dans le domaine du Peace-Building ont été capitalisées dans le cadre de la conception du projet ?
	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en Côte d'Ivoire ?
	Les mécanismes de gestion du projet ont-ils permis d'appuyer la prise de décisions stratégiques, la confirmation ou l'ajustement de la théorie du changement ?
	Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?
	Les produits développés par les quatre agences et leurs partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?
	Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?
	La stratégie de suivi-évaluation du projet était utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ?
Cohérence	Dans quelle mesure l'intervention du Projet est complémentaire avec les autres projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans les mêmes domaines d'intervention
Efficacité	Quel est le niveau actuel de réalisation des produits et effets du projet ?
	Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?
	Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
	Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ?
	Dans quelle mesure les acteurs ciblés ont-ils effectivement contribué à la mise en œuvre du projet selon les rôles et responsabilités qui leur ont été initialement attribués ?
	En quoi les mécanismes de mise en œuvre ont-ils influencé l'atteinte des résultats escomptés ?
Efficiences	Dans quelle mesure les ressources humaines, matérielles et financières ont-elles été utilisées de manière économique ?
	Dans quelle mesure les mécanismes de gestion des agences récipiendaires ont-ils permis d'assurer la gestion efficiente et transparente des ressources du projet ?
	Quels sont les facteurs ayant influencé le rapport coût/efficacité de la mise en œuvre du projet ?
	Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
	Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
	Dans quelle mesure les stratégies de mise en œuvre du Projet ont-elles permis d'assurer l'utilisation rationnelle des ressources en vue de l'obtention des principaux résultats attendus ? Quelles ont été les stratégies les plus porteuses pour le renforcement durable de la cohésion sociale ?
Durabilité	Quels sont les mécanismes mis en place au niveau des communautés, des collectivités territoriales, du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour la pérennisation des acquis du projet ?
	Dans quelle mesure les communautés bénéficiaires se sont appropriées des interventions et acquis du projet ?
	Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de générer les effets catalytiques attendus en termes de mobilisation/leveraging de ressources additionnelles dans les domaines thématiques et zones touchées par le projet ?
	Quels sont les principaux facteurs de risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des acquis du projet ?
	Quelles sont les dispositions nécessaires pour l'extension du projet ?
Questions transversales	Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?
	Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

30. La performance du projet a été évaluée sur la **base d'une échelle de notation allant de 1 à 6** correspondant à : **1** (Très Insatisfaisant) ; **2** (Insatisfaisant) ; **3** (Modérément Insatisfaisant) ; **4** (Modérément Satisfaisant) ; **5** (Satisfaisant) ; **6** (Très Satisfaisant).

31. La performance globale du projet a été qualifiée de :

- **Très satisfaisante** lorsque les activités mises en œuvre ont permis d'atteindre ou de dépasser les résultats escomptés du projet
- **Satisfaisante** lorsque les activités réalisées ont permis d'atteindre des résultats dont les aspects positifs sont apparus plus importants que les aspects négatifs
- **Modérément satisfaisante** si les résultats atteints sont significatifs et qu'ils présentent des aspects positifs importants mais que les acquis restent fragiles
- **Modérément insatisfaisante** lorsque les résultats obtenus sont encourageants, mais nécessitent des efforts supplémentaires pour combler les attentes
- **Insatisfaisante** si les aspects positifs des résultats obtenus sont faibles par rapport aux aspects négatifs
- **Très insatisfaisante** si les résultats obtenus présentent des déficiences sérieuses avec très peu d'aspects positifs.

Tableau 2 : Echelle d'appréciation des performances selon les critères d'évaluation

SCORE	APPRECIATION	CATEGORIE
6	Très satisfaisante	Satisfaisante
5	Satisfaisante	
4	Modérément satisfaisante	
3	Modérément insatisfaisante	Insatisfaisante
2	Insatisfaisante	
1	Très insatisfaisante	

Cette performance est obtenue après le calcul de la moyenne des résultats obtenus pour chacun des critères dont la méthode d'appréciation est présentée ci-dessous.

32. En ce qui concerne la **Pertinence**, la notation correspond aux appréciations suivantes : **Pertinent (P)** à **Pas Pertinent (PP)**. En considérant l'échelle d'appréciation :

- Si le score attribué est compris entre **5 et 6**, l'appréciation est : « **Pertinente (P)** ».
- Si le score attribué est compris entre **3 et 4**, l'appréciation est : **Moyennement Pertinent (MP)**
- Si le score attribué est compris entre **1 -2**, l'appréciation est : « **Pas Pertinente (PP)** ».

Tableau 3 : Echelle d'appréciation de la performance de la Pertinence

SCORE	APPRECIATION
1-2	Pas Pertinent (PP)
3-4	Moyennement Pertinent (MP)
5-6	Pertinent (P)

33. Relativement à la **Cohérence**, la notation correspond aux appréciations suivantes : **Cohérent (C)** à **Pas Cohérent (PC)**. En considérant l'échelle d'appréciation :

- Si le score attribué est compris entre **5 et 6**, l'appréciation est : « **Cohérente (C)** ».
- Si le score attribué est compris entre **3 et 4**, l'appréciation est « **Moyennement Cohérent (MC)** »
- Si le score attribué est compris entre **1 -2**, l'appréciation est : « **Pas Cohérente (PC)** ».

Tableau 4 : Echelle d'appréciation de la performance de la Cohérence

SCORE	APPRECIATION
1-2	Pas Cohérent (PC)
3-4	Moyennement Cohérent (MC)
5-6	Cohérent (C)

34. Pour ce qui est des critères **Efficacité et efficience**, ils utilisent la même échelle d'appréciation que celle présentée pour l'appréciation de la performance globale du projet.

35. Quant à la **Durabilité**, ce critère a été apprécié sur une échelle allant de « **Probable à Moyennement improbable** ». En considérant l'échelle d'appréciation retenue, la durabilité a été évaluée comme suit :

- Si, le score affecté est compris entre 5 et 6, l'appréciation est : « **Probable (P)** », ce qui correspond à une situation qui présente des risques négligeables pour la durabilité des acquis.
- Si le score affecté est compris entre 3 et 4, la durabilité est qualifiée de : « **Moyennement probable (MP)** », et cela correspond à une situation qui présente des risques modérés pour la durabilité des acquis.
- Si le score affecté est compris entre 1 et 2, la durabilité sera qualifiée de : « **Improbable (I)** », avec une présomption de risques importants pour la durabilité des acquis.

Tableau 5 : Echelle d'appréciation de la performance de la Durabilité

SCORE	APPRECIATION
1-2	Improbable (I)
3-4	Moyennement Probable (MP)
5-6	Probable (P)

VII- MÉTHODOLOGIE

7.1. Approche d'évaluation

36. La mission a développé **une approche participative et inclusive** impliquant toutes les parties prenantes (Equipe du projet, le personnel de l'UNICEF, l'UNESCO, l'UNFPA et le PNUD, le PBF, les partenaires d'exécution nationaux et la population bénéficiaire) durant le processus. Le choix porté sur cette approche s'explique par la nécessité d'assurer l'appropriation du processus d'évaluation par les membres de l'équipe du projet et le personnel des Agences des Nations Unies impliquées, en vue d'assurer la validité, les conclusions et les recommandations qui seront formulées de l'étude.

37. L'évaluation a tenu compte des besoins exprimés par les différents acteurs engagés dans la gestion du projet à tous les niveaux et a reposé sur les cinq (5) critères suivants de l'OCDE : Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Durabilité. Les thématiques transversales ont été traitées à l'intérieur des différents critères retenus.

7.2. Méthodes et outils de collecte des données

38. L'évaluation a privilégié les méthodes qualitatives pour accéder à l'information et parvenir à répondre de façon adéquate aux objectifs visés par la mission, sans pour autant occulter la possibilité de collecter des données quantitatives susceptibles d'étayer les évidences. La conduite de l'évaluation a été articulée autour **de la revue documentaire, des entretiens semi-structurés, des focus groups**. Le traitement et l'analyse des données collectées devaient permettre de produire les livrables prévus pour la mission.

7.3. Revue documentaire

39. Elle a été basée sur la collecte et l'exploitation de la documentation ayant un lien direct avec le Projet Jeunes Inter Agences PBF, ou pouvant apporter des éclairages sur le contexte de sa mise en œuvre. Le tableau 6 ci-dessous présente les différents types de documents consultés et leur nombre. La liste des sources documentaires est présentée dans la bibliographie.

Tableau 6 : Types de documents consultés pour la revue documentaire

Type de documents consultés	Nombre
1. Cadre de Programmation	02
2. Cadres de collaboration avec les partenaires nationaux	03
3. Documents de Projet	03
4. Etude de perception et thématiques	03
5. Guides méthodologiques	08
6. Plan Nationaux de Développement	02
7. Rapports d'activités, d'évaluation et de progrès	12
8. Termes de référence de la mission d'évaluation	01
Total	34

7.4. Entretiens et focus groups

40. Pour les entretiens individuels et de groupes, l'évaluation a ciblé 7 (sept) catégories de répondants qui ont été couvertes à 100%, à savoir : (i) les Agences du Système des Nations Unies partenaires de mise en œuvre du Projet (UNICEF-PNUD-UNESCO-UNFPA) ; le partenaire financier (PBSO/PBF) ; les partenaires d'exécution gouvernementaux (Présidence de la République/CCSR ; Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique ; Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté ; Ministère de la Culture et de la Francophonie) ; les institutions étatiques et les organisations de la société civile ; les Services déconcentrés de l'Etat, ainsi que les autorités administratives et autorités décentralisées ; les leaders communautaires et enfin les bénéficiaires finaux des interventions.

41. Au total, quatre cent trente-sept (437) personnes ont répondu aux interviews des évaluateurs, représentant un taux de couverture de 76,66% de l'échantillon défini pour la mission. Le tableau 7 ci-dessous présente la répartition du nombre de répondants par sexe et par catégorie.

Tableau 7 : Répartition de l'échantillon couvert par type de rencontre, sexe et par catégorie d'âge

Variables / Catégories	Nombre de répondants
Type de rencontres	
Entretiens individuels	32
Focus group	406 (52 focus groups)
Genre	
Masculin	298
Féminin	140
Catégorie d'âge : Adolescents	
Filles	21
Garçons	17
Catégorie d'âge : Jeunes	
Filles	27
Garçons	104
Catégories : Adultes	
Hommes	177
Femmes	92
Total	438

7.5. Stratégie d'échantillonnage

42. Le choix des Régions et sites de déroulement de la mission a été fait au travers d'un choix raisonné, guidé par cinq (5) critères, à savoir : (i) inclusion d'office d'Abidjan dans l'échantillon en tant que siège des décisions pour l'orientation du projet et zone opérationnelle d'intervention ; (ii) zone de forte concentration des interventions du Projet (au moins 3 des 4 agences ont mené des actions dans le cadre du Projet) ; (iii) zone de faible concentration des interventions (une seule agence a mené des activités sur les 4) ; (iv) zone de forte synergie Inter Agences (toutes les 4 Agences ont mené des interventions dans la zone) ; et, (v) zone de forte prévalence de tensions, conflits, migrations, insécurité et forte démographie. Deux facteurs de pondération ont été appliqués à ces critères de base pour déterminer la sélection finale des Régions, sites et paquets d'intervention à visiter, à savoir : le facteur géographique (distance à couvrir pour la collecte des données) et le facteur temps (durée limitée de la mission).
43. L'application de tous ces critères a permis de tirer un échantillon de Régions, sites et paquets d'interventions qui ont été totalement Couverts selon le programme ci-après : Dabou (15 mai) ; Divo (16 au 19 mai) ; Daloa (19 au 21 mai) ; Guiglo-Duékoué (21 au 23 mai) ; Man (23 au 26 mai) ; Korhogo (26 au 29 mai) ; Katiola (29 au 31 mai) ; Bouaké/Béoumi (31 mai au 3 juin) ; Yamoussoukro (4 juin).

7.6. Traitement, analyse et assurance de la qualité des données

44. L'évaluation ayant privilégié les méthodes qualitatives pour accéder à l'information et parvenir à répondre de façon adéquate aux objectifs visés par la mission, en ce sens, **le traitement et l'analyse des données qualitatives et la triangulation** sont les principales méthodes utilisées afin de tirer l'information des données qui ont été collectées.
45. Pour ce qui est des **données qualitatives**, les types d'informateurs ont été diversifiés dans l'objectif de disposer de données de qualité, reflétant la réalité du contexte de mise en œuvre du Projet et des résultats obtenus à sa clôture. Dans l'ensemble, l'exploitation des données s'est faite d'une part, sous forme d'analyse de contenus des documents et des témoignages recueillis auprès des informateurs clés, et d'autre part, sous la forme d'analyse de la cohérence interne des témoignages recueillis et de la cohérence externe, à travers la confrontation avec les discours des autres acteurs impliqués dans les mêmes actions. L'analyse a été réalisée entretien par entretien, à partir des comptes rendus produits après chaque rencontre. Dans cette optique, l'évaluation a procédé à l'examen de la performance pour chaque critère.
46. La méthode de **triangulation** adoptée s'est caractérisée par la confrontation entre les données et les informations tirées de la revue documentaire et celles collectées auprès des acteurs consultés, lors des entretiens individuels ou des focus groups.
47. **L'assurance qualité** a été effectuée par le Groupe de référence de la mission. Il était chargé de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Il est chargé de garantir la transparence du processus et de renforcer la crédibilité des résultats de l'évaluation. Dans ce cadre, il a effectué le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation, l'orientation de son cadrage et l'assurance de sa qualité, en lien avec les objectifs et la méthodologie adoptée. Ce groupe était composé des représentants du SNUD, des Ministères partenaires, des Organisations de Jeunesse, du Bureau de l'évaluation de WCARO, et du PBSO.
48. En plus de la validation du rapport de démarrage, le Groupe de référence a procédé, à la fin de la mission de terrain, au débriefing portant sur les constats et conclusions préliminaires. Les commentaires et données complémentaires recueillis au terme de ce débriefing ont permis de produire le rapport préliminaire de la collecte des données et des constats, dont la validation par le Groupe de Référence a ouvert la voie à la production du rapport provisoire, conformément aux prescriptions des termes de référence de l'évaluation.

7.7. Considérations éthiques

49. Les données collectées ont été traitées dans le respect des directives éthiques de l'UNEG révisées en 2020¹. Il s'agit principalement des quatre principes éthiques de base que l'équipe d'évaluation a scrupuleusement respectés tout au long des phases de l'évaluation, à savoir : l'intégrité, la responsabilité, le respect et la bienfaisance/utilité. Ces principes sont déclinés dans les différents guides auxquels l'équipe d'évaluation a été soumise qui font explicitement référence aux obligations des évaluateurs en termes d'indépendance, d'impartialité, de transparence, de crédibilité, de la confidentialité et de l'utilité.
50. Relativement à l'**indépendance**, elle a été confirmée par le fait que les évaluateurs retenus pour cette mission n'ont pris part à aucune activité du projet et n'ont pas été responsables de la conception, de l'exécution ou de la supervision du projet.
51. Pour l'**impartialité** de l'équipe d'évaluation, elle s'est caractérisée par le fait que l'équipe d'évaluation a fait ressortir dans tous les documents soumis au Groupe de référence tant les forces que les faiblesses observées à toutes les phases du projet. Autant les forces que les faiblesses identifiées ont été soumises au principe du contradictoire à travers l'examen du Groupe de référence, débattues lors des séances de restitution et présentées dans ce rapport chaque fois que des évidences permettaient de les affirmer.
52. Au sujet de la **transparence**, l'équipe d'évaluation a communiqué d'une manière aussi ouverte que possible l'objectif de l'évaluation, les critères appliqués et l'utilisation attendue des résultats. Ces informations sont contenues dans le présent rapport d'évaluation, qui vise à également à fournir des informations transparentes sur ses sources, ses méthodes et ses approches, tel que convenu lors de la validation du rapport de démarrage de la mission ;
53. S'agissant de la **crédibilité**, à travers la qualité des instruments, les procédures et les analyses utilisées pour recueillir et interpréter les informations, qui ont tous été approuvés par le Groupe de référence dans le rapport de démarrage de l'évaluation, la mission d'évaluation relève que cette évaluation a été basée sur des données et des observations qui sont considérées comme fiables et dignes de confiance.
54. Pour ce qui est de l'**obligation de confidentialité et de sécurité des répondants**, il convient de souligner le caractère volontaire, multiculturel et inclusif de la participation des répondants aux échanges avec l'équipe d'évaluation. En effet, les répondants ont été informés des objectifs de l'évaluation et du caractère volontaire, confidentiel et anonyme de la collecte des données. Aucune incitation monétaire ou matérielle n'a été offerte pour la participation aux échanges. L'aspect multiculturel a été marqué par des participants de plusieurs communautés. S'agissant de l'inclusivité, il convient de souligner la participation aux échanges d'une proportion importante des femmes, des jeunes et des personnes porteuses d'handicaps.
55. Par ailleurs, sur l'aspect de la participation volontaire, des demandes de rendez-vous ont été adressées à l'avance aux participants qui ont librement décidé d'assister aux rencontres programmées. L'équipe d'évaluation a veillé à l'entame de chaque entrevue, à exposer les objectifs de la mission et à présenter le formulaire de consentement éclairé et d'autorisation parentale pour les adolescents. Il a ensuite été demandé aux participants désireux de prendre part aux échanges de confirmer leur accord de participation par une signature sur les formulaires de libre consentement distribués à cet effet. Pour la participation des adolescents, l'équipe d'évaluation s'est basée sur l'autorisation parentale préalablement obtenue par les responsables des ONG et encadreurs ayant dispensé les formations en « life skill » (CVC). Cependant, les participants adolescents ont été invités à inscrire le contact d'un parent ou tuteur sur la fiche d'autorisation parentale qui leur a été remise séance tenante. En outre, et dans l'optique d'assurer une participation égale aux discussions, l'équipe d'évaluation a adopté un langage compréhensible pour tous les participants en procédant à des reformulations et des relances, tout cela dans le respect et la courtoisie.

¹ <http://www.unevaluation.org/document/download/3625>

56. Par rapport à la confidentialité et à l'anonymat, il a été permis aux participants d'inscrire un pseudonyme sur les différentes fiches qu'ils ont reçues en lieu et place du nom s'ils le souhaitaient. Quant aux mesures de sécurité, l'équipe d'évaluation a veillé à l'application du principe « Ne pas nuire » en prenant en compte le contexte sécuritaire et l'application des mesures barrières à la COVID 19. Pour cela, la stratégie adoptée a consisté à se déplacer vers les répondants et à organiser la plupart des rencontres dans les locaux des structures administratives publiques ou des agences du SNU telles que les Directions Régionales, les Mairies, les Centres Culturels, les Préfectures et Sous-préfectures, etc.
57. Relativement à l'utilité, la mission d'évaluation s'est efforcée de présenter de façon synthétique toute l'information pertinente permettant aux utilisateurs du rapport d'atteindre les objectifs souhaités. De ce fait, le rapport présente d'une manière complète et équilibrée les faits, résultats et limites, conclusions et recommandations tirés du traitement de l'information collectée tout au long de la mission.

7.8. Limitations et contraintes et mesures de mitigation

58. L'évaluation a identifié quatre principaux facteurs susceptibles d'impacter l'efficacité de la collecte des données, à savoir : (i) la disposition et la disponibilité des acteurs clés à participer à l'évaluation ; (ii) le respect du programme de la mission de collecte des données ; (iii) le risque sécuritaire ; (iv) le risque sanitaire ; et, (v) les limites intrinsèques de la méthodologie.
59. **La disposition et la disponibilité des acteurs clés à participer à l'évaluation** ont été assurées grâce à l'excellente collaboration de la Direction de la Protection de la Jeunesse et des Délégations Régionales (DR) du Ministère de la Jeunesse qui ont facilité les visites sur le terrain. Le démarrage de chaque étape de la mission sur le terrain a été marqué par une rencontre préparatoire entre l'équipe d'évaluation et le DR/Jeunesse de la localité concerné qui a pris les rendez-vous nécessaires et accompagné la mission à toutes les rencontres programmées. C'est cet appui des équipes des Directions Régionales du Ministère de la Jeunesse qui a permis à la mission d'assurer une couverture optimale de l'échantillon défini pour la collecte des données. Ceci étant, il convient de relever l'absence de plusieurs DR retenus à Abidjan lors du passage de la mission et le faible niveau de connaissance du Projet par les collaborateurs des Directeurs Régionaux désignés pour accompagner la collecte en leur absence.
60. Au sujet du **respect du programme de la mission de collecte des données**, nonobstant la disponibilité des cibles visées par la mission, et l'efficacité de l'appui logistique fourni par l'UNICEF et les DR/Jeunesse, l'évaluation a coïncidé avec une succession de jours fériés qui s'est traduite par une limitation des interactions avec les cibles visées. En guise de contournement à cette contrainte, l'équipe d'évaluation a effectué 21 (vingt-et-un) jours de travail ininterrompu sur le terrain, y compris les samedis et dimanches et a ainsi pu couvrir plus de deux mille cent (2100) kilomètres entre les différents sites de déroulement de l'évaluation, dans les délais prévus pour la mission de collecte des données.
61. Relativement au **risque sécuritaire**, l'équipe d'évaluation s'est continuellement informée pour identifier les risques potentiels et rechercher les moyens de les minimiser. Pour ce faire, elle a constamment recueilli des informations durant toute la période de sa présence sur le terrain sur l'évolution du contexte sécuritaire, et a scrupuleusement observé les directives des briefings sécuritaires reçues des bureaux de l'UNDSS. Par ailleurs, l'équipe a veillé à ce que les entretiens individuels et les focus group se déroulent dans des endroits qui ne mettent pas en danger les participants et qui ne compromettent pas leur anonymat.
62. Concernant le **risque sanitaire**, l'équipe d'évaluation a scrupuleusement respecté les mesures de mitigation envisagées au démarrage de la mission pour la collecte des données en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette dernière exigeait un respect strict des principes éthiques afin de ne pas nuire à la vie et à la santé des participants à l'évaluation et de l'équipe d'évaluation. Ainsi, l'équipe d'évaluation a minutieusement respecté l'ensemble des mesures barrières à la COVID-19 édictées par le gouvernement et l'OMS, afin de se protéger et protéger les participants à l'évaluation. Il s'est notamment agi des gestes barrières, de la distanciation physique, et de l'utilisation des équipements de protection (masques, gels hydroalcooliques, lingettes, etc.).

Aussi, en droite ligne de ces mesures, l'équipe de l'évaluation a respecté la règle fixée dans sa méthodologie de collecte des données, de ne pas dépasser vingt (20) participants pour les focus group, afin d'assurer le respect de la distanciation physique entre les participants.

63. Les trois principales **limites intrinsèques de la méthodologie** ont été maîtrisées de la manière suivante :

- ❖ **Le risque de non exhaustivité des données à collecter sur le terrain (courte durée de la mission; large territoire à couvrir, faible effectif de la mission)** a été compensé par la représentativité de toutes les parties prenantes du projet ;
- ❖ **Le risque d'un biais consubstantiel à l'approche raisonnée de l'échantillonnage** a été géré à travers la définition d'un échantillonnage selon les critères de sélection des sites d'intervention du projet. Ainsi, les critères de choix ont varié d'un site à un autre, permettant de couvrir de façon exhaustive les acteurs impliqués dans le projet ;
- ❖ **Le risque d'intégrité des données** a été maîtrisé à travers la triangulation des données collectées auprès de plusieurs sources.

Le tableau 8 résume les limites et contraintes rencontrées par l'équipe de mission et les mesures de mitigation appliquées pour chacune d'elle.

Tableau 8 : Limites et contraintes de l'évaluation et stratégies d'atténuation proposées

Limites et contraintes de l'évaluation	Stratégies d'atténuation
Incertitude de la disposition et la disponibilité des acteurs clés à participer à l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Etroite collaboration avec les DR/Jeunesse des localités (rencontre préparatoire avec l'équipe d'évaluation au démarrage de chaque étape de la mission sur le terrain, prise de rendez-vous par les DR/Jeunesse, accompagnement par les DR/Jeunesse à toutes les rencontres programmées)
Incertitude sur le respect du programme de la mission de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • 21 (vingt-et-un) jours de travail ininterrompu sur le terrain, y compris les samedis et dimanche • Couverture de plus de deux mille cent (2100) kilomètres entre les différents sites de déroulement de l'évaluation
Risque sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil systématique des informations sur l'évolution du contexte sécuritaire durant toute la période de sa présence sur le terrain • Respect scrupuleux des directives des briefings sécuritaires reçues des bureaux de l'UNDSS • Entretiens individuels et focus group réalisés dans des endroits qui ne mettent pas en danger les participants et qui ne compromettent pas leur anonymat
Risque sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Respect strict des principes éthiques (gestes barrières, distanciation physique, et utilisation des équipements de protection (masques, gels hydroalcooliques, lingettes, etc.)) afin de ne pas nuire à la vie et à la santé des participants à l'évaluation et de l'équipe d'évaluation • Limitation à vingt (20) participants pour les focus group
Limites intrinsèques de la méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • Représentativité de toutes les parties prenantes du projet • Définition d'un échantillonnage selon les critères de sélection des sites d'intervention du projet • Couverture exhaustive des acteurs impliqués dans le projet • Triangulation des données collectées auprès de plusieurs sources

VIII- CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DE L'EVALUATION

8.1 Pertinence du Projet : Pertinent

64. La pertinence est considérée comme l'adéquation des objectifs aux problèmes, besoins et priorités réels des groupes-cibles prévus et bénéficiaires auxquels le projet est censé s'adresser, ainsi qu'à l'environnement dans lequel il opère. Elle englobe le concept de capacité de réaction du Projet face aux changements et l'émergence des priorités et besoins de développement. L'examen de la pertinence du Projet a été structuré autour des réponses aux questions clés qui sont reprises ci-dessous :

Dans quelle mesure les expériences passées des projets similaires mis en œuvre par les Agences récipiendaires (UNICEF, UNFPA, PNUD) ont-elles pu renseigner la conception du Projet ?

Dans quelle mesure les orientations du projet sont-elles en adéquation avec : (i) les priorités nationales en renforcement de cohésion sociale et consolidation de la paix, (ii) les orientations du PACoP, (iii) les priorités des programmes des agences récipiendaires et (iv) les ODD ?

Dans quelle mesure la théorie de changement développée par le Projet Jeunes est-elle toujours valide ? Sinon pourquoi ?

Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?

Dans quelle mesure les leçons apprises dans le domaine du Peacebuilding ont été capitalisées dans le cadre de la conception du projet ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en Côte d'Ivoire ?

Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?

QE 1.1 : Dans quelle mesure les expériences passées des projets similaires mis en œuvre par les Agences récipiendaires (UNICEF, UNFPA, PNUD) ont-elles pu renseigner la conception du Projet ?

Constat 1 : Le Projet Jeunes Interagences PBF se situe dans le prolongement des interventions des Agences récipiendaires en matière d'appui à la consolidation de la paix, de renforcement de la réconciliation, de la reconstruction nationale et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire

65. Ce projet s'inscrit dans la continuité de plusieurs interventions ayant impliqué les quatre Agences partenaires de sa mise en œuvre. Il se situe dans la concrétisation du processus de transition de la Côte d'Ivoire consécutive au départ de la mission de maintien de la paix des Nations Unies (ONUCI) en juin 2017, et de l'arrivée à échéance du Plan Prioritaire II. A titre de rappel, l'évaluation note que (a) le renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées, (b) ainsi que la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'Etat et d'autres mécanismes en place relèvent des résultats stratégiques que poursuivait le PP II.
66. Le PACoP qui lui a succédé a ciblé (i) la cohésion sociale et la réconciliation nationale, (ii) l'état de droit, la justice transitionnelle et les droits de l'Homme, (iii) la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre, et (iv) la sécurité communautaire comme axes prioritaires d'intervention. A l'analyse, la complémentarité qui s'observe entre les deux résultats stratégiques escomptés du PP II et les quatre principaux axes du PACoP mettent en évidence les priorités d'actions ciblées dans le cadre de la transition entre ces deux programmes.

L'identification et la prise en compte de ces priorités d'actions permettaient de justifier le maintien des appuis du PBF dans les domaines pour lesquels ces appuis se sont avérés nécessaires, et en même temps de contribuer à la résorption des défis résiduels des efforts engagés par la Côte d'Ivoire depuis 2011 en matière de réconciliation et de cohésion sociale.

67. Concrètement, l'UNICEF, le PNUD, l'UNESCO et l'UNFPA qui ont été des acteurs de premier plan dans la conception et la mise en œuvre de certains projets du PP II, notamment le : (i) projet d'« Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte (PBF/PRF/B-3, Programme 1); (ii) projet d'« Appui à la prévention et à la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire » (PBF/PRF/A-3, Programme 2) et (iii) projet d'« Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'état civil en Côte d'Ivoire » (PBF/PRF/E-2, État civil) se sont retrouvés à la manœuvre aux étapes similaires du Projet Jeunes Interagences PBF. Pour ce cas précis, les effets escomptés de l'engagement civique des jeunes et de la participation des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs de paix, de prévention et de gestion des conflits se situent dans le processus du transfert progressif par le plan de transition de l'ONUCI des compétences résiduelles en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale au Gouvernement et à l'Equipe pays du Système des Nations Unies, ainsi que dans le prolongement de la pérennisation des acquis en matière de consolidation de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.
68. Bien avant le Projet Jeunes, l'UNICEF menait déjà des interventions de consolidation de la paix dans différentes régions de Côte d'Ivoire, y compris dans celles du projet, à travers son programme d'appui à la déclaration des naissances et à la réforme de l'état.
69. De 2014 à 2015, l'UNESCO avait initié et accompagné des institutions et des ONG, des groupes professionnels et des jeunes dans le cadre de projets de consolidation de la paix et de cohésion sociale, notamment dans celui intitulé « *L'engagement des jeunes dans la reconstruction post-conflit en Côte d'Ivoire : favoriser la réconciliation et favoriser une culture démocratique* » qui a bénéficié à 500 jeunes et à 80 leaders d'associations de jeunesse.
70. Le PNUD avait assuré des formations civique et professionnelle et créé des opportunités d'insertion socioéconomiques aux jeunes les plus vulnérables pour les soustraire de la tentation d'être engagés dans des mouvements violents.
71. L'UNFPA avait mené des interventions dans le cadre de la consolidation de la paix et la promotion de la cohésion sociale qui se sont traduites par la création de 6 (six) Espaces Amis des Femmes dans la Région de l'Ouest. La mobilisation des femmes à travers ces espaces avait largement contribué à des élections apaisées dans différentes localités en 2015.

QE 1.1.1 : Dans quelle mesure les bénéficiaires du Projet ont-ils participé à sa conception et à son élaboration, et jusqu'à quel point la conception du projet intègre-t-elle les préoccupations exprimées par les groupes cibles

Constat 2 : Le contexte de fragilité qui a prévalu en Côte d'Ivoire jusqu'en juin 2017 s'est avéré peu favorable à l'implication des bénéficiaires dans la conception des Projets PBF. Tenant compte de ce contexte, l'élaboration du Projet Jeunes a été déterminée par une stratégie structurée en trois niveaux (national, régional et local) qui a ciblé les institutions, les associations de jeunesse, les leaders communautaires, les individus.

72. L'exploitation de la documentation sur le Projet Jeunes ainsi que les échanges que la mission d'évaluation a eus avec les parties prenantes démontrent assez peu d'évidences sur la participation des bénéficiaires à la conception de ce Projet. En effet, le fonds documentaire exploité par la mission d'évaluation ne présente aucune étude spécifique sur le contexte et la justification du Projet. L'enquête de perception qui a permis d'établir un état des lieux de l'opinion des Ivoiriens sur la cohésion sociale et la réconciliation, l'état de droit et la justice transitionnelle, les efforts de lutte contre les violences sexuelles, et la sécurité communautaire, et à laquelle on se réfère pour justifier le Projet Jeunes Inter Agences PBF a été réalisée en 2019, c'est-à-dire près de deux ans après le démarrage du projet évalué.

Le caractère générique de cette enquête qui porte sur une pluralité de thématiques ne décrit pas le processus de planification du Projet Jeunes Interagences PBF et de ce fait ne permet pas d'appréhender la participation des bénéficiaires et des groupes cibles à sa conception.

Cependant, l'évaluation note que les initiatives qui ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet s'inscrivaient dans les programmes des ministères et institutions en charge de la jeunesse, de la famille, de la cohésion sociale, de la culture, de la lutte contre la pauvreté, de l'insertion socioéconomique des jeunes, etc.

73. Au niveau national et régional, les activités à mener dans ce cadre ont généralement été élaborées en consultation avec les acteurs nationaux et régionaux dans les zones cibles, ce qui a permis de tenir compte des spécificités locales, d'adapter le ciblage des interventions à chaque niveau, et d'ancrer les activités dans les institutions et agences gouvernementales, y compris dans les services déconcentrés, ainsi que dans la société civile. Dans ce contexte, le Ministère de la Jeunesse à travers sa Direction de la Protection de la Jeunesse a joué un rôle de premier plan en raison de sa mission d'encadrement de la jeunesse. Sa participation aux activités de coordination du Projet (participation à l'élaboration des PTA), de supervision des actions de formation au niveau régional, notamment pour les formations sur les compétences de vie courante illustrent l'implication de ce partenaire à l'élaboration des activités du Projet. D'autres partenaires, tels que l'Office du Service Civique National (OSCN) et la Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion des jeunes ex-combattants (CCSR) de la Présidence de la République ont également participé à l'élaboration des activités du Projet selon une approche basée sur la concertation et le partage de responsabilités, notamment en ce qui concerne l'insertion socioéconomique des jeunes (OSCN) et la resocialisation des enfants en conflit avec la loi (CCSR).
74. Au niveau local et communautaire, des organisations de la société civile ont développé des initiatives pertinentes telles que les caravanes de la paix, les campagnes d'information de proximité qui ont bénéficié des appuis techniques et financiers du Projet. C'est notamment le cas de plusieurs Espaces Amis des Femmes, des relais communautaires et associations de jeunesse, du CNJ-CI et d'autres acteurs de la société civile qui ont développé des initiatives d'appui à la lutte contre les violences, à la consolidation de la paix et la cohésion sociale, et ont bénéficié des appuis du Projet. Dans certains cas, les bénéficiaires et groupes cibles du Projet ont exprimé des préoccupations qui ont été pris en compte. On peut citer à cet égard l'exemple des élèves des lycées modernes 1 et 2 de Divo dont les actions de plaidoyer ont abouti à la création d'un préau et la mise en place d'un système d'éclairage pour l'amélioration des conditions sécuritaires dans l'enceinte de ces deux lycées. Dans le même ordre d'idées, l'insertion des métiers de la coiffure et de la couture dans les programmes de formation à l'insertion professionnelle des filles du Centre de formation de l'OSCN de Mbahiakro résulte du besoin que les filles ont exprimé à cet égard.

QE 1.1.2 : Dans quelle mesure les populations cibles ont effectivement participé dans la planification du Projet

Constat 3 : Les temps forts qui ont marqué le processus de planification du Projet n'infirmant pas la perception d'une faible participation des bénéficiaires et groupes cibles dans la conception de celui-ci.

Les temps forts qui ont marqué le processus de consultation des acteurs durant toute la durée du Projet ne fournissent pas de données suffisantes permettant de confirmer ou d'infirmar la participation des bénéficiaires et groupes cibles à la conception celui-ci. Le premier temps fort a porté sur l'élaboration de la note conceptuelle. Cette étape de la vie du Projet a impliqué les partenaires institutionnels qui devaient procéder à une analyse de la situation et définir les axes du projet en l'absence des jeunes, leaders d'associations de jeunesse, leaders communautaires, chefs traditionnels et coutumiers, considérés comme les bénéficiaires prioritaires des interventions à mettre en oeuvre.²

² Le PRODOC en date du 26 novembre 2018 révèle que cette note a été présentée au Comité Technique le 13 juin 2018 pour sa revue.

Il s'agit ici d'un exercice réservé à l'avis des experts. Si l'on s'en tient aux préconisations du PRODOC, la consultation devait se limiter dans la phase opérationnelle du Projet aux sessions de planification conjointe annuelle qui devaient regrouper les parties prenantes, y compris les acteurs non gouvernementaux³. L'évaluation considère que le dispositif institutionnel de suivi des projets PBF qui a été structuré autour d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Technique d'Experts, d'un Comité de Coordination offrait un espace suffisant pour de larges consultations avec toutes les parties prenantes du Projet, y compris les bénéficiaires et groupes cibles du niveau local et communautaire. **En l'absence de procès-verbaux ou comptes rendus des éventuelles réunions organisées par ces instances, l'évaluation n'est pas en mesure de se prononcer sur la qualité des éventuelles consultations qui auraient eu lieu dans le cadre du Projet Jeunes.**

QE 1.1.3 : Dans quelle mesure les facteurs externes et les risques susceptibles d'influencer la mise en œuvre du Projet ont-ils été identifiés et pris en compte dès le départ ?

Constat 4 : L'identification préalable des risques susceptibles d'impacter les performances escomptées du Projet Jeunes illustre une volonté de prudence et de maîtrise des facteurs externes par ses concepteurs. Cela dit, l'absence d'une description détaillée des contenus des stratégies d'atténuation de ces risques limite la possibilité d'appréciation de l'efficacité des mécanismes de gestion de risques mis en place dans le cadre du Projet

75. L'éventualité d'une entrave à la Politique d'enregistrement des naissances pour des motifs politiques, ainsi que la possibilité d'émergence de conflits locaux « ciblés » ; d'une conflictualité liée à la période pré-électorale de 2020 ou encore d'un manque d'engagement des autorités ivoiriennes dans la mise en œuvre des composantes et dans le suivi à plus long terme ont été identifiés comme les principaux risques susceptibles d'impacter les perspectives d'obtention des produits et d'atteinte des résultats escomptés du Projet. La probabilité de réalisation de ces risques a été jugée moyenne pour les 3 premiers et élevée pour le quatrième. Quant à la gravité de leur impact, elle a été estimée moyenne pour les deux premiers, forte pour le troisième et faible pour le dernier.
76. L'évaluation considère que les risques à forte probabilité de survenue et forte gravité d'impact sur le projet auraient dû faire l'objet d'un suivi particulier tout au long de sa mise en œuvre. Au-delà de ces cas particuliers, le suivi de l'ensemble des risques identifiés aurait dû être défini sur la base d'une périodicité bien précise, assortie d'un ensemble de modalités concrètes pour leur actualisation. Dans cette perspective, les rapports de progrès produits par le Projet apparaissaient comme les principaux outils d'analyse de risques et d'appréciation de la qualité de leur gestion. **A cet égard, l'évaluation note que ces rapports ne fournissent pas une information claire et précise sur les actions du projet en rapport avec l'analyse des risques, et encore moins sur les mesures prises à cet égard, à l'exception de celles concernant la Covid 19 qui est devenue une préoccupation d'envergure mondiale (cas du rapport semestriel en date du 31 décembre 2020).** Dans la plupart des rapports exploités par la mission, l'analyse des risques s'est limitée à une évocation sommaire de l'engagement des autorités ivoiriennes et à l'affirmation d'une appropriation satisfaisante des parties prenantes du projet comme autant de facteurs d'atténuation des risques identifiés, ce qui ne se vérifie pas en ce qui concerne le manque d'engagement des autorités ivoiriennes dans le suivi à plus long terme. Celles-ci n'ont pas mobilisé des ressources de contrepartie pour la poursuite du suivi des actions après la clôture du Projet.
77. Un dernier élément d'illustration de la faible performance du Projet en matière de gestion des risques est caractérisé par l'immobilisme de la matrice de risques qui est restée figée jusqu'à la date de clôture du Projet nonobstant la survenue imprévue de la pandémie de la Covid 19 qui aurait justifié son actualisation.

³ PRODOC du 26 novembre 2018, page 3.

QE 1.1.4 : Dans quelle mesure les indicateurs de mesure des résultats sont-ils directs, objectifs, pratiques, adéquats ? Les résultats escomptés du Projet sont-ils définis de manière cohérente avec leurs indicateurs ? Le Projet prévoit-il des bases de référence pouvant permettre de suivre de manière régulière l'évolution des indicateurs ?

Constat 5 : Le suivi de la mise en œuvre du Projet Jeunes a été défini sur la base d'un cadre de résultats articulé autour de 5 (cinq) indicateurs de résultats et de 8 (huit) indicateurs de produits qui ne répondent pas rigoureusement à toutes les caractéristiques requises pour être qualifiés « SMART »

78. Les indicateurs de résultats comportent des bases de référence que l'évaluation considère « non spécifiques à la situation du Projet Jeunes. Ceux-ci sont alignés aux objectifs globaux du PACoP et non du Projet Jeunes. L'étude de perception du PACoP à laquelle on se réfère pour justifier ces baselines n'est pas pertinente. Cette étude a été réalisée en novembre 2019, c'est-à-dire plus d'un an après le démarrage du Projet. Les problématiques qu'elle ciblait ont été appréhendées et analysées au niveau national. Dès lors, il convient d'admettre que les données de base de l'étude de perception du PACoP auraient dû être affinées pour mieux refléter le contexte et l'environnement spécifique du Projet Jeunes en matière d'engagement et de participation des jeunes et des femmes au renforcement de la cohésion sociale, pour permettre de déboucher sur des résultats concrets et mesurables dans les zones d'intervention du Projet. Sur ce point précis, les échanges avec les parties prenantes révèlent que les enquêtes et/ou sondages qui auraient permis de renseigner la progression des indicateurs au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet n'ont pas été réalisés, ce qui est de nature à alimenter un doute raisonnable sur la fiabilité et la crédibilité des données contenues dans les rapports de progrès, ainsi que celles présentées à la clôture du Projet.
79. **Concrètement, les données relatives aux bases de référence révèlent plusieurs incohérences en fonction des sources consultées.** Pour le pourcentage de jeunes et de femmes appuyés dans le cadre de ce programme et engagés dans des initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté, ainsi que pour la proportion de jeunes des zones cibles du programme inscrits sur U-Report participant aux discussions sur la cohésion sociale et l'engagement civique, les données du PRODOC révèlent que 2019 est l'année de base pour la détermination de leurs bases de référence fixées à 20,76% d'après les résultats de l'enquête de perception. Dans le même temps, la plateforme numérique de suivi de l'évolution des indicateurs établit la base de référence de l'indicateur sur l'inscription des jeunes sur U-Report à 44% sans pour autant fournir une explication sur l'écart constaté entre les deux sources. On peut également noter que l'année de référence pour ce dernier indicateur varie selon les sources consultées (2019 pour le PRODOC, et 2018 pour la plateforme numérique). Enfin, aucune cible n'a été fixée pour ces deux indicateurs pour l'année 2020 et aucune enquête n'a été réalisée en 2021 qui puisse confirmer la validité des niveaux d'exécution déclarés pour ces deux indicateurs à la clôture du Projet.
80. Sur la diminution de 20% du niveau de violence enregistré par les autorités dans les zones du projet, la documentation exploitée et les échanges avec les interlocuteurs des Agences récipiendaires ne permettent pas de se prononcer sur la démarche adoptée pour la détermination de la base de référence pour cet indicateur. De plus, l'évaluation n'a eu accès à aucun document ou outil qui permettrait de se prononcer sur le système d'information mis en place pour renseigner cet indicateur.
81. Enfin, l'indicateur sur la proportion des déclarations des naissances dans les délais légaux dans les zones d'intervention des jeunes relais communautaires, le PRODOC présente une base de référence de 53 895 naissances déclarées dans les délais légaux en 2017, totalement différente du chiffre de 11 186 notifié dans le rapport de progrès de décembre 2020 comme base de référence de cet indicateur.
82. **S'agissant des indicateurs de Produits, l'évaluation considère que les écarts observés entre les bases de référence de certains indicateurs, leurs cibles et niveaux d'exécution à la clôture auraient amplement justifié une actualisation du cadre de résultats pour mieux coller à la réalité.** En l'absence d'un tel ajustement, l'indicateur 1.1 du Produit 1, dont le niveau de référence est de 340 000, la cible visée à 450 000, et le niveau d'exécution au 31 décembre 2020 à 1 192 000 apparaît irréaliste a priori. C'est également le cas pour l'indicateur 2.1 du Produit 2 : niveau de référence 0, cible visée : 150 ; niveau d'exécution au 31 décembre 2020 : 1 310.

QE 1.2 : Dans quelle mesure la théorie de changement développée par le Projet Jeunes est-elle toujours valide ? Sinon pourquoi ?

Constat 6 : Telle qu'elle a été formulée et illustrée, la théorie de changement du Projet Jeunes ne permet pas d'établir clairement les relations de cause à effet entre les hypothèses causales découlant de l'analyse du contexte et les changements escomptés au terme de la mise en œuvre du Projet. Elle ne montre pas non plus comment les activités vont permettre d'obtenir les produits qui contribueront aux effets et impacts souhaités dans la durée.

83. Tenant compte de ce constat, la mission d'évaluation propose une révision de la théorie de changement formulée ainsi qu'il suit :

Si les plateformes de dialogue sociales sont renforcées et les capacités des jeunes et des femmes renforcées en prévention et gestion des conflits,

Si la confiance des jeunes envers les Institutions est établie et qu'ils participent à la prise de décisions sur la paix et la cohésion sociale ;

Si les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables de la zone d'intervention du Projet ont un meilleur accès à la citoyenneté et aux opportunités socioéconomiques en vue de leur insertion professionnelle,

Alors, ils deviendront les vecteurs de cohésion sociale et acteurs de changement qui contribueront à l'atteinte des résultats durables escomptés par le Projet.

QE 1.3 : Dans quelle mesure les orientations du projet sont-elles en adéquation avec : (i) les priorités nationales en renforcement de cohésion sociale et consolidation de la paix, (ii) les orientations du PACoP, (iii) les priorités des programmes des agences récipiendaires et (iv) les ODD ?

QE 1.3.1 : Le projet est-il aligné avec les priorités stratégiques nationales (PND), les orientations du PACoP, ainsi que les priorités programmatiques des quatre agences récipiendaires, les ODD et le Plan Cadre des Nations-Unies pour l'aide au développement

Constat 7 : Le Projet Jeunes relève de la contribution de l'Equipe Pays des Nations-Unies à l'atteinte des objectifs de développement de la Côte d'Ivoire pour son émergence à l'horizon 2020. Il est conforme aux orientations du PACoP, aux domaines prioritaires du PBF, aux priorités des programmes des Agences récipiendaires et aux ODD

84. Au regard des priorités nationales qui structuraient la stratégie de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 et qui ont été déclinées dans le PND 2016-2020 en termes : (i) de Renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ; (ii) de Développement du capital humain et de Promotion du bien-être social ; (iii) d'Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ; (iv) de Développement et de Répartition harmonieuse des infrastructures sur le territoire national et de Préservation de l'environnement ; (v) de Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale, le Cadre Programmatique 2017-2020 (CPU 2017-2020) apparaît comme la réponse structurée, cohérente et stratégique du Système des Nations-Unies à la mise en œuvre du Plan de Développement de la Côte d'Ivoire pour la période ciblée. Cette réponse a été articulée autour de trois axes d'intervention qui portent sur : le Renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale (axe 1) ; le Développement du Capital Humain à travers l'accès équitable aux services sociaux de base et de protection sociale de qualité (axe 2) ; le Développement Durable à travers la promotion des politiques publiques garantissant des modes de production et de consommation durables et la lutte contre le changement climatique (axe 3).

85. Le renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale figurait en première intention parmi les trois priorités de ce CPU. A travers ce pilier, les Nations-Unies entendaient apporter un appui à la Côte d'Ivoire, aux niveaux central et local pour renforcer les acquis en matière de gouvernance démocratique, notamment la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, la participation des femmes dans les instances de décision et dans les processus de développement. Les actions à mener dans ce cadre devaient concourir, au niveau national et local, à l'amélioration de l'offre des services de qualité par l'administration en vue d'affermir la cohésion sociale.

C'est à cet effet qu'il a été prévu d'accentuer l'amélioration de l'accès à la justice à travers la fourniture à certaines catégories de populations d'une assistance juridique appropriée, et le renforcement du système national d'État Civil. Ces initiatives devaient être complétées par le renforcement des capacités des collectivités et institutions locales ainsi que par des mécanismes locaux/traditionnels de prévention des conflits et de réconciliation nationale⁴. C'est dans cette optique que la contribution du SNU à la réponse des défis de développement de la Côte d'Ivoire a été structurée autour des Produits qui, pour la plupart, présentent un lien avec les objectifs et les résultats escomptés du Projet Jeunes, notamment les Produits 1.2, 1.3 ; et 1.4 de l'Effet 1 ; Produit 2.1 de l'Effet 2 et Produit 3.4 de l'Effet 3 qui prévoyaient à l'horizon 2020 ce qui suit :

Pour l'Effet 1 : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités

- **Produit 1.2** : Les institutions publiques disposent de compétences techniques pour garantir l'accès à la justice, à l'état civil et la sécurité des populations en particulier les femmes et les groupes vulnérables.
- **Produit 1.3** : Les collectivités territoriales et institutions locales disposent de compétences techniques pour la prévention, la gestion pacifique et la résolution des conflits.
- **Produit 1.4** : Le parlement, les organisations de la société civile et les médias disposent de compétences techniques pour assurer la redevabilité des pouvoirs publics, et la participation citoyenne.

Pour l'Effet 2 : D'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité

- **Produit 2.1** : Les populations en particulier les enfants, les femmes et les jeunes ont accès à des services de prévention et de protection contre la violence et de protection sociale.

Pour l'Effet 3 : D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables et la création de revenus et de résilience au changement climatique des populations les plus vulnérables

- **Produit 3.4** : Les populations les plus défavorisées en particulier les jeunes et les femmes disposent de compétences techniques, ont davantage accès au financement et entreprennent des activités génératrices de revenus/et ou d'emplois.

86. **L'alignement du Projet Jeunes au PACoP résulte de sa cohérence avec les thématiques d'intervention de l'étude de perception de 2019** qui a ciblé la cohésion sociale et la réconciliation nationale parmi les quatre axes prioritaires pour lesquels des appuis continus du PBF étaient requis, dans l'optique de la résorption des défis résiduels à adresser au cours de la transition consécutive au départ de la mission de l'ONUCI et de l'arrivée à échéance du Plan Prioritaire II⁵. Conduite dans 15 (quinze) départements de la Côte d'Ivoire, cette enquête a ciblé les Régions considérées comme les plus impactées par les tensions et les conflits qui requéraient une attention et des actions prioritaires. La cohésion sociale et la réconciliation nationale qui constituent l'épine dorsale du Projet Jeunes apparaissaient dans les conclusions de cette étude comme des défis prioritaires à adresser dans les Régions du Cavally, Poro, Gbeke, Guemon, Tonkpi, Nzi, San Pedro qui correspondent à la zone de couverture du Projet Interagences PBF⁶.

87. **Sur la cohérence du Projet Jeunes avec le PBF**, l'évaluation note que les thèmes de la cohésion sociale, de la réconciliation nationale, et du renforcement des capacités et des mécanismes pour la prévention et la résolution pacifique des conflits, tant au niveau national que communautaire, sont au cœur de l'appui du PBF en Côte d'Ivoire depuis 2008.

⁴ Cadre Programmatique Unique du Système des Nations Unies pour l'Assistance au Développement Côte d'Ivoire 2017-2020 – « Unis dans l'Action », page 16, paragraphe 4

⁵ Etude de perception, programme d'appui à la consolidation de la paix et plan prioritaire II, novembre 2019, Introduction - page 9, paragraphe 3

⁶ Etude de perception, programme d'appui à la consolidation de la paix et plan prioritaire II, novembre 2019, Figure 3 sur les relations intercommunautaires, page 16 et Figure 4, sur les tensions intercommunautaires, page 18

Ils étaient aussi une partie clé du mandat de l'ONUCI de pair avec la consolidation du processus de dialogue interne pour surmonter la crise. Le PACoP qui s'est construit sur les objectifs et activités du PPII et de l'ONUCI dans ces domaines fait office de cadre stratégique global des projets soutenus par le PBF, incluant le Projet Jeunes. Celui-ci a été planifié sur la base de la cohérence de ses objectifs avec la thématique prioritaire du PBF qui porte sur la « *Coexistence et résolution pacifique des conflits, y compris réconciliation nationale, gouvernance démocratique et prévention/gestion des conflits* ».

88. Initialement conçu pour soutenir des actions d'engagement des jeunes dans le processus de transition et de consolidation de la paix sous la modalité IRF⁷, le financement initial de 2 500 000 (deux millions cinq mille) dollars américains alloué par le PBF devait permettre de répondre à des besoins urgents sur une période de 18 (dix-huit) mois à compter du 1^{er} janvier 2018. Les leçons apprises au terme de sa première année de mise en œuvre ont justifié sa transformation en un projet PRF⁸ dont le financement a été porté à 3 750 000 (trois millions sept cent cinquante mille) dollars américains et sa durée de mise en œuvre rallongée de 18 (dix-huit) mois supplémentaires.
89. **Sur la cohérence du Projet Jeunes avec les programmes prioritaires des Agences récipiendaires**, l'évaluation rappelle que la contribution à la consolidation et au maintien de la paix, particulièrement dans les pays en situation de conflit ou post conflit est un axe privilégié de collaboration interagences et à ce titre constitue un des piliers du chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD et de l'UNFPA pour la période 2018-2021. L'UNESCO dispose également d'un Programme d'Action intitulé « *Pour une culture de la paix et de la non-violence – Une vision en action* ». L'un des objectifs de ce plan d'Action qui a été élaboré en 2013 consiste à « *Promouvoir l'idée d'apprendre à vivre ensemble et le difficile art de l'unité dans la diversité dans la perspective d'une convivialité durable* »⁹. Dans le même ordre d'idées la cohésion sociale représente un objectif majeur du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025 qui entend contribuer à la consolidation de la paix et à la concrétisation du renouveau de la cohésion sociale en réalité. Enfin, la cohésion sociale est identifiée comme un domaine privilégié de programmation conjointe des Agences du SNU dans le CCDD.
90. En termes d'avantages comparatifs attribuables à chacune des Agences récipiendaires, l'évaluation considère (i) la couverture géographique de l'UNICEF (Bureau Pays basé à Abidjan et 2 bureaux de zones à Man et à Korhogo) ; (ii) l'abondance et la diversité de ses ressources humaines (effectif de plus de 100 staffs dont 3 professionnels consacrés à la mise en œuvre de ce projet : un spécialiste de l'adolescence, un spécialiste de l'engagement des jeunes et un administrateur de protection de l'enfant) ; (iii) l'expérience pertinente accumulée dans la conduite d'initiatives similaires ; (iii) la présence en son sein d'une équipe de suivi évaluation apte à apporter un appui aussi bien pour le suivi évaluation des actions du projet que pour la connexion avec l'Institut National de la Statistique comme autant d'avantages comparatifs qui ont justifié le rôle de chef de file qui lui a été assigné pour la conduite du Projet Jeunes
91. La présence du PNUD dans le Projet s'inscrivait dans la continuité de ses interventions dans le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Son actif dans ce domaine était rehaussé par ses appuis à la jeunesse et les résultats obtenus en termes de rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale, et de la consolidation de la paix après la crise post-électorale de 2011. Ces interventions ont renforcé son leadership dans la mobilisation des partenaires nationaux et internationaux pour la mise en œuvre de plusieurs initiatives ciblées dans les domaines de la cohésion sociale, la réconciliation, et la restauration de l'autorité de l'Etat. Les partenariats établis avec des institutions et structures nationales, notamment les ministères, les institutions étatiques et la société civile, ainsi que sa présence sur le terrain à travers son Bureau de Guiglo apparaissaient comme des atouts importants pour l'atteinte des objectifs du Projet Jeunes Inter Agences PBF.

⁷ IRF = Immediate Recovery Facility correspond à une modalité de financement de projets par le PBF pour des interventions de courte durée

⁸ PRF = Peacebuilding Recovery Facility est la modalité programmable, pour des projets à moyen-terme dans des pays éligibles et dans le cadre d'un plan prioritaire ou d'un cadre stratégique pertinent

⁹ Programme d'Action de l'UNESCO intitulé : « *Pour une culture de la paix et de la non-violence – Une vision en action* », édition 2013, Section 4.1 : *L'horizon stratégique, faire de la paix au quotidien une réalité concrète pour tous*, page 13

92. L'UNESCO était pressenti pour apporter son expérience dans la promotion de la coopération internationale en matière de l'Education, des Sciences, de la Culture, de la Communication et de l'Information pour la diffusion de messages sur la prévention et la gestion pacifique des conflits, l'éducation à la paix et à la tolérance, la compréhension culturelle et le dialogue interculturel et interreligieux, ainsi que la réconciliation entre les peuples. Eu égard à cette expérience, l'implication de cette Agence du SNU devenait incontournable pour les interventions du Projet.
93. S'agissant de l'UNFPA, le recadrage du projet en 2018 qui s'est traduit entre autres par le recentrage des cibles sur les jeunes et les femmes permettait de capitaliser sur l'expérience de cette Agence en matière de mobilisation des femmes et des jeunes à la suite de ses interventions dans la Région de l'Ouest où elle avait conduit la mise en place et l'opérationnalisation de 06 (six) espaces des amis des femmes. En plus de l'expérience acquise dans le cadre de la consolidation de la paix et la promotion de la cohésion sociale, la couverture géographique de l'UNFPA à travers sa représentation d'Abidjan et ses trois Bureaux de zone de Yamoussoukro, Guiglo et Bouaké est venue renforcer ses avantages comparatifs pour l'atteinte des objectifs du Projet.
94. **Le Projet de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre-Ouest, et l'Ouest de la Côte d'Ivoire apparaît également en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 16** relatif à la justice, à la paix et les institutions fortes à travers les cibles suivantes :
- ✓ **cible 16.1** : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés,
 - ✓ **cible 16.7** : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;
 - ✓ **cible 16.9** : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
 - ✓ **cible 16.10 a** : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

QE 1.4 : Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?

QE 1.4.1 : Dans quelle mesure la redevabilité de chaque Agence dans l'atteinte des résultats a-t-elle été clairement identifiée ?

Constat 8 : La conception du Projet Jeunes a tenu compte des directives PBF de 2018 qui stipulent que « les bénéficiaires directs des financements PBF sont responsables du suivi des résultats de leur projet »

95. Ces directives prescrivent en ce qui concerne les projets conjoints que l'Agence coordinatrice est en charge de mettre en relation toutes les organisations bénéficiaires pour un suivi conjoint du projet. Le Secrétariat du PBF aide à la coordination des approches de suivi et surveille l'évolution du projet dans le contexte de consolidation de la paix, des risques et des priorités globales de consolidation de la paix définies par le PBF »¹⁰
96. Pour le cas d'espèces, le PRODOC a prévu que chaque entité bénéficiaire des Nations-Unies fournirait à l'Agent Administratif et au PBSO, selon un échéancier défini à cet effet, les éléments suivants : (i) des rapports d'activités semestriels ; (ii) des rapports d'activités narratifs annuels ; (iii) des rapports d'activités narratifs finaux de fin de projet ; (iv) des états financiers annuels; (v) des rapports narratifs finaux après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé ; (vi) des états financiers finaux et certifiés après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé.¹¹

¹⁰ Fonds du Secrétaire général pour la consolidation de la paix (PBF) - Directives pour la demande et la programmation de financements du PBF, 2018 - Chapitre 6 (Mise en œuvre et suivi de projet), Section 6.2 (Suivi des résultats du projet), page 21
¹¹ PRODOC, page 32

La mission d'évaluation a effectivement eu accès à des rapports d'activités semestriels et annuels. **Cependant, le faible niveau de complétude des données enregistrées dans la plateforme numérique de suivi après la date de clôture du Projet (14 avril 2021) laisse planer un doute sur le respect scrupuleux par les entités des Nations-Unies concernées de l'échéancier fixé pour la production des données sur l'évolution des indicateurs.**

QE. 1.4.2 : Les mécanismes de suivi permettent-ils de tirer les leçons apprises et de soutenir un apprentissage ?

Constat 9 : Le Projet Jeunes, initialement approuvé selon la modalité IRF, a été transformé en une intervention PRF sur la base de leçons apprises au terme de sa première année de mise en œuvre.

97. La révision du Projet qui a été initiée par les quatre Agences récipiendaires a été orientée vers un accent particulier sur le rôle complémentaire des jeunes, des femmes et des leaders communautaires en tant qu'acteurs de paix, mais souvent marginalisés dans la résolution des conflits. En prenant appui sur les leçons apprises de sa phase initiale, ce Projet devait dorénavant favoriser leur inclusion dans des activités citoyennes et d'éducation à la paix ainsi que des incitatives communautaires pilotes et du renforcement des capacités en matière de prévention et de résolution des conflits et contribuer à la consolidation de la cohésion sociale. Pour cela, il a été décidé de : (i) renforcer de manière explicite les capacités des femmes et des filles en prévention et gestion de conflits dans leur communauté ; (ii) d'apporter un appui aux jeunes pour qu'ils disposent de capacités de prévention et de gestion de conflits dans leur communauté à travers du financement de projets pilotes, et (iii) soutenir l'implication des jeunes dans les instances de prise de décision, notamment en matière de prévention et de gestion de conflits.

QE 1.5 : Dans quelle mesure les leçons apprises dans le domaine du Peacebuilding ont été capitalisées dans le cadre de la conception du projet ?

Constat 10 : L'orientation prise en 2018 en vue de l'inclusion des jeunes et des femmes dans des activités citoyennes et d'éducation à la paix ainsi que dans des incitatives communautaires pilotes et du renforcement des capacités en matière de prévention et de résolution des conflits participe de la transformation du dividende démographique en dividende de paix, tel que recommandé par les Nations-Unies

98. En s'appuyant sur la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité adoptée en 2015, ainsi que sur les conclusions de l'étude sur les Jeunes et la Paix qui s'en est suivie, le Projet Jeunes Interagences PBF a été construit autour de la logique de consacrer des investissements aux jeunes, de reconnaître et d'encourager leurs activités de consolidations de la paix pour permettre à la Côte d'Ivoire d'en tirer les dividendes de la paix.

QE 1.6 : Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en Côte d'Ivoire ?

Constat 11 : Les interventions du Projet Jeunes ont été conçues en tenant compte des défis inhérents à l'évolution du contexte politique et des réformes économiques et institutionnelles prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020.

99. En tant que partie intégrante du cadre stratégique global des projets soutenus par le PBF, le Projet Jeunes a été conçu pour contribuer à la réponse des défis liés à l'amélioration de l'accès à une identité juridique, à l'insertion professionnelle des jeunes vulnérables et au renforcement des capacités institutionnelles pour la prévention et la gestion de conflits.

100. Le risque politique lié à l'émergence d'une conflictualité à la période pré-électorale de 2020 a été circonscrit à travers le renforcement de capacités des plateformes de dialogues sociales pour l'engagement civique des jeunes et des femmes ; le renforcement de capacités des jeunes et de femmes en prévention et en gestion des conflits pour leur engagement comme acteur de changement dans leur communauté et le renforcement de la confiance entre les jeunes et les institutions. Tout cela a contribué à l'organisation des élections apaisées en Côte d'Ivoire, notamment celles d'Octobre 2020 (élections présidentielles) et de Mars 2021 (élections municipales).

Cela a été obtenu grâce aux campagnes de sensibilisation et d'information de proximité, aux dialogues communautaires et caravanes de la paix qui ont été organisées par les médiatrices de la paix des Espaces Amis des femmes et les relais communautaires dont les capacités en prévention et gestion de conflits ont été renforcées à travers les formations dispensées par les organisations de la société civile mobilisées par le Projet à cet effet.

101. L'appui à la réforme de l'état civil a été retenu comme l'une des priorités du Projet en tant que mesure d'atténuation du risque susceptible d'impacter négativement la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. A travers l'appui à l'amélioration de l'accès à l'état-civil, le Projet Jeunes entendait contribuer à aplanir les difficultés susceptibles d'engendrer des conflits d'ordre politique inhérentes aux contestations des fichiers électoraux, ou d'ordre communautaire liés aux problèmes de succession et d'accès à la propriété foncière, ou encore au sentiment d'exclusion de citoyens et citoyennes ayant des difficultés à obtenir des papiers d'identité, à poursuivre la scolarisation, etc. A cet effet, il a été prévu de renforcer l'enregistrement des naissances dans les délais légaux dans les régions cible du Projet qui ont bénéficié de l'appui des jeunes relais communautaires. Le rapport de progrès de décembre 2020 estime que l'enregistrement des naissances dans les délais légaux dans ces régions est passé de 11 186 à 33 933 déclarations entre 2018 et 2020. L'évolution tendancielle à la hausse pour cette période est confirmée par l'annuaire statistique d'état civil 2019 à travers les données présentées à la page 33 pour la période 2015 à 2019. Ces données présentent une évolution en dents de scies de 2015 à 2017 (521 034 en 2015 ; 519 533 en 2017 et 472 781 en 2017). Cette évolution se redresse de manière spectaculaire au cours de la période 2018-2019 qui correspond à celle de la mise en œuvre du Projet Jeunes (488 335 en 2018 et 538 767 en 2019), soit une augmentation de 50 432 déclarations supplémentaires, correspondant à un taux de progression de 10,33%, base 2018.¹²
102. Du fait de la vulnérabilité des jeunes et de la menace qu'ils représentent pour la cohésion sociale et la consolidation de la paix en raison du manque d'opportunités socioéconomiques, l'appui du Projet Jeunes a soutenu des initiatives d'insertion socioéconomique à leur intention à travers des appuis techniques et financiers sous la forme de dialogues communautaires, de financement des AGRs, de formation pour la resocialisation des jeunes déscolarisés et non scolarisés vulnérables. Ces appuis devaient permettre de renforcer les capacités des bénéficiaires de ces actions à résister à la tentation d'activités illicites pouvant affecter la cohésion sociale et la paix des communautés. Les statistiques à la clôture du Projet révèlent que 112 jeunes de (cinq) localités de la Côte d'Ivoire (Abidjan, Divo, Daloa, Gagnoa et Bouake, ont eu accès à des financements pour un montant d'environ 84 millions de FCFA qui ont permis de financer 52 (cinquante-deux) AGRs. Dans le même temps, près de 500 jeunes vulnérables ont été formés en entrepreneuriat, gestion d'AGR et formation professionnelle dont plus de 400 au Centre du Service Civique National de Mbahiakro, etc.
103. Enfin, le Projet Jeunes a contribué à la capitalisation des initiatives précédentes fondées sur les valeurs endogènes, les traditions et les cultures existantes à travers leur vulgarisation auprès des jeunes en vue de leur appropriation et leur implication réelle dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale au sein de leur communauté. Les échanges de la mission d'évaluation avec les Chefs traditionnels, les Guides religieux, les personnes ressources et les jeunes relais communautaires rencontrés sur le terrain révèlent que cette approche culturelle est largement soutenue par ces acteurs.

¹² *Annuaire statistique d'état civil 2019 – Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation/UNICEF, Juillet 2020, page 33*

Conclusions préliminaires relatives à la pertinence

PERT 1 : La pertinence du Projet Jeunes Interagences PBF est attestée par son alignement au Programme conjoint de transition approuvé par le Comité de Pilotage du 27 avril 2017 pour l'appui à la pérennisation des acquis en matière de consolidation de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire, ainsi que pour sa cohérence avec le plan global du plan de transition de l'ONUCI relatif au transfert progressif des compétences résiduelles au Gouvernement et à l'équipe Pays des Nations-Unies de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale

PERT 2 : La pertinence du Projet Jeunes est renforcée d'une part, par sa conformité avec les priorités du Plan de Développement National 2016-2020, notamment en matière de renforcement des capacités des institutions et de la bonne gouvernance, et d'autre part, par sa contribution aux Effets 1, 2 et 3 du CPU 2017-2020 du SNU en Côte d'Ivoire qui apporte une contribution stratégique, cohérente et structurée aux défis et priorités nationales identifiés dans le PND 2017-2020

PERT 3 : Le Projet Jeunes Interagences PBF a été conçu en cohérence avec les ODD, notamment l'ODD 16, avec l'un des piliers du chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD et de l'UNFPA pour la période 2018-2021 et le Programme d'Action de l'UNESCO «*Pour une culture de la paix et de la non-violence* » éditée en 2013.

PERT 4 : Le Projet Jeunes est également conforme aux directives 2018 du PBF. Initialement conçu selon la modalité IRF, son recadrage intervenu en 2018 qui a permis sa transformation en PRF illustre la qualité de prise en compte des leçons apprises de sa première année de mise en œuvre par les parties prenantes.

PERT 5 : La pertinence avérée du Projet Jeunes est cependant atténuée par des limites incontestables liées à sa faible évaluabilité (théorie de changement imprécise, cadre de résultats inadapté), ainsi que par une faible participation des bénéficiaires et groupes cibles à la conception du Projet

Appréciation globale de la performance du Projet en matière de pertinence : Performance globalement satisfaisante en dépit des limites inhérentes à la conception du Projet, ce qui correspond à un score de 5/6

8.2 Cohérence du Projet : Cohérent

104. Analyser la cohérence d'un projet consiste à démontrer dans quelle mesure l'intervention s'accorde avec les autres interventions menées. En d'autres termes, il s'agit d'établir la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution. Cette analyse couvre deux dimensions, à savoir :

- (a) une dimension interne qui porte sur les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère, et
- (b) une dimension externe qui interroge la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Cette deuxième dimension de l'analyse de la cohérence englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

105. Ainsi, l'analyse de la cohérence du Projet Jeune Inter Agences a été structurée autour d'une question clé qui est soutenue par deux sous-questions spécifiques, à savoir :

Question clé : Dans quelle mesure l'intervention du Projet est complémentaire avec les autres projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans les mêmes domaines d'intervention ?

QE 2.1 : Dans quelle mesure les interventions du projet sont-elles complémentaires à d'autres interventions menées par les agences du SNU, le gouvernement et d'autres PTF ? Quelles sont les synergies développées à cet effet ?

QE 2.2 : Dans quelle mesure le projet a-t-il apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement avec d'autres projets internes et externes ?

QE 2 : Dans quelle mesure l'intervention du Projet est-elle complémentaire avec les autres projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans les mêmes domaines d'intervention

Constat 12 : Sur la base du contexte qui a justifié le financement du PBF, le Projet Jeunes Interagences a été conçu en tant que contribution à la résorption des déficits résiduels des interventions qui l'ont précédé dans le domaine de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

106. L'état des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix a révélé que les gaps majeurs qui restaient à combler dans ce domaine ont servi de points d'ancrage pour la conception du Projet Jeunes. Les thématiques de soutien aux interventions conduites dans ce cadre de 2011 à 2017 ont ciblé l'état civil à travers la promotion de l'enregistrement des naissances dans les délais légaux; le renforcement des capacités des femmes dans la prévention et la gestion de conflits; la réforme et la modernisation du système judiciaire; la prise en charge de la jeunesse vulnérable; la revalorisation des fonctions traditionnelles et des identités des Dozo; la prévention et la gestion des conflits en Côte d'Ivoire, etc. Les interventions réalisées dans ce cadre ont bénéficié de financements provenant de plusieurs sources¹³ et mises en œuvre par une diversité de partenaires¹⁴ sans parvenir à résorber la totalité des gaps résiduels qui s'articulaient entre autres, autour de la nécessité de : (i) poursuivre les actions d'appui à l'état civil au niveau communautaire et des services et de capitaliser les acquis pour élaborer un plan d'action de réforme de l'état civil en vue de contribuer à résoudre définitivement les problèmes d'identification des populations; (ii) réfléchir à la possibilité d'élargir l'appui aux initiatives communautaires des femmes en faveur de la de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire sur d'autres zones de concentration non couvertes par le PBF; (iii) maintenir l'appui à la réforme et à la modernisation du système judiciaire à travers le déploiement de cliniques juridiques supplémentaires dans l'optique d'une extension du travail accompli par le PNUD, l'UNICEF et l'U.E. dans 6 (six) régions de la Côte d'Ivoire; (iv) consolider les acquis de la paix par le renforcement de la prise en charge de

¹³ PBF, Gouvernement de Côte d'Ivoire, PRODOC pages 11-13

¹⁴ CF Note précédente

la jeunesse la plus vulnérable en Côte d'Ivoire; (v) consolider les acquis des appuis à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire à travers la formation de la presse en ligne, des blogueurs¹⁵. L'évaluation note que ces gaps ont été pris en compte à des degrés à travers les produits et les activités planifiés par le Projet Jeunes.

107. Dans la pratique, les activités du Projet Jeunes s'inscrivent dans le prolongement de plusieurs projets des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire. En effet, plusieurs partenaires techniques et financiers ont contribué à adresser la problématique de la cohésion sociale et de la paix en Côte d'Ivoire à travers leurs interventions respectives, notamment:
- ◆ L'Union Européenne (UE) à travers ses dix (10) domaines prioritaires identifiés entre 2007 et 2015 a participé à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits en Côte d'Ivoire. En effet, le Fonds Européen de Développement (FED) est resté auprès de la Côte d'Ivoire comme principal bailleur pendant la crise de 2002 jusqu'en 2007. Son rôle pendant cette période a consisté à participer aux pourparlers de paix et à appuyer techniquement et financièrement les programmes de sortie de crise, notamment le processus électoral.
 - ◆ De 2008 à 2013, le FED s'est concentré sur deux secteurs prioritaires, à savoir : (i) la consolidation de la paix et la bonne gouvernance et (ii) la cohésion sociale et les réhabilitations.
 - ◆ De 2014 à 2020, le onzième (11ème) FED se concentre sur trois secteurs que sont (i) le renforcement de l'État et la consolidation de la paix ; (ii) l'agriculture et sécurité alimentaire et (iii) l'Énergie. Le choix de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix comme priorité a amené l'UE à élargir son partenariat à la société civile et à chercher à résoudre des problématiques importantes liées à la fragilité du pays, tels que l'emploi des jeunes et la question foncière. L'UE a ainsi été rejoint dans cette perspective par le projet Jeunes qui a également visé l'insertion socio-professionnelle des jeunes notamment déscolarisés et non scolarisés.
 - ◆ D'autres partenaires telle l'AFD prévoit dans leurs axes stratégiques d'intervention, d'accompagner la Côte d'Ivoire vers plus de durabilité et de cohésion sociale. Cet engagement s'est traduit par la signature de la 2ème convention sur le Mémoire de dialogue stratégique (MDS 2) portant sur le partage de la croissance et la cohésion sociale en Mai 2020.

QE 2.1 : Dans quelle mesure les interventions du Projet sont-elles complémentaires à d'autres interventions menées par les Agences du SNU, le Gouvernement et d'autres PTF? Quelles sont les synergies développées à cet effet ?

Constat 13 : Le Projet Jeunes Interagences s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre de la Réforme des Nations-Unis basée sur l'Initiative « Unis dans l'Action ou Delivery as One « DAO » et à ce titre offre une opportunité de capitalisation de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des projets conjoints

108. La synergie d'action entre les Agences du Système des Nations-Unies se manifeste à travers l'approche conjointe basée sur la mise en œuvre d'actions concomitantes et complémentaires réparties entre quatre (04) Agences selon leurs avantages comparatifs respectifs (UNICEF, PNUD, UNESCO, UNFPA). Cette approche conjointe matérialise l'adhésion de la Côte d'Ivoire à la Réforme « Unis dans l'Action », ainsi que le début de sa mise en œuvre effective.
109. Sur la base de son engagement à mettre en œuvre la réforme « Unis dans l'Action - DaO », la Côte d'Ivoire a obtenu l'accompagnement du SNU pour renforcer sa capacité de coordination des interventions de tous les partenaires, harmoniser les approches d'aide au développement, veiller à un meilleur alignement des programmes de coopération sur les priorités nationales et renforcer l'appropriation et le leadership national dans tout le processus de développement. C'est dans cet esprit que le Cadre de Programmation Unique 2017-2020 a été produit et assorti d'un Code de conduite pour sa mise en œuvre par toutes les Agences du SNU.

¹⁵ PRODOC, pages 11 à 13

110. Les observations et échanges de l'équipe d'évaluation avec les acteurs clés du SNU en Côte d'Ivoire révèlent que deux des quatre principes de cette initiative connaissent des avancées significatives dans leur mise en œuvre. Il s'agit du principe relatif au programme et de celui qui porte sur le budget. En effet, les domaines d'intervention propices à des programmes conjoints ont été déterminés dans le CPU 2017-2020 sur la base de la cohérence de leurs missions et avantages comparatifs avec les effets et produits escomptés du CPU tel que cela est illustré dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9 : Illustration des domaines d'intervention propices à des programmes conjoints du SNU en Côte d'Ivoire

Effets	Agences concernées	Produits	Agences concernées
Effet 1 : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités	TOUTES LES AGENCES ET ONUCI	Produit 1.2 : Les institutions publiques disposent de compétences techniques pour garantir l'accès à la justice, à l'état civil et la sécurité des populations en particulier les femmes et les groupes vulnérables.	PNUD, HCDH, UNICEF, UNFPA, HCR, ONUFEMMES, UNESCO, ONUCI
		Produit 1.3 : Les collectivités territoriales et institutions locales disposent de compétences techniques pour la prévention, la gestion pacifique et la résolution des conflits	PNUD, ONUFEMMES, FAO, HCR, UNESCO
		Produit 1.4 : Le parlement, les organisations de la société civile et les médias disposent de compétences techniques pour assurer la redevabilité des pouvoirs publics, et la participation citoyenne	PNUD, UNICEF, UNFPA, ONUFEMMES, UNESCO, FAO
Effet 2 : D'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité	OMS, UNICEF, UNFPA, UNESCO, PAM, PNUD, UNHCR, ONUSIDA, ONUFEMMES, BIT, FAO	Produit 2.1 : Les populations en particulier les enfants, les femmes et les jeunes ont accès à des services de prévention et de protection contre la violence et de protection sociale	UNICEF, UNESCO, PAM, HCDH, UNFPA, UNOPS, BIT, ONUFEMMES)
Effet 3 : D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables et la création de revenus et de résilience au changement climatique des populations les plus vulnérables	PNUD, ONUDI, PNUE, FAO, UNESCO	Produit 3.4 : Les populations les plus défavorisées en particulier les jeunes et les femmes disposent de compétences techniques, ont davantage accès au financement et entreprennent des activités génératrices de revenus/et ou d'emplois	(PNUD, ONUDI, PNUE, FAO, BIT, UNESCO, ONUFEMMES)

111. Quant au principe relatif au budget, il convient de souligner que le financement du PBF a été évalué et alloué sur la base d'une requête de financement conjointe qui a été soumise au PBF pour un montant de 3 750 000 (trois million sept-cent cinquante mille) dollars américains répartis entre l'UNICEF (1 850 000), le PNUD (750 000), l'UNESCO (700 000) et l'UNFPA (450 000).

112. Dans la pratique, l'expérience de la mise en œuvre du Projet Jeune révèle la survivance de certains défis tels que celui inhérent à la coordination des activités qui ne pourra être relevé que dans la durée. Les témoignages recueillis auprès de l'ensemble des acteurs des quatre Agences récipiendaires reconnaissent que « la coordination du Projet a été impactée par quelques contraintes caractérisées par des limites en termes de partage d'information, d'organisation de réunions et de respect des délais dans la production des données.

« Globalement, le processus de coordination et de mise en œuvre n'a pas été très opérationnel (...). Cependant, l'on note une implication de la partie nationale dans le projet dans ses différentes phases. Au niveau du PNUD, il s'agit du CCSR, de l'OSCN et du Ministère de la Solidarité » (entretien PNUD, Mai 2021)

113. Au plan interne, la synergie d'action au sein du SNU se manifeste par la complémentarité entre le Projet Jeunes Inter Agences PBF et les interventions précédentes des Agences impliquées dans sa mise en œuvre. En effet, depuis 2008, le PBF a multiplié les projets de consolidation de la paix en vue de soutenir les progrès au niveau national et de répondre aux besoins de la transition de la mission de maintien de la paix de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), vers la consolidation des acquis pour la consolidation de la paix. Ce soutien s'est traduit par la mise en œuvre de deux Plans Prioritaires pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire de 2010 à 2018 et du Programme d'appui à la consolidation de la paix 2017-2019 (PACoP).

114. **Les interventions du PACoP viennent se greffer aux objectifs et activités du Plan Prioritaire II pour la consolidation de la paix et de l'ONUCI.** Ainsi, de 2010 à 2020, plusieurs Agences du Système des Nations Unies¹⁶ ont implémenté une dizaine de projets structurés autour de cinq (5) axes prioritaires en lien avec (i) le renforcement de la confiance, la coexistence pacifique et la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire, (ii) la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'État et d'autres mécanismes en place, (iii) la sécurité communautaire, (iv) la gestion et la coordination ainsi que (v) la cohésion sociale et la réconciliation nationale. Le projet Jeune qui fait l'objet de la présente évaluation fait partie des (5) projets du PACoP mis en œuvre dans l'axe prioritaire sur la cohésion et la réconciliation nationale.

115. **Tous ces projets ciblent la cohésion sociale par le rétablissement de la confiance dans l'administration et les forces de sécurité (FDS), la prévention et la gestion pacifiques des conflits à travers le renforcement des capacités au niveau institutionnel et communautaire.** Ils ont été définis dans l'optique de relever les défis résiduels de consolidation de la paix à travers les interventions menées par l'ONUCI et le PP2. L'articulation de cette complémentarité a été structurée en trois phases :

- ♦ **de 2011 à 2013 à travers le Plan Prioritaire I** qui a ciblé la **restauration de l'autorité de l'État** à travers les services de sécurité, l'administration préfectorale et l'appui au système judiciaire et pénitentiaire ; la **réconciliation nationale et la cohésion sociale à travers la réduction du nombre de conflits liés à la terre** ; la modernisation de **l'État Civil à travers l'identification des populations** dans le Nord-ouest et Centre-nord du pays ; l'accroissement des **perspectives professionnelles durables des jeunes** à risque dans un contexte de stabilisation sociale et de relèvement post-conflit de Côte d'Ivoire ;
- ♦ De 2015 à 2017 à travers le Plan Prioritaire II qui a pris le relais à travers des interventions ciblées sur : le renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire ; ainsi que sur la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'État et d'autres mécanismes en place
- ♦ De 2018 à 2020 à travers le PACoP dont relève le Projet Jeunes. Cette phase a ciblé la cohésion sociale et la réconciliation nationale ; l'état de droit, justice transitionnelle et droits de l'homme ; la prévention et la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre ; la sécurité communautaire.

¹⁶ PNUD, ONU Femmes, l'UNICEF, le FNUAP, l'UNHCR, l'UNESCO, OIM, la FAO et l'ONG Care International

116. Un autre argument à faire valoir sur la synergie entre les Agences du SNU se situe dans le processus de formulation du Projet que les acteurs décrivent comme une opportunité de capitalisation des leçons tirées des évaluations réalisées pour d'autres initiatives, programmes et projets afin, d'une part, de valoriser les résultats obtenus par ces initiatives, et d'autre part, de relever les défis rencontrés dans la mise en œuvre des systèmes et cadres de gestion relevant d'une approche multidimensionnelle et conjointe. Cette approche de capitalisation des leçons apprises est abondamment documentée dans le Rapport de l'évaluation du portefeuille du PBF 2015-2019 et dans divers autres rapports d'évaluation, notamment : (i) l'évaluation finale du projet Soutenir la Participation des Jeunes à la Prévention de la Répétition des atrocités de Masse en Côte d'Ivoire (octobre 2020) ; (ii) l'évaluation du projet d'Appui à la Pérennisation des Outils de Prévention et de Gestion des Conflits en Côte d'Ivoire (mars 2020) ; (iii) l'évaluation finale du projet de coopération transfrontalière Libéria-Cote d'Ivoire pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale (juillet 2019), etc.
117. La synergie d'action entre les Agences des Nations-Unies et les autres acteurs du développement repose sur deux dimensions : une dimension politique qui relève des interactions entre le SNU et les acteurs gouvernementaux ; et une dimension stratégique et opérationnelle qui implique les partenaires en dehors du Gouvernement tels que les ONG, les Collectivités Territoriales, les communautés et les ménages. Avec le Gouvernement, la synergie a été illustrée par la cohérence entre les axes d'intervention du CPU et ceux du PND, tandis que la cohérence au niveau stratégique et opérationnel relève de l'implication des acteurs du niveau déconcentré et communautaire dans la coordination et la mise en œuvre du Projet Jeunes.
118. Au niveau politique, l'élaboration du CPU s'est faite en étroite collaboration avec les acteurs gouvernementaux, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires au développement, dans l'optique d'assurer l'alignement de ses domaines d'intervention aux priorités nationales.
119. Au niveau stratégique et opérationnel, le projet Jeunes s'est appuyé principalement sur les acteurs du niveau déconcentré de l'Etat et sur les organisations de la société civile pour la mise en œuvre des activités. Ainsi, les Directions Régionales des Ministères de la Jeunesse ont pris une part active dans la formation des adolescents et jeunes en Compétences de Vie Courante et dans la mobilisation des jeunes et associations de jeunesse dans les différentes localités. L'Officier du service Civique National a déployé un programme de formation civique et professionnel pour les adolescents et jeunes les plus vulnérables. Les Directions Régionales de la Culture et de la Francophonie ont contribué à la réalisation de l'inventaire des valeurs culturelles et au renforcement des capacités des jeunes et des ONG sur la prévention et la gestion des conflits. Les Directions Régionales de la Femme, de la Famille et l'Enfant ont appuyé la mise en place de cadres d'échange dédiés aux femmes à travers les Espaces Amis des Femmes. Ces Directions Régionales ont été accompagnées dans leurs interventions par des structures spécialisées telles que l'Office du Service Civique National (OSCN) spécialisé dans la formation civique et l'insertion socio-professionnelle des jeunes, la Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion des jeunes ex-combattants (CCSR) spécialisée dans la resocialisation des jeunes et adolescents et des Organisations de la Société Civile telles que le Conseil National des jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI), l'Association pour le Développement Socio-sanitaire Rural (ADSR), l'ONG Dignité et Droits pour les enfants de Côte d'Ivoire (DDECI), les Scouts, l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), l'ONG Sport Sans Frontière, etc. Cette synergie d'action avec les services déconcentrés et les ONG a contribué à une forte implication des acteurs au niveau communautaire à travers les chefs coutumiers, les leaders des associations de jeunesse, les leaders des associations des femmes et les leaders communautaires.

QE 2.2 : Dans quelle mesure le projet a-t-il apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement avec d'autres projets internes et externes ?

Constat 14 : Le projet Jeunes s'est focalisé sur les acteurs traditionnellement exclus des processus de prévention et de gestion des conflits et a contribué à valoriser des ressources communautaires insuffisamment exploitées dans les processus de recherche de la paix et de la cohésion sociale

120. L'identification des femmes et des jeunes comme acteurs centraux des interventions du projet Jeunes apparaît comme une valeur ajoutée dans un contexte d'exclusion des femmes et des jeunes des processus de prévention et de gestion des conflits. La plupart des initiatives de recherche de la paix au niveau communautaire mettent l'accent sur les leaders communautaires qui sont le plus souvent des hommes du fait des normes sociales et culturelles en vigueur. Cette exclusion des femmes a justifié l'adoption à l'unanimité de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2000 qui réaffirme le rôle central des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Cette initiative est complémentaire à d'autres interventions telles que celle du Canada qui dans son plan d'action 2019-2023, encourage la participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Par ailleurs, l'implication des femmes s'est principalement appuyée sur les acquis de différents projets, notamment avec CARE, ONUFEMMES, UNFPA qui avaient amorcés le travail d'implication des femmes dans la gestion des conflits.

« Le projet a commencé en 2014 avec l'UNFPA et le financement PBF. Avant que le projet ne commence, nous faisons face à plusieurs défis, notamment les violences sexuelles, viols, tueries et autres. Et les femmes n'étaient pas associées à la résolution des conflits. Quand le projet est arrivé, nous avons sauté sur l'occasion, (...). Nous avons travaillé encore plus avec les jeunes pour que la violence ne passe pas par eux et par leurs associations. Nous avons tenu des réunions dans leurs QG. Nous avons aussi rencontré les leaders politiques parce que ce sont eux aussi qui activent les violences. Même lorsque les mots d'ordres politiques ont été donnés, les jeunes ont décidé de ne pas exécuter » (Entretien Espace Amis des Femmes, Guiglo)

121. Les interventions du projet Jeunes ont mis l'accent sur la valorisation des valeurs culturelles propres aux communautés. La valorisation des alliances interethniques constitue une valeur ajoutée du projet en ce qui concerne les interventions pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale. La plupart des projets du PBF ont mis l'accent sur les mécanismes institutionnels et les procédures de gestion pacifique des conflits. Les ressources communautaires n'ont que très peu été identifiées et exploitées comme base de prévention, de gestion des conflits et de consolidation de la paix et la cohésion sociale. A travers ces interventions, le projet Jeunes, en valorisant les ressources culturelles, place les leaders communautaires face à leur responsabilité dans la consolidation de la paix et le maintien de la cohésion sociale au sein des communautés.

« Au niveau des alliances interethniques, il y a plusieurs peuples qui sont en alliance avec les Tagbana (Katiola) et au nom de cette alliance, il y a des problèmes qui arrivent à se régler. (...). Il y a une danse ici à Fronan (Dgôfi) qui est répertoriée comme patrimoine culturel. Il y a un festival (le festival des alliés qui est à sa 6ème édition) qui a été organisé cette année, dans ce mois (Mai 2021). Ce festival commence par une sensibilisation sur la paix. Et les jeunes étaient très intéressés par cette activité. Nous sommes nés dans les alliances et nous les vivons tous les jours. Le respect de cette tradition fait que lorsqu'il y a un problème, c'est facilement réglé. Nous respectons ces alliances sans nous poser de question. (Entretien Chefs traditionnels, Katiola)

Conclusions préliminaires relatives à la cohérence

COH 1 : Les réponses aux questions d'évaluation permettent de se prononcer sans réserve sur la cohérence du Projet Jeunes avec les principes de l'Initiative de la Réforme des Nations-Unies « *Unis dans l'Action* » qui s'inscrivent dans une logique d'harmonisation des approches de programmation et des modalités de mise en œuvre des interventions du SNU caractérisée par les projets conjoints.

COH 2 : Au plan purement pratique la cohérence du Projet Jeunes se caractérise notamment par : (i) la prise en compte dans sa conception des gaps non comblés par les activités de consolidation de la paix des interventions qui l'ont précédé ; son articulation avec les différentes phases des interventions menées dans le cadre du PPI, PP II et du PACoP ; (iii) son arrimage à d'autres interventions d'appuis à la cohésion sociale menées par les Agences récipiendaires impliquées dans sa mise en œuvre, ainsi que celles des PTF qui interviennent dans le même domaine tel que l'U.E.

COH 3 : En termes de valeur ajoutée, le Projet Jeunes a permis de renforcer et de valoriser la contribution des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits, et d'assurer la promotion des valeurs culturelles en tant que mécanisme d'atténuation et de règlement des conflits entre les communautés.

COH 4 : La principale leçon à retenir de l'approche conjointe expérimentée dans le cadre de cette initiative relève du défi d'assurer une coordination optimale des activités à travers un meilleur partage d'information et le respect des délais dans la production des données.

Appréciation globale de la performance du Projet en matière de cohérence : Performance globalement satisfaisante en dépit des limites inhérentes à la coordination des activités, ce qui correspond à un score de 5/6.

8.3 Efficacité du Projet : Modérément satisfaisante

122. La performance de l'efficacité de la mise en œuvre du Projet Inter Agences PBF doit être mesurée à l'aune des questions d'évaluation dont les principales consistent à dire si l'intervention a atteint son objectif déclaré (ou implicite), ou si elle est raisonnablement susceptible de le faire au vu des produits et effets directs. A cet effet, l'évaluation doit (a) présenter les progrès réalisés dans l'atteinte des résultats escomptés, ainsi qu'une synthèse du niveau de réalisation des produits et de contribution aux effets du projet à la clôture ; (b) analyser les domaines dans lesquels le projet a réalisé de meilleures performances, et aussi les moins bonnes ; (c) se prononcer sur les résultats atteints en termes d'engagement et de participation citoyenne, d'amélioration de la sécurité, d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, du sentiment des jeunes d'être écoutés, et d'amélioration de l'enregistrement des naissances dans les délais légaux ; (d) analyser les perspectives d'approfondissement des résultats obtenus ; (e) mettre en évidence les leçons apprises au regard des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.
123. L'analyse de l'efficacité du Projet Jeunes Inter Agences s'est donc focalisée sur la recherche des réponses adéquates aux questions principales ci-après :

Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre résultats escomptés? Quels sont les effets (attendus et inattendus) de la mise en œuvre du projet dans les localités ciblées?

Quels sont les principaux facteurs de succès et les contraintes dans la mise en œuvre du projet ?

QE 3.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre résultats escomptés ? Quels sont les effets (attendus et inattendus) de la mise en œuvre du projet dans les localités ciblées ?

Constat 15 : Autant en matière de réalisation des activités qu'au niveau de la couverture de la zone d'intervention, le Projet a fait preuve d'une solide performance qui dénote une bonne stratégie de mise en œuvre

124. **La mission d'évaluation note que la zone géographique ciblée pour les interventions du Projet Jeunes Inter Agences PBF a été couverte en totalité.** En effet, ce Projet a été mis en œuvre dans les onze (11) Régions de la Côte d'Ivoire ciblées pour ses interventions. En l'absence d'évidences factuelles, la mission d'évaluation n'est cependant pas en mesure de confirmer que le minimum de 1 776 (mille sept cent soixante-seize) localités qui représentait la zone de couverture géographique du projet a été rigoureusement atteint.
125. **La mission note également que les 15 (quinze) activités prévues dans le PRODOC ont été réalisées en totalité, conformément aux descriptions faites dans le PRODOC, à l'exception d'une seule.** En effet, l'unique activité qui a été modifiée concerne « l'Appui à l'immersion des jeunes dans les administrations locales et forces de sécurité ». Initialement prévu sous forme de journées portes ouvertes et de stages des jeunes auprès des autorités administratives locales (Mairie et Conseil régional) pour accroître leur compréhension mutuelle et permettre aux jeunes d'être plus impliqués, elle s'est finalement muée en séances d'information sur les activités des administrations locales du fait d'une disposition légale en Côte d'Ivoire qui n'ouvre pas la participation aux conseils municipaux et régionaux aux non-membres.
126. **Les données recueillies par l'équipe d'évaluation attestent d'une bonne performance du Projet en matière de réalisation des activités.** En effet, les extraits obtenus des activités réalisés ont globalement dépassé les prévisions. A cet égard, la mission relève : (i) 12 Espaces des Amis des Femmes créés sur 04 prévus ; (ii) 85 médiatrices de la paix formés sur 75 prévues ; (iii) 50 jeunes leaders « ambassadeurs de paix » des organisations formés par département avant chacune des caravanes nationales pour la paix et la cohésion nationale sur 20 prévus ; (iv) 1 184 000 jeunes inscrits à la plateforme U-Report au lieu de 100 000 initialement prévus ; etc. En tout état de cause, ces performances reflètent un niveau de participation élevé des populations qui est de nature à confirmer l'alignement du Projet sur les besoins des populations cibles.

Constat 16 : Le taux élevé d'achèvement des produits trahit des efforts constants d'amélioration de la performance du Projet et s'illustre par de nombreux effets visibles des interventions sur le terrain

127. S'il fallait se baser sur une approche quantitative pour évaluer l'efficacité du Projet Inter Agences PBF à partir d'une comparaison entre les prévisions et les réalisations des produits escomptés, on aboutirait à un taux moyen d'achèvement des produits de 275,5%, correspondant à une excellente performance en termes d'efficacité. Il s'agit ici de la situation établie par la mission d'évaluation sur la base des données disponibles six mois avant la fin clôture du Projet, et ce, en dépit du ralentissement des activités du fait de la survenue de la pandémie de la COVID-19. En supposant que les données exploitées par la mission d'évaluation sont fiables, l'on pourrait anticiper une amélioration du taux d'achèvement des produits à l'horizon du 14 avril 2021 qui correspond à la date effective de la clôture du Projet.

Tableau 10 : Niveau de progression des indicateurs et d'achèvement des produits à la clôture du Projet

Produits escomptés	Indicateurs	Produits livrés	Niveau d'exécution
Produit 1 : Les plateformes de dialogue sociale sont renforcées pour faciliter l'engagement civique des jeunes et des femmes	Nombre de jeunes engagés sur la plateforme U Report et participant aux live-chat sur les thématiques liées à la paix et la cohésion sociale Baseline (2018) : 340 000 Valeur cible : 450 000	1 524 000	339%
	Nombre de femmes médiatrices de la paix engagées dans des médiations de conflits Baseline (2018) : 00 Valeur cible : 75	85	113%
Produit 2 : Les jeunes et les femmes disposent de capacités de prévention et de gestion de conflits et s'engagent comme acteur de changement dans leur communauté	Nombre de jeunes formés sur le civisme et l'engagement civique pour la prévention et la gestion des conflits Baseline (2018) : 00 Valeur cible : 150 dont 40% de jeunes filles	1 310 jeunes formés, dont 56,3 % de filles	873%
	Nombre de jeunes formés ou sensibilisés sur le leadership et la prévention des conflits Baseline (2018) : 00 Valeur cible : 150 dont 40% de jeunes filles	200	133%
Produit 3 : La confiance entre les jeunes et les institutions est renforcée	Nombre de jeunes vulnérables formés en entrepreneuriat, gestion d'AGR et formation professionnelle Baseline (2018) : 100 Valeur cible : 500 dont 40% de filles	498 dont 214 filles	99,6%
	Nombre de jeunes vulnérables ayant bénéficié d'un accompagnement pour leur resocialisation (AGR, Kit, appui financier) Baseline (2018) : 100 Valeur cible : 350 dont 50% de filles	321 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement pour leur resocialisation	92%
	Nombre de jeunes formés pour la promotion des droits à une identité juridique Baseline (2018) : 150 Valeur cible : 1 100	1 115	101%
Taux d'achèvement global des produits escomptés du Projet			275,5%

128. Examiné l'un à la suite de l'autre, chacun des trois produits présente une performance satisfaisante au plan quantitatif :

- ♦ La meilleure performance a été obtenue pour le Produit 2 relatif à la disponibilité de capacités de prévention et de gestion de conflits et l'engagement civique des jeunes et des femmes comme acteurs de changement dans leur communauté ;
- ♦ Le taux d'achèvement de 503% obtenu pour ce produit résulte principalement du nombre de jeunes formés sur le civisme et l'engagement civique pour la prévention et la gestion des conflits. Alors que le Projet visait la formation de 150 jeunes, c'est près de dix (10) fois plus de jeunes qui ont été formés sur le civisme. Ce résultat serait dû à une révision de la démarche de la Direction de la Promotion de la Jeunesse (DPJ) et des Directions Régionales de la Jeunesse pour toucher plus de jeunes à distance en guise de contournement des contraintes liées à la survenue de la crise de la COVID-19. Dans cette optique, la DPJ a pu mobiliser des ressources additionnelles qui ont permis de mobiliser davantage de jeunes ;
- ♦ Le Produit 1 relatif au renforcement des plateformes de dialogue social pour faciliter l'engagement civique obtient un taux d'achèvement de 226%. Ce taux élevé s'explique par le nombre important de jeunes engagés sur la plateforme U-Report et qui participent aux live chats sur les thématiques liées à la paix et la cohésion sociale. Alors qu'une augmentation de cent mille (100 000) jeunes était envisagée, c'est plus de onze (11) fois cette cible qui s'est engagée sur la plateforme U-Report ;
- ♦ Quoique proche de 100%, le Produit 3 est celui qui a enregistré la moins bonne performance avec un taux d'achèvement 97,5%. Ce produit est relatif au renforcement des capacités d'autonomisation socio-économique des jeunes pour leur participation aux instances de prise de décision notamment en matière de prévention et gestion des conflits.

129. L'engagement et la participation citoyenne des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs de changement pour la paix durable dans leurs communautés respectives apparaissent effectifs si l'on se réfère à des données factuelles rapportées à la mission d'évaluation. Entre autres faits enregistrés, il y a lieu de mentionner que :

- ♦ les médiatrices de la paix de l'Espace des Amis des Femmes de Guiglo ont permis d'éviter de violents affrontements entre les Forces de l'Ordre et la jeunesse grâce à leur médiation ;
- ♦ à Bayota et dans 10 (dix) autres localités de ce département, leurs sensibilisations ont permis de prévenir les violences pré-électorales ;
- ♦ les jeunes et les femmes formés ont organisé des caravanes de sensibilisation pour la paix et la cohésion sociale dans les espaces publics et au sein des communautés, notamment à Anyama, Songhon, Agboville, Divo et Béoumi ;
- ♦ la participation des jeunes U-Reporters a de loin dépassé les attentes. Leur engagement s'est manifesté entre autres par la production des émissions radiophoniques, leur participation aux discussions en ligne sur la paix et la cohésion sociale, 331 U-Actions ont été enregistrées à la fin de l'année 2020, et un sondage sur la participation électorale a été réalisé ;
- ♦ des relais communautaires des associations de jeunes sont effectivement engagés dans la conduite des actions orientées vers la paix et la cohésion sociale. A titre d'illustration, les jeunes de Katiola ont réconcilié des communautés Malinké et Tagbana dont les affrontements s'étaient soldés par un mort à Atienkaha et la destruction de plusieurs biens mobiliers et immobiliers ;
- ♦ dans la Région de Dabou, les jeunes ont fait lever trois barrages à Ira, N'Gati, et Lôpou ;
- ♦ ils ont signé une Charte de non-violence en octobre 2020 à Divo parallèlement aux assises sur le thème « ensemble contre la haine » pour lutter contre les conflits interethniques en 2020, entièrement financées par leurs ressources propres ; etc.

130. Sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, les bénéficiaires des AGR financés par le Projet ont affirmé sans exclusive que les appuis reçus ont profondément amélioré leurs conditions de vie, au point de ne plus jamais envisager participer à une manifestation susceptible de menacer la paix et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

131. **Bien que des statistiques sur le nombre de violences enregistrées sur la durée de mise en œuvre du Projet ne soient pas disponibles, la mission d'évaluation note une perception générale positive de l'amélioration de la sécurité dans les zones d'intervention du Projet.** Un ensemble d'éléments permettent d'étayer cette perception. A titre d'illustration, l'évaluation note que : (i) les élections présidentielles d'Octobre 2020 ont été globalement sécurisées par rapport au climat de tensions politiques qui les a précédées ; (ii) les élections législatives du mois de mars 2021 ont été globalement calmes en dépit d'incidents mineurs enregistrés çà et là ; (iii) une accalmie sécuritaire a été enregistrée sur toute l'étendue du territoire, bien que reconnue comme fragile ; (iv) des Chartes de non-violence ont été signées par plusieurs leaders des associations de jeunesse dans différents Départements, Districts et Régions de la Côte d'Ivoire. A l'inverse de ces avancées, l'évaluation souligne la nécessité d'encadrer le jeu d'alliances qui comporte un effet pervers sur l'efficacité de la lutte contre les VBG s'il n'est convenablement encadré.
132. **En ce qui concerne le sentiment des jeunes d'être écoutés par les institutions,** la mission d'évaluation souligne son incapacité à statuer sur le niveau de progression de l'indicateur y afférent. Toutefois, elle considère l'abondance des témoignages recueillis sur ce sujet Duekoué, à Man, à Divo et à Bouaké comme autant de preuves des avancées enregistrées dans ce domaine. A cet égard :
- ♦ Le Préfet de Duekoué a indiqué que : « (...) il ne se passe pas une activité sans que les jeunes et les femmes soient impliqués. Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, ils ont joué un rôle important. Ils ont fait du porte- à- porte pour sensibiliser sur le respect des mesures barrières. De même, dans le cadre de la lutte contre l'incivisme sur les routes, il y a un comité d'éveil composé des femmes et des jeunes qui a sensibilisé pendant près de 15 jours sur le port du casque. Actuellement, nous sommes à l'étape de la répression »
 - ♦ Pour le Délégué CNJCI de Bouaké : « Après les élections, il y a eu des tensions entre des communautés dans certains quartiers de la ville, le Préfet de Police m'a appelé et m'a demandé de parler aux jeunes de ces quartiers. Nous avons fait ce qu'il a demandé et nous lui avons demandé de parler également aux adultes qui envoient les jeunes dans les rues. Il l'a fait également et la situation s'est calmée ».
 - ♦ Les relais communautaires UNESCO de Dabou ont également révélé que : « Le Maire nous a reçu chez lui et le Préfet nous a appelé dernièrement par rapport à une situation qui s'est produite lors d'un enterrement et qui a failli dégénérer. Et c'est avec nous que les barrages ont été levés. Le Colonel qui a sécurisé l'entrée dans le village de N'Gati, qui a par la suite été promu Général nous a appelé pour nous féliciter. Il y a également le Commissaire qui nous a appelé pour nous féliciter (...)».

Constat 17 : Le taux d'achèvement de produits exceptionnellement élevé interroge toutefois sur le réalisme des cibles fixées pour les indicateurs, ainsi que sur la qualité du système de collecte des données pour renseigner sur leur progression

Les analyses relevant de ce constat tirent leur essence du tableau 11 ci-après qui statue sur le niveau d'atteinte du résultat global du projet.

Tableau 11 : Evaluation du niveau d'atteinte du résultat global du Projet

Résultat : L'engagement civique des jeunes, la participation des jeunes et des femmes en tant qu'acteur de paix, de prévention et de gestion des conflits contribuent à la cohésion sociale de manière durable en Côte d'Ivoire		
Indicateurs	Niveau de progression des indicateurs (sur la base des données collectées par l'équipe d'évaluation)	Appréciation du niveau de progression des indicateurs
Pourcentage de jeunes et de femmes appuyés dans le cadre de ce programme engagé dans des initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté Baseline (2018) : 0% Valeur cible : 60%	20,76 %	Niveau partiel Une enquête aurait dû être réalisée à la fin du projet afin de renseigner les indicateurs de résultats définis. La mission d'évaluation ne considère pas que cela relève de sa responsabilité comme cela a été indiqué dans les rapports de mise en œuvre.
Proportion de jeunes des zones cibles du programme inscrits sur U-Report participant aux discussions sur la cohésion sociale et l'engagement civique Baseline (2018) : 0% Valeur cible : 60%	60% des jeunes inscrits sur U-Report en 2018 ont participé aux discussions sur la paix	
Proportion de jeunes qui déclarent qu'ils ont le sentiment d'être écoutés par les institutions Baseline (2018) : 0% Valeur cible : 60%	62 % des jeunes pensent que leur voix est prise en compte dans leur communauté	Bon niveau
Proportion de déclaration de naissance dans les délais légaux dans les zones d'intervention des jeunes relais communautaires Baseline (2018) : 53,895 – naissances enregistrées en 2017 dans les délais légaux Valeur cible : 90,322 – soit 90% des 100,358 naissances attendues	Non défini	Niveau partiel Le rapport de progrès de décembre 2020 indique que le nombre de déclarations des naissances dans les délais légaux est passé de 11 186 à 33 933 naissances enregistrées par l'état civil. Ces chiffres n'ont aucun lien avec la baseline indiquée en 2017 et la cible envisagée.
Diminution de 20% du niveau de violence enregistré par les autorités dans les zones du projet Baseline (2018) : Non défini Valeur cible : Non défini	Non défini	Niveau partiel Le nombre d'actes de violence enregistrés par les autorités dans les zones du projet n'ayant pas été indiqué au début du projet, il est difficile de déterminer si la cible envisagée a été atteinte. Aucun mécanisme de collecte des données sur les violences n'a été mis en place par le Projet.

133. Dans la mesure où la valeur des indicateurs des produits entre en ligne de compte pour établir le taux d'achèvement des produits à la clôture du projet, il y a lieu de s'interroger sur la qualité des indicateurs qui ont été définis pour mesurer la progression vers l'obtention des produits du Projet Jeunes, ainsi que sur le niveau d'implication des bénéficiaires qui pourrait avoir bonifié la performance pendant la mise en œuvre du Projet. En ce qui concerne les indicateurs, la mission d'évaluation note que les cibles des indicateurs des deux premiers produits sont largement dépassées, contrairement à celles des indicateurs du Produit 3. Il en résulte un doute raisonnable de la mission d'évaluation à l'observation. Ce doute se fonde sur le faible niveau de cohérence entre les produits et les indicateurs retenus pour mesurer leur réalisation, d'une part, ainsi que sur la faible vraisemblance des cibles qui peuvent avoir été sous-estimées au regard des ressources disponibles, d'autre part.

Quoi qu'il en soit, l'évaluation retient que la forte mobilisation des bénéficiaires à l'égard des problématiques adressées par le Projet a eu une influence déterminante sur la forte performance enregistrée par le Projet pour l'achèvement des produits escomptés.

134. **Sur le niveau d'atteinte des résultats, l'évaluation émet des réserves sur la qualité des données présentées pour les 5 (cinq) indicateurs de résultats.** Le faible niveau de fiabilité des données enregistrées dans la plateforme numérique gérée par le Secrétariat du PBF ne permet pas à l'évaluation de confirmer la validité des données présentées dans cette plateforme. A titre d'illustration, la mission note en ce qui concerne la proportion des déclarations de naissance dans les délais légaux dans les zones d'intervention des jeunes relais communautaires, les sources utilisées pour la définition des baselines et des cibles d'une part, et pour la mesure du résultat atteint d'autre part, sont discordantes. Alors que la baseline dans le PRODOC indique 53,895 naissances enregistrées en 2017 dans les délais légaux, les rapports de progrès présente une baseline de 11 186 comme point de départ pour montrer l'évolution obtenue à la suite de la mise en œuvre du Projet. Quant à la diminution de 20% du niveau de violence enregistré par les autorités dans les zones du projet, la documentation fournie à l'équipe d'évaluation ne présente aucune donnée permettant de cerner le niveau de violence au démarrage du Projet, son évolution et sa situation à la clôture. En conséquence, le résultat atteint pour la réduction du niveau de violence ne peut être déterminé. En d'autres termes, l'évaluation formule un doute sur la fiabilité du système de collecte des données mis en place pour renseigner les indicateurs de résultats, ainsi que sur la validité des données affichées sur la plateforme de suivi-évaluation du Projet. Ce doute est d'ailleurs conforté par l'incapacité du Projet à mesurer de manière précise et irréfutable son niveau de contribution au recul de la violence en Côte d'Ivoire, à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale. Faute d'évidences factuelles a dû se contenter de témoignages et de ses propres observations pour formuler une opinion sur les perspectives d'atteinte de changements transformationnels.

Constat 18 : La performance du Projet en matière d'efficacité est altérée par plusieurs limites consubstantielles à la qualité des résultats obtenus et la faible articulation entre la disponibilité des produits et les changements transformationnels souhaités

135. **De l'avis de la mission d'évaluation, les activités relatives à l'insertion socioprofessionnelle ont eu un effet mitigé.** Deux facteurs peuvent expliquer cet état des choses : l'abandon de plusieurs microprojets par les bénéficiaires et la faible cohérence de la stratégie d'intervention avec l'objectif de renforcement de la cohésion sociale. En ce qui concerne l'abandon observé de plusieurs microprojets par les bénéficiaires, il est la résultante d'un effet combiné d'un montage des projets à la hâte, d'une faible structuration des microprojets et d'un accompagnement technique insuffisant. La mission d'évaluation souligne que la prise en compte d'un risque élevé d'abandon des AGR aurait dû être intégrée dans le processus d'accompagnement des bénéficiaires des AGR du fait de leurs faibles capacités techniques, notamment les jeunes vulnérables, déscolarisés ou non scolarisés. Limiter l'accompagnement technique des bénéficiaires à trois mois à compter de la mise en place de chaque AGR s'est avéré notoirement insuffisant dans un contexte marqué par l'absence de ressources pour le suivi post Projet.
136. Pour ce qui est de la faible cohérence de la stratégie d'intervention avec l'objectif de renforcement de la cohésion sociale, la mission d'évaluation relève que la forte proportion du financement alloué aux AGR individuelles comme une limite substantielle à l'opportunité de renforcement de la cohésion sociale à travers des regroupements structurés autour d'intérêts communs.
137. **Au sujet de l'enregistrement des naissances dans les délais légaux, la mission d'évaluation relève une appropriation progressive d'un système de déclaration présentant de nombreuses faiblesses et faisant face à des obstacles culturels.** Dans le contexte de tensions politiques que connaît la Côte d'Ivoire, la mission d'évaluation relève que les populations et les autorités locales reconnaissent et comprennent les enjeux liés à la sécurisation de l'identité. De fait, ces acteurs apprécient fortement l'accompagnement du processus de la réforme de l'état civil. Bien que cette compréhension et cette appréciation semblent partagées par la majorité des interlocuteurs rencontrés par la mission d'évaluation, la maîtrise du nouveau cadre juridique de l'état civil par plusieurs autorités au niveau local semble requérir davantage de temps pour une meilleure appropriation.

De plus, le cadre de mise en œuvre de la réforme de l'état civil requiert des ajustements complémentaires au niveau déconcentré et décentralisé. En effet, la mission d'évaluation a pu constater que : (i) l'absence d'un cadre réglementaire pour l'opérationnalisation de la réforme au niveau communal ne permet pas aux Mairies d'étoffer leurs équipes ; (ii) les infrastructures nécessaires à la réalisation des enregistrements sont obsolètes ; (iii) le personnel chargé de ces opérations est insuffisant, entraînant une surcharge du travail pour ceux qui travaillent sur l'état civil dans les Mairies et les Sous-préfectures. De plus, la mission d'évaluation a constaté une faible adhésion à la réforme par le personnel des formations sanitaires. Les sages-femmes indiquent que le nouveau système d'enregistrement des naissances leur impose une surcharge de travail sans contrepartie.

138. **Des défis considérables liés à la l'importance des besoins de reconstruction de la paix, la cohésion sociale et le développement dans le pays demeurent à l'issue du Projet** - Pour la préservation de la paix et le développement en Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du Projet Jeunes Inter Agences PBF n'a pas relevé tous les défis auxquels des actions appropriées demeurent nécessaires. Parmi ces défis, la mission d'évaluation peut citer : (i) l'analphabétisme des bénéficiaires qui est perçue comme un défi majeur à toute perspective d'insertion socioéconomique des bénéficiaires ; (ii) la capacité des Agences du SNU à gérer l'important volume des attentes des populations ; (iii) la capacité d'action des Agences du SNU à agir sur les causes réelles des violences qui semblent davantage de l'ordre de la gestion de la sphère politique et des élections dans le pays ; et, (iv) la capacité à mobiliser des sources de financement alternatives au PBF au regard de l'immensité des besoins et de la nécessité de pérennisation des acquis obtenus.

QE 3.2 : Quels sont les principaux facteurs de succès et les contraintes dans la mise en œuvre du projet ?

Constat 19 : La capacité du Projet à produire des résultats significatifs a été largement favorisée par la qualité de sa conception qui a privilégié des actions reposant sur la capitalisation des expériences antérieures des agences récipiendaires et des administrations publiques partenaires

139. **Le caractère avisé de la stratégie d'intervention adoptée par le Projet, illustré par le volume des extrants produits, a consisté à se baser sur des approches éprouvées qui ont fait leur preuve telles que les Espaces des Amis des Femmes pour la Paix qui avaient déjà été testées par l'UNPFA avant le Projet Jeunes Inter Agences PBF.** L'expérience accumulée à cet égard a servi d'accélérateur pour la mise en place des autres Espaces des Amis des Femmes mis en place par la suite. D'autres plateformes existantes ont été mobilisées pour assurer le renforcement des capacités des populations cibles du Projet. A titre d'illustration, on peut citer : (i) les femmes formées avec l'appui de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJ-CI) pour devenir médiatrices de la paix ; (ii) les jeunes du Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJ-CI) ; (iii) la plateforme U-Report ; etc.
140. **Le Projet s'est également appuyé sur les structures d'aide à la jeunesse existantes comme partenaire pour la réalisation de certaines activités.** C'est dans ce cadre que sont intervenues : la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ), les Directions Régionales de la Jeunesse, les Directions Régionales de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, l'Office du Service Civique National, le Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD), etc. Par ailleurs, le Projet a mobilisé de nombreuses Associations/ONG en fonction de leurs expertises et expériences en matière de renforcement des capacités des jeunes et des femmes, notamment dans les domaines de l'engagement et de la citoyenneté. Cela s'est traduit par de nombreuses sessions de formation, d'information et de sensibilisation. En définitive, la stratégie des partenaires de mise en œuvre qui a consisté à s'appuyer sur l'expertise nationale a contribué à la mobilisation de nombreux jeunes et femmes dans la réalisation des activités du Projet.
141. **L'analyse de la documentation mise à la disposition de la mission d'évaluation et les échanges avec les parties prenantes révèlent quelques bonnes pratiques à capitaliser, dans l'optique de porter les extrants et les produits à l'échelle de changements transformationnels.** Au rang de ces bonnes pratiques, l'évaluation note : (i) les partenariats établis avec les institutions spécialisées telles que le CCSR, l'OSCN ou le SCAED qui sont détenteurs de mandats appropriés sur la réinsertion des jeunes ; (ii) la priorité à l'inclusion et à l'équité sociale : absence de stigmatisation; présence de personnes porteuses de handicaps parmi les cibles du Projet ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs au niveau local : Sous-Préfectures; Mairies, Chefs des communautés; Leaders des associations de Jeunes, qui a permis de créer un ensemble de relais des actions du Projet dans l'optique de garantir la pérennité

des acquis après sa clôture ; (iv) la prise en compte des communautés dans la stratégie de mise en œuvre du Projet ; etc.

Constat 20 : La réalisation de la quasi-totalité des interventions prévues et la livraison globalement exemplaire des produits du Projet dans le contexte de la COVID-19 illustrent la faculté des partenaires d'exécution à maîtriser les contrecoups liés à cette pandémie

142. La première contrainte à laquelle le Projet a dû faire face dès l'apparition de la pandémie de la Covid-19 a été le confinement des populations qui s'est traduit par un ralentissement conséquent de la mise en œuvre des activités. La capacité de réaction de l'équipe du Projet a permis de maîtriser l'impact de cette crise sanitaire sur les résultats du Projet. **Les deux principaux effets sur le Projet ont été : un ajustement financier estimé à 285 000 USD et un étirement de la durée du projet sans coût supplémentaire pour une période de six (06) mois.**
143. Quatre (04) types d'ajustements ont été apportés à la stratégie d'intervention du Projet pour atténuer les conséquences négatives de la COVID-19 sur les perspectives d'atteinte des résultats escomptés, à savoir : (a) le renforcement des capacités de gestion de crise et de communication ; (b) l'apport d'une réponse et une reprise inclusives et équitables ; (c) le renforcement de la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières ; et (d) la lutte contre le discours de la haine et la stigmatisation pour répondre aux traumatismes.
144. **Concrètement, en poursuivant l'atteinte des objectifs d'engagement civique, de paix et de cohésion sociale du Projet, les différentes plateformes de jeunes et de femmes installées ont concomitamment été mises à contribution pour la cause de la lutte contre cette pandémie.** Au rang des actions qui ont été menées pendant la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19, on peut relever : (i) la remise d'équipements de protection aux Espaces Amis des Femmes pour la réalisation d'activités de sensibilisation sur le respect des mesures de prévention contre la COVID-19 ; (ii) des activités de sensibilisation sur les mesures barrières et la stigmatisation liée à la COVID-19, dans les quartiers et les communautés de 10 localités par 180 femmes, dont 42 jeunes filles ; (iii) la remise d'équipements pour le travail à distance à 14 Directeurs Régionaux de la Jeunesse et Directeurs de la Protection de la Jeunesse, pour faciliter la communication avec les jeunes et éviter les fausses informations et les rumeurs ; (iv) la création de centres d'information sur la COVID-19 sur la plateforme U-Report pour diffuser de l'information exacte sur la COVID-19 ; (v) une campagne contre la COVID-19, avec une donation de 1 000 masques réutilisables, menée par les jeunes relais communautaires et les Directeurs Régionaux de la Culture dans leurs localités à travers les radios communautaires ; (vi) 35 émissions élaborées et diffusées grâce aux Jeunes reporters sur les mesures barrières et la stigmatisation liée à la COVID-19.

Constat 21 : La performance du Projet en matière d'efficacité a été entravée par de nombreuses contraintes qui ont entamé sa capacité à produire des changements transformationnels appréciables

145. L'ensemble des résultats obtenus par le projet, ainsi que les changements observés au terme des entretiens et focus groups réalisés par la mission auraient été meilleurs si le Projet n'avait pas fait face à un ensemble de difficultés et contraintes relatives à : (i) l'immensité des besoins de reconstruction liés aux conséquences de la crise ; (ii) l'insuffisance de l'offre proposée par le Projet pour adresser toutes les causes structurantes des menaces à la paix et à la cohésion sociale (insertion socioéconomique des jeunes, manipulations des acteurs politiques, gouvernance, etc.) ; (iii) la nécessité de composer avec les limites liées à la conception du projet dans les phases subséquentes de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; (iv) la volatilité du contexte politique et sécuritaire ; et (v) l'apparition de la pandémie de la Covid-19.

Conclusions préliminaires relatives à l'efficacité du Projet

EFFICA 1 : Grâce à un niveau d'achèvement élevé des produits escomptés et aux précautions prises dès la phase de conception pour appuyer la stratégie d'intervention sur des expériences ayant déjà fait leurs preuves, ainsi que sur des structures locales existantes et expérimentées, le Projet Jeunes Inter Agences PBF a été apte à apporter une réponse globalement acceptable aux besoins des populations dans les zones d'intervention dans les domaines de la paix, du dialogue et de la cohésion sociale.

EFFICA 2 : Du fait de sa faible capacité à produire des évidences factuelles sur des changements transformationnels, le Projet a pu réaliser toutes les activités définies dans le PRODOC sans qu'il soit possible de mesurer sa contribution au recul de la violence, de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale hors de tout doute.

Appréciation globale de la performance du Projet en matière d'efficacité : Performance modérément satisfaisante, ce qui correspond à un score de 4/6

8.4 Efficience : Modérément insatisfaisante

146. L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Dans cette optique, l'efficience du Projet Jeunes Inter Agences PBF a été analysée sous le prisme : (i) du respect de son calendrier de mise en œuvre ; (ii) de la disponibilité des ressources requises pour produire les résultats attendus ; (iii) de l'efficience du mécanisme de pilotage et de gestion mis en place ; (iv) de l'efficience de l'utilisation des ressources ; (v) de la qualité des partenariats établis pour l'atteinte des résultats et la production des effets escomptés ; et, (vi) de la qualité du mécanisme de suivi-évaluation.
147. C'est dans l'optique de couvrir l'ensemble des variables sus-citées que l'analyse de l'efficience du Projet s'est focalisée sur la recherche des réponses à deux (2) questions majeures libellées ainsi qu'il suit :

Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?

Dans quelle mesure les mécanismes de gestion des agences récipiendaires ont-ils permis d'assurer la gestion efficiente et transparente des ressources ?

QE 4.1 : Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?

Constat 22 : Les dispositions prises tout au long de la mise en œuvre pour la disponibilité des ressources nécessaires à la réalisation des interventions ont permis d'éviter les déperditions d'énergie et assuré une mobilisation constante des partenaires d'exécution autour de la production des résultats

148. **L'exploitation de la documentation disponible sur le Projet montre que toutes les Agences récipiendaires ont effectivement reçu les fonds du PBSO pour la mise en œuvre des activités relevant de leurs portefeuilles respectifs suivant les clauses établies.** En effet, aucune irrégularité n'a été constatée dans la mise à disposition des transferts effectués, à l'exception du troisième transfert qui a connu un glissement de deux mois (mars 2020 au lieu de janvier de la même année) Ce décalage est la conséquence du retard accusé par le FNUAP dans le délai d'exécution de ses activités. Il s'inscrit en droite ligne des règles de PBSO qui prévoient que les paiements restants sont autorisés uniquement sous condition que les rapports de projet soient envoyés à temps et acceptés par PBSO, et que 80% du montant total de la tranche précédente soit dépensé.
149. Au total, 100% des ressources attendues du Fonds ont été rendues disponibles pour le Projet, soit un montant de 3 750 000 (trois millions sept cent cinquante mille) dollars américains. Les données financières en fin d'année 2020 révèlent que ces fonds ont été consommés à hauteur de 81%, soit 3 032 978,93 (trois millions trente-deux mille neuf cent soixante-dix-huit mille virgule quatre-vingt-treize) dollars américains. Cette capacité d'absorption de ressources appréciable par les partenaires d'exécution mobilisés au sein des Agences du Système des Nations-Unies a cependant été contrebalancée par la performance de l'UNFPA en la matière, qui affiche un taux d'absorption de 36% sur un montant total de 450 000 (quatre cent cinquante mille) dollars américains.
150. **S'agissant des ressources humaines, la mission d'évaluation note que le Projet Inter Agences PBF a disposé de tout le personnel nécessaire à la réalisation de ses activités.** Au terme du premier semestre de l'année 2018, la mise en place de la coordination du projet, du Comité technique et du staff de suivi était achevée. Il en est de même de l'identification des partenaires de mise en œuvre.

Constat 23 : L'extension de la durée de mise en œuvre, inéluctable avec ou sans l'irruption de la COVID-19, a contribué à alourdir les charges administratives et subséquemment les coûts de livraison du projet

151. Prévu pour la période allant du 1er novembre 2017 au 31 avril 2019, le Projet, qui a effectivement démarré en janvier 2018, a été prorogé deux fois, de dix-huit (18) mois une première fois avec une augmentation de coûts supplémentaires qui a porté le budget de 2 500 000 (deux millions cinq cent mille) dollars américains à 3 750 000 (trois millions sept cent cinquante mille) dollars américains, correspondant à une augmentation budgétaire de 50%, et une deuxième fois de quatre (04) mois sans coût pour l'échéance de sa clôture fixée au 14 avril 2021. Un ensemble de facteurs internes et externes a conduit à cet étirement de la durée de mise en œuvre du Projet.

152. Au plan interne, la mission d'évaluation relève que l'équipe de projet a introduit une note conceptuelle au Comité Technique des experts du PBF pour solliciter une révision de l'envergure initiale du Projet quelques temps seulement après sa date de démarrage. L'argumentaire développé pour justifier cette révision tenait au changement de stratégie préconisée et au recentrage des cibles visées pour les interventions. Cette proposition de révision, intervenue seulement six mois après l'entrée en vigueur du Projet est de nature à confirmer des limites conceptuelles qui relèveraient d'une faible qualité de l'analyse du contexte d'un Projet planifié pour répondre à des urgences conjoncturelles alors qu'il s'est assigné des objectifs et des résultats atteignables dans la durée
153. Au plan externe, le Projet a été confronté à la survenue de la pandémie de la COVID-19, qui a engendré le confinement des populations, les limitations de regroupements, le ralentissement, voire l'étalement de la poursuite des activités sur toute l'année 2020. La seconde requête de prorogation datée du 14 décembre 2020 pour une période de six (06) mois a été approuvée pour une extension de la durée limitée à quatre (04) mois. **En ce qui concerne la contrainte de la COVID-19 qui a soutenu la requête de la seconde prorogation sans coût, la mission d'évaluation souligne que ce facteur externe a certainement exacerbé des pesanteurs qui existaient déjà au sein du Projet et qui auraient sans doute conduit à une prorogation au-delà de la durée de 36 mois approuvée en 2019.**
154. En effet, l'évaluation souligne quelques faits indiquant les pesanteurs relevées : (i) la troisième tranche du budget de PBSO a été mise à la disposition des Agences en mars 2020 au lieu de janvier comme cela était prévu. Le décalage relevé provient de retards dans l'exécution des activités des Agences qui, en conséquence, n'ont pas respecté les règles liées au décaissement du partenaire financier ; (ii) en fin d'année 2020, il y avait uniquement eu 100 jeunes leaders formés sur le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix sur les 600 jeunes prévus, soit à peine 17%. En observant que c'est quasiment à la fin du premier trimestre 2020 que la crise de la COVID-19 est survenue dans le pays et que le Projet était mis en œuvre depuis plus de deux ans, la mission d'évaluation questionne le plan de travail des Agences et les stratégies implémentées. Une meilleure stratégie d'intervention aurait permis que le déroulement de certaines activités, réalisées en 2021, soient achevées dans la durée de la première prorogation, surtout si l'on tient compte du niveau de progression des cibles des deux premiers produits.
155. La mission d'évaluation a considéré que les dépenses de fonctionnement englobaient : les frais de personnel (464 834) ; les fournitures, marchandises et matériels (203 017) ; les équipements, véhicules y compris amortissements (295 006) ; les voyages (91 341) ; les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (303 856) ; les coûts indirects (242 327), le tout pour un montant de 1 600 381 USD représentant 42,67% du budget total du Projet. En d'autres termes, les Agences ont prévu dépenser 42,67 cents pour chaque dollar investi directement dans les opérations du Projet. **Pour la mission d'évaluation ce ratio apparaît beaucoup trop élevé par rapport aux usages courants qui limitent ce type de ratio entre 20 et 25%. Ce coût de livraison prévisionnel atteint 2 627 911 (deux millions six cent vingt-sept mille neuf cent onze) dollars américains (70% du budget total) si on y ajoute la prévision des dépenses allouée aux prestations contractuelles.**

QE 4.2 : Dans quelle mesure les mécanismes de gestion des agences récipiendaires ont-ils permis d'assurer la gestion efficiente et transparente des ressources du projet ?

Constat 24 : La rationalisation des mécanismes de gestion du Projet a permis de rattraper les dispositions initiales porteuses de lourdeurs sans pour autant annihiler les soucis de coordination des interventions entre les agences récipiendaires

156. Initialement structuré autour de plusieurs organes, à savoir :
- a. le Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire (CPCPP) qui a été chargé de définir les orientations stratégiques et d'arrêter les principes et procédures de mise en œuvre des différentes composantes du Projet ;
 - b. le Comité Technique des Experts (CTE) responsable de l'appui technique requis pour la formulation, la pré-validation et le suivi technique de la mise en œuvre des documents projets/programmes ;

- c. le Secrétariat Technique du PBF appelé à travailler étroitement avec le CTE, et à ce titre chargé de contribuer au suivi global de l'exécution des programmes du Plan Prioritaire et à l'évaluation de leur impact sur la consolidation de la paix ; de consolider les rapports périodiques du Comité de Pilotage ; de coordonner la réalisation d'enquêtes ou études devant informer certains indicateurs clés ; d'assurer la visibilité des appuis du PBSO et des autres bailleurs dans le cadre du PACoP et de co-présider le CTE qui était composé du Comité de Coordination du Projet et de l'équipe du Projet ;
- d. le Comité de Coordination du Projet qui a reçu le mandat d'élaborer le plan de travail annuel et d'approuver les rapports annuels et le rapport final du Projet et ;
- e. l'équipe de projet responsable de la gestion quotidienne de celui-ci ;

le dispositif d'orientation, de coordination et de supervision du Projet recelait d'un potentiel de lourdeurs, de chevauchements des rôles et responsabilités, voire d'un risque élevé de conflit d'intérêt.

157. En effet, l'implication personnelle du Coordonnateur Résident et du Ministre du Plan et du Développement en tant que co-présidents du CPCPP et le manque de précision sur la périodicité des réunions de ce Comité était de nature, non seulement à allonger les délais de prise de décision, mais également à alourdir les coûts y afférents à travers une chaîne pyramidale de prise de décisions structurée en plusieurs niveaux.
158. **Sur le chevauchement des rôles et responsabilités et l'inévitable potentiel conflit de compétences qui en découle**, le positionnement du Secrétariat Technique du PBF dans la chaîne de décisions faisait de cet organe un prescripteur du fait de son lien ombilical avec le PBSO, et un acteur de mise en œuvre du Projet solidairement imputable de l'atteinte des résultats escomptés de celui-ci. Pour la mission d'évaluation, une telle ambivalence dans le positionnement du Secrétariat Technique du PBF était de nature à altérer la distance et l'impartialité escomptées d'un partenaire financier dont le rôle aurait dû se limiter à l'appréciation du niveau et de la qualité des résultats produits par le Projet.
159. **Le dispositif de coordination, de gestion et de suivi évaluation a été allégé au terme de la première année de mise en œuvre du Projet. Cet allègement qui a coïncidé avec le recadrage intervenu en 2018 témoigne d'une volonté de renforcement de l'efficacité et de l'efficience des acteurs dans le processus de prise de décisions.** Il a été consacré par la suppression des mécanismes d'orientation et de supervision du Projet à travers la suppression du CPCPP, du CTE et même du CCP dans les versions amendées du PRODOC des 16 décembre 2018 et 15 décembre 2020, ainsi que par la concentration du mandat d'exécution, de coordination, de supervision, de gestion du projet et d'approbation des résultats au niveau de l'Agence chef de file du Projet.
160. **La mission d'évaluation associe la révision des mécanismes de pilotage, de supervision et de coordination qui a coïncidé avec le recadrage du Projet en 2018 comme la manifestation la plus éclatante de la volonté des acteurs de capitaliser sur les leçons apprises et de soutenir un apprentissage continu nécessaire à l'efficacité de la mise en œuvre d'un projet conjoint.** Cela étant dit, elle considère la concentration de tous les pouvoirs de décision entre les mains de l'Agence lead comme porteuse de sa propre inefficacité.
161. Sur la base du nouveau mécanisme mis en place, le rôle de l'Agence lead consistait à : (i) mobiliser tous les partenaires nationaux pour leur participation effective à la mise en œuvre et au suivi du projet ; (ii) organiser des réunions régulières de coordination et de suivi du projet avec l'ensemble des acteurs ; (iii) assurer la gestion quotidienne du projet en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ; (iv) présider la Cellule technique interne du projet ; (v) coordonner l'élaboration d'un plan d'activités conjoint et d'un plan de suivi évaluation. **Dans un tel contexte, les trois autres Agences apparaissaient confinées dans un rôle passif de participation aux réunions que la mission d'évaluation considère comme un facteur de cloisonnement préjudiciable à l'esprit et à la lettre de l'approche d'une intervention conjointe.** Nulle part dans son contenu, le PRODOC amendé n'évoque la possibilité pour l'une des trois autres Agences de suppléer l'UNICEF en cas de nécessité, autant pour l'organisation des réunions périodiques, que pour la conduite des missions de terrain. Les seuls espaces de partage sont ceux qui ont été prévus dans le cadre du fonctionnement de la Cellule technique interne et du processus de planification conjointe.

162. **Sur le risque élevé de conflit d'intérêt, la mission d'évaluation considère que ce conflit a été totalement consommé dès lors que l'Agence lead devait présider le Comité de Coordination du Projet, rendre directement compte au Comité de Pilotage, présider la Cellule Technique interne du Projet, élaborer le plan de travail annuel du projet, approuver les rapports annuels et final du Projet. Il s'agit ici d'une situation où l'UNICEF se retrouvait aux deux extrémités de la chaîne de décision en tant que juge et partie.**
163. En effet, l'horizontalité de la position de l'Agence lead vis-à-vis des autres Agences récipiendaires a constitué la principale limite de sa capacité à assumer pleinement les rôles et responsabilités qui lui ont été dévolus. L'illustration de cette incapacité se mesure par les lenteurs observées en termes de promptitude des Agences à renseigner la plateforme numérique de consolidation des données qui est gérée par le Secrétariat Technique du PBF, ainsi que par le faible niveau de complétude de cette plateforme pendant toute la durée de la mission d'évaluation. Cette situation illustre la nécessité du maintien d'une instance décisionnelle placée au-dessus de toutes les Agences récipiendaires des fonds du PBF qui assurerait l'orientation politique et stratégique du Projet, ainsi que sa supervision technique. La mission d'évaluation a pu constater l'incapacité de l'UNICEF à prescrire une ligne de conduite aux autres Agences partenaires, notamment en ce qui concerne le respect des délais de transmission des données à la plateforme numérique de consolidation des données.

Constat 25 : La faible documentation du dispositif de suivi-évaluation trahit une dynamique peu performante de cette fonction qui a privé la coordination du projet des informations stratégiques nécessaires à la prise de décisions opportunes sur la mise en œuvre

164. Les dispositions du PRODOC en matière de suivi-évaluation du Projet ont prévu que ce suivi serait articulé autour :
- de l'élaboration d'un plan de travail annuel conjoint assorti d'un plan de suivi et évaluation ;
 - de l'organisation de réunions et des missions de suivi sur le terrain pour déceler les difficultés et lever les obstacles à la réalisation des résultats ;
 - de la réalisation d'enquêtes ou études pour informer certains indicateurs clés en matière de consolidation de la paix ;
 - de l'organisation de revues semestrielles et annuelles conjointes pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, de prendre des mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs ;
 - de la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation à double ancrage : un ancrage opérationnel au niveau des institutions chargées de la mise en œuvre des projets PBF et un ancrage stratégique au niveau du secrétariat chargé de la coordination, de la planification et du suivi des projets PBF et du PACoP ;
 - de la réalisation d'une évaluation finale en fin de projet.
165. **Le suivi-évaluation du Projet Jeunes Inter Agences PBF apparaît comme le maillon le plus faible de ce Projet si l'on s'en tient aux constats sur les possibilités des acteurs nationaux à assurer le relais des interventions réalisées.** A cet égard, la mission d'évaluation tient à souligner que le financement de cette composante du Projet qui aurait dû être abondée par des ressources de contrepartie a été totalement occulté. Les seules ressources dédiées au suivi-évaluation sont celles qui ont été provisionnées par le financement du PBF. Dans plusieurs localités, le suivi des réalisations n'a pas été effectué faute de ressources. A titre d'illustration, la plupart des bénéficiaires des formations n'ont plus reçu la visite de leurs formateurs après la formation ; les jeunes relais communautaires de l'UNESCO, ainsi que les U-Reporters se sentent abandonnés par le Projet ; les médiatrices de la paix des Espaces des Amis des Femmes estiment avoir besoin d'accompagnements du Projet sur la durée. Tout cela n'est possible que si des ressources sont disponibles pour la consolidation des acquis. Ce qui est loin d'être le cas. Cette situation pose une question de fond qui est celle de la réalité de la dimension catalytique des financements du PBF. La question à se poser ici est celle de savoir si la démonstration de la capacité d'une proposition de projet à attirer des partenaires financiers au-delà du PBF ne devrait pas être érigée en conditionnalités pour le financement.

166. **Sur le dispositif de suivi évaluation, la mission d'évaluation reste en attente de la documentation qui permettrait de se prononcer sur sa fonctionnalité en termes de respect de la périodicité des rencontres prévus pour les instances et d'effectivité de la mise en œuvre des résolutions prises.** La mission d'évaluation n'a pas eu accès à des PV et/ou comptes rendus des Comités de Pilotage, de Comités Techniques d'Experts ou de réunions de la Cellule Technique interne.

Conclusions préliminaires sur l'efficacité du Projet

EFFIC 1 : Portée par une disponibilité sans faille des ressources au service de la mise en œuvre, l'efficacité du Projet Jeunes Inter Agences PBF a également bénéficié des précautions prises en vue de rationaliser les mécanismes de pilotage et de supervision, et limiter les lourdeurs dans la prise de décision ainsi que les déperditions de ressources y afférentes.

EFFIC 2 : Le Projet a dû faire face au doublement de sa durée de mise en œuvre, et s'est caractérisé par un dispositif de suivi-évaluation peu dynamique, un système de coordination peu efficace et des coûts de livraison anormalement élevés, autant d'éléments qui ont contribué à plomber sa performance en matière d'efficacité.

Appréciation globale de la performance du Projet en matière d'efficacité : Performance modérément insatisfaisante, ce qui correspond à un score de 3/6

8.5 Durabilité du Projet : Moyennement Probable

167. Garantir la durabilité des acquis d'un projet de développement consiste de la part de ses partenaires d'exécution à assurer la pérennité et de la soutenabilité de ses effets au-delà de son échéance par l'appui à la création et/ou à la transformation institutionnelle de l'organisation bénéficiaire après le désengagement des partenaires techniques et financiers. Pour le cas d'espèces, l'évaluation doit pouvoir démontrer que les décisions prises à toutes les étapes du Projet Jeunes Inter Agences PBF par les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre permettent d'assurer la pérennité et la soutenabilité de ses acquis, et qu'elles ont été prises en tenant compte des besoins en capacités techniques, matérielles et financières nécessaires pour faire perdurer les bénéfices obtenus au-delà de son échéance.
168. La mission d'évaluation a structuré ses analyses de la durabilité du Projet de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre-Ouest, et l'Ouest de la Côte d'Ivoire en cohérence avec les questions ci-après :

Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement et jusqu'à quel point une stratégie en matière de durabilité, incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a été développée ou mise en œuvre ?

Dans quelle mesure la partie nationale, y compris les autorités et services au niveau régional, préfectoral et communal ainsi que les communautés bénéficiaires disposent-elle des capacités et du leadership suffisant pour continuer à travailler avec le projet ou pour assurer sa montée en échelle ?

Jusqu'à quel point des politiques et cadres réglementaires et stratégies de mobilisation des ressources additionnelles sont-ils en place afin d'assurer la persistance des bénéfices ?

QE 5.1 : Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement et jusqu'à quel point une stratégie en matière de durabilité, incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a été développée ou mise en œuvre ?

Constat 26 : L'alignement des interventions sur les priorités nationales, renforcé par la mise à contribution des administrations et institutions publiques dans l'implémentation des activités et les instances de gouvernance du Projet, participe de la volonté des concepteurs du projet d'assurer la prise en main des acquis par les principales parties prenantes nationales

169. Concernant les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet, la mission considère que l'alignement du Projet aux priorités nationales inscrites dans le PND, aux Objectifs de Développement Durable (spécialement l'ODD 16 relatif à la justice, à la paix et les institutions fortes), au mandat du PBF, aux engagements des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Produits 1.2, 1.3 ; et 1.4 de l'Effet 1, Produit 2.1 de l'Effet 2 et Produit 3.4 de l'Effet 3 de l'UNDAF, CCDD 2021-2025, plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNESCO) ainsi qu'aux besoins des communautés bénéficiaires constitue un point d'ancrage majeur de la durabilité de ses bénéfices.
170. La durabilité des acquis du projet a également été portée par les précautions prises dès la phase conceptuelle consistant en l'implication quasi-systématique des administrations et institutions publiques spécialisées dans la réalisation des activités majeures. D'un bout à l'autre de la mise en œuvre, huit ministères (Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ministère du Plan et du Développement, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique, Ministère de la culture et de la francophonie), une demi-douzaine de directions et offices spécialisés (Direction du Patrimoine Culturel, Office Ivoirien du Patrimoine Culturel, CNS, CSSR, OSCN, SCAED, CNJ-CI) et les mairies et sous-préfectures des quatre régions couvertes ont été parties prenantes de l'exécution des interventions en direction des bénéficiaires du projet, bénéficiant au passage de divers appuis.

A titre d'illustration le CNJ-CI a été appuyé dans l'organisation de la Caravane Nationale de la Jeunesse pour la Paix et la Cohésion Sociale dans les localités de Béoumi, Anyama/Abidjan, Songon, Agboville et Divo, l'OSCN a bénéficié d'un appui didactique pour la réalisation des cycles de formations destinées aux jeunes placés en resocialisation dans leurs Centres de formation, et l'appui logistique aux mairies et sous-préfectures (sous la forme de vélos, motos et registres d'état civil) et la formation de leurs agents sur la réforme du système d'enregistrement des naissances les ont préparés à faciliter le déploiement des relais communautaires.

171. **Les agences du Gouvernement, le pied mis à l'étrier et disposant de ressources additionnelles pour la réalisation d'activités relevant de leurs missions régaliennes, ont ainsi vu leurs capacités renforcées et se positionnent désormais comme des acteurs de premier plan pour la pérennisation des acquis du projet.** Grâce à son implication dans le projet, l'OSCN a procédé au réaménagement des modalités de prise en charge des jeunes dans son dispositif associant resocialisation sur site et formation qualifiante par alternance dans des centres techniques et auprès de maîtres artisans en partenariat avec le Ministère en charge de la formation professionnelle. De l'avis des cadres de l'OSCN, l'Office est désormais beaucoup plus apte à évaluer le coût de la prise en charge d'un jeune ou d'installation des jeunes dans les AGR et a assis une dynamique de collaboration enrichissante avec d'autres administrations publiques (Etat-major de l'armée pour la resocialisation, Ministère en charge de l'enseignement technique pour la formation professionnelle) ; il dispose donc d'une expérience susceptible d'être capitalisée dans un contexte de passage à l'échelle des interventions et acquis relevant du projet.
172. Les Directions Régionales de la Jeunesse apparaissent dans ce sens comme des catalyseurs potentiels de la consolidation des acquis ainsi obtenus par le projet à travers les appuis didactiques et logistiques accordés aux agences gouvernementales en charge de l'accompagnement de la jeunesse. Le projet a en effet permis de renforcer l'expertise des services déconcentrés du ministère en charge de la jeunesse et d'asseoir l'ancrage institutionnel au niveau local des interventions relevant de l'accompagnement des jeunes pour leur insertion sociale et la prévention des conflits. Bénéficiaires d'équipements pour le travail à distance, les directeurs régionaux de la jeunesse et directeurs de la protection de la jeunesse ont été impliqués dans des dispositifs locaux de coordination des activités de sélection, de formation et de réinsertion sociale des jeunes, renforçant leurs capacités d'intervention ainsi que leur dynamique de collaboration avec les acteurs relevant d'autres administrations publiques (tel l'OSCN et le SCAED) ainsi que de la société civile et des communautés.
173. **Le maintien durable de ces acquis est toutefois mis à mal par le faible leadership manifesté par les intervenants publics au niveau régional et local dans la préparation et la mise en œuvre des activités dont ils étaient parties prenantes, ainsi que leur faible efficacité opérationnelle.** Les délégations régionales, les sous-préfectures et mairies accompagnées par le projet ne disposent pas de ressources minimales pour assurer la continuité des activités initiées. La mise en œuvre des nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances met les mairies accompagnées par le projet face à une augmentation conséquente de la charge de travail pour les agents de l'état civil et les sages-femmes ; leur incapacité à couvrir les besoins complémentaires en ressources émis par le personnel mobilisé fait peser le risque de dissolution sur les bénéfices obtenus du projet.
174. **L'évolution récente du cadre juridique de l'état civil, marquée par l'adoption d'une loi sur une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription des actes de naissance et une loi sur l'état civil, ouvre la voie à une concentration des interventions des administrations publiques concernées et des partenaires au développement du pays qui y voient une occasion de règlement de nombreuses situations conflictuelles sur le plan sociopolitique, notamment en lien avec les questions d'identité et plus spécifiquement d'ivoirité.**

QE 5.2 : Dans quelle mesure la partie nationale, y compris les autorités et services au niveau régional, préfectoral et communal ainsi que les communautés bénéficiaires disposent-elle des capacités et du leadership suffisant pour continuer à travailler avec le projet ou pour assurer sa montée en échelle ?

Constat 27 : La place centrale accordée dans la coordination des interventions au renforcement des capacités nationales a posé les bases d'une appropriation certaine des bénéfices du Projet par les cibles et bénéficiaires dont l'expression du leadership demande toutefois à être consolidée pour une prise en main durable des acquis obtenus

175. **La formation a été envisagée dans la conception du projet comme le soutien à la livraison de plusieurs produits concourant au renforcement des parties prenantes nationales et à leur appropriation des bénéfices du projet.** En effet :
- ◆ la formation des leaders d'associations de jeunesse formés visait à favoriser leur engagement civique en vue d'améliorer la confiance entre les jeunes et les autorités locales ;
 - ◆ la formation des jeunes et des femmes sur les alliances interethniques était censée déboucher sur la mise en place de plusieurs relais communautaires pour la paix ;
 - ◆ des adolescents filles et garçons vulnérables déscolarisés ou non scolarisés ont été formés sur les compétences de vie courante (CVC - « life skills ») afin de faciliter leur resocialisation et réduire l'incidence de la violence en milieu jeunes ;
 - ◆ les objectifs recherchés en matière de réinsertion sociale des jeunes filles et garçons vulnérables ont amené l'OSCN à envisager la réalisation de cycles de 4 (quatre) mois de formation qualifiante par alternance dans des centres techniques et auprès de maîtres artisans ;
 - ◆ les jeunes reportés ont bénéficié de formations en production radiophonique ;
 - ◆ les agents des mairies, des sous-préfectures et les agents de santé ont été formés sur la réforme du système d'enregistrement des naissances.
176. **Si plusieurs témoignages des agences publiques et des ONG chargés de la dispensation de ces formations confirment un intérêt et un engouement suscités auprès des apprenants ainsi qu'une appréciation des contenus et des approches de formation, la mission d'évaluation s'interroge toutefois sur la capacité de ces activités à générer des effets durables sur les bénéficiaires.** En effet, à plusieurs endroits, l'analphabétisme des bénéficiaires des formations sur les compétences de vie courante constitue un facteur limitant à l'acquisition et à l'appropriation des compétences transférées et un défi majeur à toute perspective d'insertion socioéconomique des bénéficiaires. La longueur des sessions sur les CVC-life Skills, de l'ordre de 4 (quatre) jours, l'absence de supports de formation pour les apprenants et la faible propension au suivi post-formation amènent également à questionner les changements qu'elles sont susceptibles de générer sur les individus formés.
177. **Par ailleurs, de l'avis de plusieurs bénéficiaires, les formations n'ont pas rencontré leurs besoins les plus importants portant sur l'entreprenariat et l'insertion socioprofessionnelle, ce qui trahit une faiblesse majeure du projet qui consiste en une insuffisance de l'offre proposée pour adresser toutes les causes structurantes des menaces à la paix et à la cohésion sociale, notamment l'insertion socioéconomique des jeunes, les manipulations dont ils font l'objet de la part des acteurs politiques, conflits fonciers, les problèmes de gouvernance, etc.** Tous les bénéficiaires des AGR en activité déclarent avoir vu leur vie changer et, se considérant désormais occupés et financièrement autonomes, ils écartent toute possibilité de se laisser manipuler par les acteurs politiques ou de s'impliquer dans des actions de violence. L'abandon de plusieurs microprojets par les bénéficiaires, conséquence d'un effet combiné d'un montage à la hâte des projets, d'une faible structuration des microprojets et d'un accompagnement technique insuffisant, et l'éparpillement du projet à travers le territoire de Côte d'Ivoire qui l'a exposé à un risque de saupoudrage, ont contribué sur ce point à rapprocher le projet d'une réponse à des urgences au lieu de l'orienter vers la structuration de la stabilisation dans un contexte de transition. La théorie de changement, en s'alignant essentiellement sur les conséquences qui impactent la paix et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire, a posé les bases d'une faible durabilité des options d'autonomisation prises en direction des jeunes, ce qui s'est traduit dans les faits par cette orientation insuffisante de la stratégie d'accompagnement des jeunes vers une insertion professionnelle.

L'analphabétisme de nombreux bénéficiaires apparaît par ailleurs comme un défi majeur à toute perspective d'insertion socioéconomique des jeunes accompagnés à la mise en place d'AGR. Les actions à mener en vue de la durabilité des projets financés devraient donc s'accommoder de mécanismes de suivi et de mise à niveau régulière des porteurs d'AGR.

178. **Les faibles capacités institutionnelles et organisationnelles de certains partenaires d'exécution (organisations de la société civile, leaders communautaires, etc.) constituent également des freins à l'appropriation des bénéfices issus de l'implémentation du projet.** La forte mobilité des partenaires d'exécution du Projet au niveau régional (spécialement les délégués régionaux), qui a coïncidé avec des réaménagements répétitifs de la structure gouvernementale¹⁷, a également impacté négativement le leadership et l'appropriation escompté de la partie nationale et contribué à une faible participation des institutions locales à la consolidation des acquis.
179. **La fragilité des acquis peut également être invoquée au niveau de l'accompagnement du processus de la réforme de l'état civil. Fortement appréciée par les acteurs de terrain, elle constitue un sujet d'inquiétude sur la pérennité de l'approche d'enregistrement des naissances impliquant des relais communautaires.** En effet, les mairies doivent composer avec la faible adhésion du personnel des formations sanitaires à la réforme, la surcharge de travail pour les agents de l'état civil qui sont pourtant en nombre insuffisant, et l'impossibilité de recruter et de rémunérer ces agents de terrain et assurer durablement leur déploiement au sein des communautés, du fait de l'inexistence d'un cadre réglementaire pour l'opérationnalisation de la réforme au niveau communal.
180. **Toutefois, des attitudes et réflexes perceptibles chez les cibles et bénéficiaires représentent des signes d'une appropriation certaine de bénéfices tirés de la participation au projet.** Le Ministère de la Jeunesse s'est ainsi approprié la plateforme U-Report comme outil d'aide à une perception des aspirations de la jeunesse et à une meilleure orientation de ses actions en direction des jeunes. Mettant à profit l'expérience acquise dans la réalisation des sondages sur des thématiques d'intérêt pour les jeunes, il a supervisé l'organisation et la publication d'un sondage sur la participation des jeunes aux dernières échéances électorales. U-Report est une plateforme qui fait désormais partie de la panoplie d'outils permettant de donner la parole aux jeunes sur différentes thématiques qui les affectent et de préparer leur engagement civique au sein de leurs communautés respectives. Même si la tendance est à une insuffisance des ressources pour assurer le déploiement régulier des jeunes reporters, l'expérience de Soubré, où le conseil régional leur a octroyé un budget et a nommé un jeune reporter en son sein pour assurer une remontée aisée des informations sur les besoins spécifiques des jeunes, relève d'une bonne pratique porteuse d'espoir et susceptible de faire des émules au niveau local et régional.
181. Les services déconcentrés des ministères engagés dans le projet ont développé de nouveaux réflexes en matière de collaboration et d'appui aux jeunes. A Korhogo, le Directeur régional de la jeunesse s'emploie désormais à la réalisation d'une réunion de concertation mensuelle destinée à faire le point des violences en milieu scolaire, une initiative intégrée au fil des réunions de coordination organisées au fil de l'exécution des activités du projet.
182. D'autres supports et documents produits dans le cadre du projet, susceptibles d'être repris et valorisés par les administrations publiques partenaires du projet, constituent également des gages de durabilité. Il s'agit notamment du répertoire des alliances, de la cartographie électronique et de l'application développée pour faciliter l'accès des jeunes aux messages et informations issues de l'inventaire réalisé.

¹⁷ Le dernier remaniement du gouvernement a conduit à la scission de deux ministères clés : le Ministère de la Femme, Famille et Enfant, et le Ministère de la Solidarité, Cohésion Sociale et Lutte contre la Pauvreté, en remplacement du Ministère de la Femme, Protection de l'Enfant et Solidarité qui était un partenaire clé de mise en œuvre. Le nouveau Ministère de la Solidarité n'ayant pas encore de directions régionales, les équipes opérationnelles ont dû négocier et intensifier la collaboration avec les Directions Régionales de la Famille pour la mise en œuvre de certaines activités du projet. Ce changement demeure un point d'attention à surveiller pour les prochaines initiatives semblables ciblant ce ministère.

183. Au niveau des communautés, les médiatrices des Espaces amis des femmes mis en place sont régulièrement sollicitées pour leur expertise par les autorités locales pour la gestion et la prévention des conflits. Le recours régulier aux jeunes relais communautaires comme acteurs de cohésion sociale et de consolidation de la paix ouvre des voies potentielles pour leur implication durable dans diverses des initiatives de sensibilisation sur les questions relatives à l'identité et la sécurité. Une telle option est envisageable au vu des exemples recueillis auprès des bénéficiaires qui font état de l'association des jeunes relais communautaires mis en place au règlement des conflits au sein d'instances communautaires telles que la Chambre des rois et chefs traditionnels. La prise en compte des spécificités culturelles et socio-historiques des communautés couvertes, notamment à travers l'inventaire des symboles de paix, participe des bonnes pratiques ayant contribué à une acceptation et une appropriation des solutions proposées par le projet.
184. Concernant l'état civil, les interventions du projet portent en elles les germes de leur pérennité au vu de leur inscription dans la dynamique d'opérationnalisation de la réforme du secteur matérialisée par l'adoption d'une loi sur une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription des actes de naissance ainsi qu'une loi sur l'état civil.
185. **Malgré l'enthousiasme que les opportunités de poursuite des activités engagées dans le cadre du projet permettent d'afficher, la consolidation des acquis du projet fait face à de nombreux défis d'ordre social, politique ou sanitaire qui sont susceptibles d'en freiner la dynamique.** Il s'agit essentiellement de :
- plusieurs incertitudes de l'environnement sociopolitique marquées par le caractère imprévisible du dialogue politique avec l'opposition, l'exacerbation des tensions intercommunautaires et des conflits fonciers à l'approche des échéances électorales ;
 - la fragilité du contexte sécuritaire, malgré l'accalmie enregistrée sur toute l'étendue du territoire ;
 - la persistance de la violence des jeunes en zone rurale et en milieu scolaire qui est susceptible de compromettre toutes les avancées obtenues en matière de cohésion sociale dans le pays ;
 - l'ampleur des attentes suscitées par le projet auxquelles les parties prenantes de l'implémentation des interventions futures devront faire face ;
 - la rotation fréquente des cadres des services déconcentrés des ministères impliquées comme partenaires d'exécution du projet ;
 - la disponibilité des ressources en quantité suffisante pour faire face aux besoins immenses émis par les mairies en matière de numérisation et d'informatisation du système de gestion de l'état civil, ainsi que les implications d'une telle opération sur l'épineuse question de l'identité ;
 - l'évolution du risque sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19 et aux exigences inhérentes à la mise en œuvre des actions de riposte prises à l'échelle globale et au niveau national.

QE 5.3 : Jusqu'à quel point des politiques et cadres réglementaires et stratégies de mobilisation des ressources additionnelles sont-ils en place afin d'assurer la persistance des bénéfices ?

Constat 28 : Les précautions prises par les autorités nationales et les partenaires au développement de la Côte d'Ivoire pour assurer une continuité des financements dans les domaines d'intervention prioritaires du Projet permettent d'envisager une mitigation certaine des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du Projet

186. **La durabilité des structures communautaires et des partenariats locaux institués ou appuyés par le Projet se heurte à une faible visibilité de leurs perspectives financières.**
187. Les Espaces des Amis de Femmes mis en place et équipés constituent un mécanisme pertinent de renforcement des capacités des femmes en techniques de plaidoyer, de prévention et de gestion des conflits et d'appui à la lutte contre les VBG. Dans de nombreuses communautés couvertes par la mission d'évaluation, les membres de ces espaces jouent effectivement leur rôle de médiatrices de la paix dans leur environnement. Leurs perspectives d'autonomisation demeurent toutefois variables et sont essentiellement liées au dynamisme et aux opportunités économiques des organisations féminines qui les animent.

En effet, les mécanismes d'autofinancement mis en place à l'initiative du projet ne présentent pas les mêmes signes de vitalité et ne sont pas ouvertes aux mêmes possibilités d'appuis. L'Espace Amis de Femmes de Divo, auquel plusieurs autres espaces peuvent se rapporter, bénéficie de contributions publiques pour la gestion des factures d'eau et d'électricité mais ne fonctionne pas à plein régime faute de mécanisme d'autofinancement (location de chaise, groupe électrogène, tricycle) efficace : le groupe électrogène qui n'est pas fonctionnel, les occasions de location du tricycle et des chaises sont rares, compte tenu de la localisation excentrée du bâtiment par rapport au centre-ville ; le fonctionnement du bureau et la réalisation des activités de sensibilisation s'en trouvent perturbés.

188. Les comités d'éveil mis en place, qui ne reposent pas sur un substrat associatif semblable à celui des espaces des amis de femmes, ne disposent pas de ressources pour fonctionner et mener à bien leurs missions, ce qui fait peser de nombreux doutes sur leurs perspectives de pérennité.
189. Le dispositif de collaboration avec les médias locaux en vue de l'encadrement des jeunes U-reporters a donné lieu au renforcement logistique de chaînes de radio dans les zones couvertes par les interventions du projet. La caractéristique sexo-spécifique des jeunes reporters constitue une variable importante à prendre en compte dans la réflexion sur la durabilité de l'initiative. En effet, les jeunes mobilisés étant des élèves dont les centres d'intérêt sont appelés à évoluer au fil de leur évolution académique, doivent être régulièrement remplacés, ce qui implique une répétition des initiatives prises en vue du renforcement de leurs capacités. Les radios renforcées doivent donc faire face à des besoins constants de formation de jeunes reporters en production radiophonique, et de renouvellement des dictaphones et gadgets nécessaires à leur déploiement opérationnel. Elles doivent en effet composer avec les velléités d'appropriation des appuis matériels reçus à des fins individuelles ainsi qu'à leur détérioration et à des coûts résiduels liés au transport. Les appuis financiers obtenus de certains parents et des mairies illustrent l'appropriation des acquis de l'initiative par les acteurs locaux mais ne suffisent pas à envisager la préservation durable des acquis.
190. Les délégations régionales, les sous-préfectures et mairies accompagnées par le projet ne disposent pas de ressources minimales pour assurer la continuité des activités initiées. De l'avis de plusieurs répondants relevant des municipalités couvertes par l'équipe d'évaluation, la mise en œuvre des nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances met les mairies accompagnées par le projet face à une augmentation conséquente de la charge de travail pour les agents de l'état civil et les sages-femmes ; leur incapacité à couvrir les besoins complémentaires en ressources émis par le personnel mobilisé expose les bénéfices obtenus du projet à des risques de dissolution à court ou moyen terme.
191. **Si l'on s'en tient au contexte favorable inhérent à la volonté des Nations-Unies à contribuer à la consolidation et au maintien de la paix particulièrement dans les pays en situation de conflit ou de post-conflit tels que la Côte d'Ivoire et à la cohérence des interventions engagées avec un des piliers du chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD et de l'UNFPA, les réflexions sur la durabilité du projet donneraient à envisager comme certaines la continuité des appuis nécessaires à la consolidation de ses acquis.** Sa conformité avec les priorités du Plan national de développement en matière de développement social¹⁸ en ajoute aux perspectives heureuses envisagées en termes de prise en main de ses résultats majeurs par le Gouvernement de Côte d'Ivoire et ses partenaires au développement.
192. **Cet alignement sur les priorités nationales et des partenaires au développement pose d'autant plus les bases de la continuité des activités du projet qu'il a été le socle d'une mobilisation de ressources additionnelles destinées à accompagner les interventions engagées.**

¹⁸ Il s'agit notamment de l'effet 1 libellé ainsi qu'il suit : La cohésion sociale et l'unité nationale sont renforcées.

193. A titre d'illustration :

- ◆ 748 127 euros ont été obtenus du Gouvernement de l'Italie pour investir dans les adolescents et jeunes en Côte d'Ivoire dans le cadre d'un projet à mettre en œuvre de janvier 2019 à décembre 2020 ;
- ◆ L'AFD a assuré la prise en charge financière des cycles de formation civique et professionnelle des jeunes
- ◆ Grâce à un accord de prêt ratifié en 2018, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a bénéficié d'un soutien financier de 54 000 000 dollars américains de l'Association internationale de développement (Groupe de la Banque mondiale) pour la mise en œuvre du programme national de sécurisation du foncier rural et l'enregistrement des droits fonciers coutumiers à travers l'Agence pour le foncier rural et avec l'appui technique de l'UNFPA ;
- ◆ L'UNICEF a bénéficié d'une subvention de 4 millions d'euros de l'Union européenne qui a été complémentaire du financement PBF et a donné lieu à la réalisation quasi simultanée (démarrée le 1er août 2017) d'un projet de deux (2) ans sur l'engagement des jeunes pour la consolidation de la paix ;
- ◆ Les efforts de mobilisation des ressources du Gouvernement de Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre de son Programme Social 2019-2020 (qui accordait une place de choix aux besoins particuliers des femmes et des jeunes) ont abouti en mai 2019 à un premier financement de la BAD à hauteur de 3 millions de dollars américains pour l'autonomisation des jeunes (avec 30 à 40% de filles) et leur insertion socioprofessionnelle ;
- ◆ Mettant à profit leur intérêt pour la réforme de l'état civil en Côte d'Ivoire, l'AFD et la Coopération Technique Belge envisagent l'implémentation conjointe d'un projet d'appui à l'enregistrement des naissances.

Conclusions préliminaires relatives à la durabilité des acquis du Projet

DUR 1 : L'intérêt des autorités publiques et des partenaires au développement pour des interventions en faveur du rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire garantit au Projet des perspectives de pérennité certaine.

DUR 2 : Les gages d'une bonne appropriation des enjeux et approches du projet sont à mettre au crédit d'une stratégie partenariale inclusive ayant permis l'implication de plusieurs administrations publiques, organisations de la société civile et des communautés locales dans la mise en œuvre des interventions.

DUR 3 : La durabilité des bénéfices du projet est légèrement assombrie par le faible leadership manifesté par les intervenants publics au niveau régional et local dans la préparation et la mise en œuvre des activités, l'absence de mécanismes de suivi et de mise à niveau des porteurs d'AGR et des nombreux bénéficiaires formés, les faibles perspectives d'autonomisation des structures communautaires appuyées, ainsi que les inquiétudes sur la pérennité financière de l'approche d'enregistrement des naissances impliquant des relais communautaires.

Appréciation globale de la performance du Projet en matière de durabilité : Performance modérément satisfaisante, ce qui correspond à un score de 4/6

8.6 Genre, équité et droits humains

194. L'évaluation de la prise en compte du genre, de l'équité et des droits humains repose sur les trois questionnements suivants déclinés en cinq sous-questions :

Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

- ✓ Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles permis d'assurer la prise en compte de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet conformément au marqueur genre ?
- ✓ Dans quelle mesure les populations vulnérables (pauvres, personnes en situation de handicap, femmes, jeunes, autochtones, groupes marginalisés...) ont-elles bénéficié d'un accès équitable aux interventions du projet ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?

- ✓ Les capacités nationales ou locales ont-elles été renforcées ?

Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

- ✓ Le plan de communication était-il élaboré et bien exécuté ?

QE 6.1 : Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

QE 6.1.1 : Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles permis d'assurer la prise en compte de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet conformément au marqueur genre ?

Constat 29 : Le Projet Jeunes a tenu compte de la nécessité de la parité hommes/femmes dans l'organisation des activités, ainsi que dans l'allocation des ressources dès la phase de conception et dans toutes les étapes de sa mise en œuvre

195. L'engagement du Projet à mettre en avant le critère de parité hommes/femmes lors de la sélection des participants aux focus groups est clairement énoncé dans le PRODOC. Dans le même ordre d'idées, il a été prévu que des focus groups seraient spécialement dédiés aux préoccupations des femmes et à leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits. De manière concrète, des quotas ont été prévus pour la représentation des femmes dans toutes les activités du Projet et leur contribution à l'obtention des produits escomptés par sa mise en œuvre devait être évaluée sur la base des indicateurs définis à cet effet. Les rapports des ONG qui ont conduit des activités de renforcement des capacités des femmes sur le terrain attestent que ces quotas ont été globalement respectés. Dans le même ordre d'idées, l'évaluation note que les ressources financières allouées aux activités dédiées à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes, de l'ordre de 1 125 000 dollars américains, représentent 30 % du budget du Projet, ce qui est conforme au GM2¹⁹ qui a été attribué au Projet.

¹⁹ A titre de rappel, il convient de retenir que les trois catégories du Gender Marker Score s'obtiennent sur la base des critères suivants : (i) **le Gender Marker 1** correspond à la situation d'un projet qui contribue d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total) ; (ii) **le Gender Marker 2** correspond à la situation d'un projet qui a retenu l'égalité des sexes comme objectif significatif dont au moins 30% du budget va à l'égalité de sexes et le renforcement des capacités des femmes) ; et (iii) **le Gender Marker 3** correspond à la situation d'un projet dont l'égalité entre les sexes constitue l'objectif principal avec un minimum de 80% du budget total alloué à l'égalité des sexes et le renforcement des capacités des femmes.

Grâce à ces ressources, près de 50% de femmes et filles adolescentes ont acquis des compétences nouvelles en prévention des conflits, en arts, culture et cohésion sociale ainsi qu'en compétence de vie courante, tel qu'il en ressort du tableau 12 présenté ci-dessous.

Tableau 12 : Proportion des femmes visées par le renforcement des capacités à la conception du Projet

Interventions	Nombre de bénéficiaires visés	Nombre de femmes ciblées	Pourcentage
Renforcement des plateformes de dialogue pour faciliter l'engagement civique des jeunes et des femmes			
Prévention des conflits	240	190	79%
Médiatrices de la paix	75	75	100%
Ambassadeurs de la paix	20	10	50%
Renforcement des capacités et engagement des jeunes et des femmes pour la prévention			
Engagement civique des jeunes	150	60	40%
Formation en arts, culture et cohésion sociale	150	60	40%
Insertion sociale et professionnelle	400	120	30%
Total	1 035	515	49,75%

196. Les données du tableau ci-dessus établissent une moyenne de 49,75% de femmes éligibles à des renforcements de capacités, à savoir 515 femmes et filles sur un total de 1 035 personnes ciblées permettant à l'équipe d'évaluation de se prononcer favorablement sur le bien-fondé du Score Gender Marker 2 attribué au Projet. Cela étant dit, l'évaluation se réserve le droit d'analyser les effets visibles et induits des capacités transférés sur le comportement des femmes dans les chapitres du présent rapport consacrés à ce sujet.

Constat 30 : Les résultats du Projet Jeunes en termes d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes ont été influencés par les pesanteurs socio-culturelles

197. La mise en œuvre des interventions du Projet a été influencée des pesanteurs culturelles, notamment en ce qui concerne la répartition des rôles sociaux et la participation des femmes aux activités communautaires et dans les espaces publics. En effet, certaines activités n'ont pas pu enregistrer le quota prévu pour les femmes et les filles du fait de la non prise en compte de certaines réalités sociales telles que la réalisation des activités de soins non rémunérés qui demandent beaucoup de temps et qui sont principalement portées par les femmes et les filles. Les heures de réunion de certaines organisations ne leur permettaient pas de bénéficier des interventions qui étaient programmées à des heures où elles ne pouvaient pas y assister. Par ailleurs, le fonctionnement des normes sociales a longtemps tenu les femmes hors des espaces publics et de prise de décision. Une forme d'habitus s'est ainsi installée chez ces dernières au point de s'auto-exclure elles-mêmes de certains espaces surtout lorsqu'elles doivent y rencontrer des hommes. Ainsi, la mission d'évaluation a constaté une faible participation des femmes et des filles aux activités communautaires des relais pour la paix et une faible représentation de ces dernières dans les groupes de discussion. Ces pesanteurs classent les résultats du projet dans la caractéristique « **sexo-spécifique** » (« gender targeted »). L'intérêt accordé aux activités concourant à l'égalité de genre et au renforcement des capacités des femmes s'est cristallisé autour de la mise en place et de l'équipement des Espaces Amis des Femmes qui apparaît comme un mécanisme pertinent de renforcement des capacités, de prévention et de gestion des conflits et d'appui à la lutte contre les VBG.

Constat 31 : La pertinence des Espaces Amis des Femmes est totalement avérée, mais ce mécanisme d'appui à la prévention et à la gestion des conflits par les femmes présente des performances variables

198. Les interventions menées à travers ces espaces ont donné lieu à des formations de Médiatrices de la paix en plaidoyer, cohésion sociale, prévention et gestion des conflits. Une bonne pratique à ce niveau a consisté, pour la réalisation de certaines formations, à l'identification préalable des besoins et priorités socioéconomiques des femmes. Des femmes membres des Espaces mis en place jouent effectivement leur rôle de médiatrices de la paix dans leurs communautés respectives.

« L'UNFPA a renforcé nos capacités sur plusieurs thématiques (VBG, COVID, Planning familial, cohésion sociale, etc.). Avant l'espace, nous travaillions moins, mais depuis que l'espace est là, nos activités bougent. Nous tenons 4 réunions par mois alors qu'avant, nous devions nous serrer à la DR Famille. Nous avons réglé des conflits entre les chefs de quartiers il y a 9 mois (campus où il y avait un bicéphalisme), nous avons aussi réglé un conflit entre les opérateurs économiques au marché « caca sport » il y a 6 mois (le paiement de 50 000f par les femmes vendeuses de banane). Sur les VBG, nous nous rendons dans les villages et nous faisons les référencement au centre social. Le niveau de participation des membres aux rencontre hebdomadaires est de l'ordre de 100 femmes tous les samedis » (Entretien Espace A mis des Femmes, Man)

199. Les femmes médiatrices se démarquent particulièrement dans la région de Guiglo qui fait cas d'école pour les autres espaces. A cet effet, les femmes de Guiglo ont conduit plusieurs missions de renforcement de capacités et de partages d'expériences avec les femmes dans les autres espaces de Man, Divo et Duekoué.

200. Contrairement aux femmes de Guiglo, celles de Korhogo enregistrent la présence des hommes (5) au sein de l'espace. Cette situation serait liée au fonctionnement d'une norme sociale qui établit qu'un regroupement de femmes ne peut se tenir sans la présence d'au moins un homme. Elle justifie et légitime la présence des hommes dans l'espace aux yeux des femmes elles-mêmes. Dans ces conditions, le contrôle exercé par les hommes pourrait contribuer à étouffer le leadership des femmes dans l'espace de Korhogo.

201. L'équilibre de l'efficacité des Espaces Amis des Femmes passe par le renforcement continu des capacités des femmes de ces espaces et un accompagnement pour la mise en place d'AGRs solides leur permettant de supporter leurs charges de fonctionnement. L'Espace de Duekoué mérite une attention particulière avec la possibilité d'une relocalisation pour plus de sécurité, le local étant excentré, il constitue une cible pour les voleurs qui y ont déjà dérobé plusieurs équipements (chaises, ventilateurs, bureau, etc.).

Constat 32 : Les résultats en termes de lutte contre les VBG et de participation active des femmes sont contrebalancés par une série de faiblesses qui impactent la prise en compte et l'intégration du genre dans la mise en œuvre du Projet.

202. Dans certaines localités touchées, le projet a contribué à la redynamisation de la plateforme VBG et à une meilleure organisation du dispositif d'accueil des victimes. A Korhogo, les interventions du projet ont débouché sur la rénovation d'un centre de réinsertion des victimes de VBG. Ceci dit, l'évaluation note que l'efficacité de la lutte contre les VBG est contrecarrée par la pression sociale ; le jeu des alliances, la stigmatisation et la tendance marquée aux règlements à l'amiable. Ces pratiques contribuent à diluer les actions de dénonciation et de sanction des contrevenants.

« Il y a eu un cas de viol et les communautés alliées ont faits pression sur les responsables des droits de l'homme et l'affaire a été couverte. Le pacte de non-agression des alliances est utilisé dans le mauvais sens par les auteurs. Dans la région de Guiglo les cas de VBG sont récurrents et sont couverts par les communautés. Il faut un centre d'hébergement pour les femmes victimes. Pour consolider les acquis en matière de VBG, il faut des financements. Il faut reprendre les sensibilisations et nous avons aussi besoin de moyens pour le suivi de ces femmes ». (Entretien Espace Amis des Femmes, Guiglo)

203. L'utilisation des critères de genre n'a pas fait l'objet d'un intérêt spécifique des équipes d'intervention du projet dans le ciblage des bénéficiaires, l'échantillonnage ayant rarement pris en compte les spécificités en termes d'âge et de sexe. Dans l'urgence, le choix des bénéficiaires des formations aux CVC n'a pas été réalisé suivant les critères de sélection des bénéficiaires.

204. Dans plusieurs localités, sans doute du fait de l'absence de stratégie spécifique déployée par les équipes d'intervention (ciblage approprié, choix des horaires de travail, rapprochement des espaces de travail des femmes, etc.), les femmes n'ont pas pu être mobilisées conformément à des prévisions clairement établies. Jugées peu disponibles car focalisées sur leurs activités économiques, elles n'ont pas toujours été mobilisées en proportion suffisante au cours des activités prévues, notamment celles exigeant la constitution de groupes mixtes que certaines pesanteurs culturelles amènent des communautés à voir d'un mauvais œil. Au final, les groupes de jeunes leaders communautaires comprennent peu de femmes. A Korhogo, aucun des 7 (sept) agents communautaires mobilisés dans le cadre du projet pour faciliter l'enregistrement des naissances n'est de sexe féminin, le critère principal utilisé pour la sélection des agents ayant conduit au choix systématique des chefs de village.

« Les femmes n'ont pas eu le temps de venir mais elles ne sont pas nombreuses dans le groupe parce qu'ici, l'engagement des femmes est très limité et avec l'heure à laquelle les réunions se tiennent généralement, (16h), il n'est pas évident que les femmes aient le temps de participer » (Entretien leaders de Jeunesse Daloa)

« Les jeunes filles ne sont jamais présentes. Elles ne s'intéressent pas à la chose, nous avons essayé de les sensibiliser mais elles ont toujours donné l'argument de « je me cherche » (Entretien Espace Amis des Femmes, Divo)

« Au niveau de Divo, les femmes sont très peu engagées dans ce genre d'activité. Pour les assises par exemple, nous avons exigé une (1) femme par délégation mais nous n'avons pas eu les résultats escomptés. Il y a trois facteurs au niveau de la faible participation des femmes. D'abord, ici dans le département, à 30 ans les jeunes filles sont déjà grand-mère donc elles ne se retrouvent pas dans les activités des jeunes. Au niveau des organisations de la jeunesse, il y a des barrières liées à l'âge et au niveau de scolarisation et aussi, il y a plus de financement pour le ministère de la femme donc elles ne s'intéressent pas aux activités du ministère de la jeunesse. Et puis, elles ne sont pas disponibles, il n'y a pas de femme cheffe de quartier ici. Les femmes sont entre elle et les hommes sont entre eux » (Entretien leaders jeunesse, Divo)

QE 6.1.2 : Dans quelle mesure les populations vulnérables (pauvres, personnes en situation de handicap, femmes, jeunes, autochtones, groupes marginalisés...) ont-ils bénéficié d'un accès équitable aux interventions du projet ?

Constat 33 : Plusieurs interventions du projet Jeunes ont spécifiquement ciblé des populations vulnérables

205. Les formations en life skills, en culture de la paix, ainsi que la mise en place des Espaces Amis des femmes et des AGRs ont ciblé explicitement des femmes et les jeunes. Les formations en life skills ont clairement ciblé les jeunes filles et garçons déscolarisés et non scolarisés et la mission de terrain a permis de constater l'implication effective de ces catégories dans les activités de formation.
206. L'évaluation a également pu relever la participation des femmes de toutes catégories sociales et de profils dans les Espaces des Amis des Femmes (analphabètes, diplômées, jeunes filles, femmes adultes, etc.). A Divo, la quatrième adjointe au Maire est membre de l'espace et à Guiglo, l'une des membres siège dans le Conseil de la Chefferie. Les Espaces Amis des Femmes ont également été ouverts à la participation des femmes allochtones et allogènes.
207. Enfin, la visite de terrain a permis à l'équipe d'évaluation d'observer la présence de personnes porteuses de handicap parmi les bénéficiaires du projet. Une femme non voyante participe activement aux activités de l'Espace Amis des Femmes à Divo. A Bouaké, un homme leader de jeunesse porteur d'un handicap moteur a activement participé aux activités de formation et de relais pour la paix.

QE 6.2 : Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?

Constat 34 : La forte implication des structures décentralisées et déconcentrées de l'Etat ainsi que de la société civile et des acteurs communautaires contribue à renforcer les capacités des acteurs au niveau national et local.

208. La mise en œuvre du projet Jeunes s'est faite à partir d'une stratégie de mobilisation des acteurs aux niveaux national, régional et local. Au niveau national et régional, des Ministères et leurs Directions décentralisées (Ministères de la culture, de la jeunesse, de la solidarité et de la femme) ont été les acteurs d'appui des agences récipiendaires du projet Jeunes dans les zones d'intervention.

Cet appui a permis à certaines Direction et structures de bénéficier d'appui logistique et matériel. C'est le cas de la DPJ à Abidjan, du SCAED à Bouaké. Au niveau local, la plupart des interventions du projet ont eu une base communautaire. Ainsi, les formations et renforcements en gestion des conflits, culture de la paix, plaidoyer ; ont permis à plusieurs leaders, jeunes et femmes des différentes communautés d'acquérir de nouvelles compétences.

QE 6.3 : Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

QE 6.3.1 : Le plan de communication était-il élaboré et bien exécuté?

Constat 35 : La communication n'apparaît pas comme une priorité d'action qui a été ciblée par le Projet Jeunes

209. Très peu d'acteurs sur le terrain ont été capables d'identifier la source de financement du Projet Jeunes, en dehors des quatre Agences récipiendaires du SNU. Cette situation alimente la perception que ces Agences sont des bailleurs de fonds, et cela peut se traduire par des sollicitations sans commune mesure avec les capacités et/ou domaines d'intervention. L'évaluation considère qu'il y a un effort à faire pour une meilleure visibilité du PBO/PBF sur le terrain et une meilleure clarification des rôles et responsabilités de Agences auprès de leurs partenaires.
210. S'agissant du plan de communication proprement dit, l'évaluation n'a pas eu accès à un tel document et de ce fait ne saurait se prononcer sur la qualité de sa mise en œuvre. Cependant l'on a pu remarquer que les jeunes U-Reporters et jeunes reporters se sont présentés dans les rencontres avec des tee-shirts qui permettaient de les identifier. Quelques gadgets et affiches ont été aperçus à l'entrée de certaines radios communautaires bénéficiaires des actions du Projet ; des plaques d'identification des appuis ont été vues sur les sites des AGRs visités, ainsi qu'au sein de certains Espaces Amis des Femmes, mais l'ampleur des besoins exprimés en termes de visibilité des actions du Projet Jeunes par les acteurs de terrain apparaît comme un indicateur du déficit à combler dans ce domaine.

Conclusions préliminaires relatives au Genre et Droits Humains

EGDH 1 : La prise en compte du Genre et des droits humains est une préoccupation prise en compte dans la conception et la mise en œuvre du Projet Jeunes à travers l'intégration de la parité Hommes/Femmes dans la planification des activités à mettre en œuvre, la planification des activités spécifiquement dédiées aux préoccupations des femmes et à leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits, la mise en place de mécanismes spécifiques de renforcement des capacités des femmes dans la prévention et la gestion des conflits, et une allocation budgétaire conséquente pour le renforcement des capacités des femmes

EGDH 2 : Les pesanteurs culturelles qui sous-tendent l'auto-exclusion des femmes aux activités qui impliquent la participation des hommes est à l'origine de la faible application de la parité hommes/femmes dans la mise en œuvre du Projet Jeunes

EGDH 3 : L'analyse des critères d'attribution du score du Gender Marker permettent de confirmer la pertinence du GM2 attribué au Projet Jeunes

EGDH 4 : La pertinence des Espaces Amis des Femmes est totalement avérée, mais ce mécanisme d'appui à la prévention et à la gestion des conflits par les femmes présente des performances variables.

EGDH 5 : La communication n'apparaît pas comme une priorité d'action ciblée par le Projet Jeunes

IX- CONCLUSIONS FINALES

Au regard des constats et conclusions préliminaires sur les résultats enregistrés au terme de sa mise en œuvre, la performance globale du Projet de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre-Ouest, et l'Ouest de la Côte d'Ivoire est qualifiée de « Modérément Satisfaisante » par l'évaluation, avec un score de 4,2 sur une échelle de six niveaux allant de 1 (Très insatisfaisante) à 6 (Très satisfaisante). Examinée sur la base des constats et conclusions tirées de l'analyse de chaque critère d'évaluation, cette performance a été établie de manière détaillée tel qu'il apparaît dans le tableau 13 ci-après.

Tableau 13 : Récapitulatif des évidences de la performance du Projet Jeunes Inter Agences

Critères d'évaluation	Evidences	Qualification attribuée	Score
Pertinence	<p>→ Pertinence du Projet attestée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un alignement aux priorités nationales (PND) et des partenaires au développement de la Côte d'Ivoire (Agenda 2030 / (ODD 16, CPU SNU Côte d'Ivoire, Plans stratégiques UNICEF, PNUD, UNFPA, ONUFEMMES, objectifs et thématiques prioritaires du PBF) ▪ un alignement aux problèmes, besoins et priorités réels des groupes-cibles et bénéficiaires prévus ▪ une analyse rigoureuse du contexte (analyses participatives du conflit, analyses de stratégies et priorités nationales de consolidation de la paix, enquête de perception réalisée dans le cadre de la transition entre le Plan Prioritaire II et le PACoP) ▪ une approche d'intervention multiculturelle, interethnique et inclusive alliant les niveaux local, régional et national ▪ des avantages comparatifs des Agences du SNU récipiendaires (bonne couverture géographique par UNFPA et UNICEF, abondance et diversité des ressources humaines, et expérience pertinente accumulée par l'UNICEF Cote d'Ivoire dans la conduite d'initiatives similaires ; nombreuses interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire et leadership dans la mobilisation des partenaires nationaux et internationaux, expérience de l'UNESCO dans la diffusion de messages sur la prévention et la gestion pacifique des conflits, expérience de l'UNFPA dans la mise en place et l'opérationnalisation des espaces des amis des femmes) <p>→ Limites substantielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eparpillement du projet à travers le territoire de Côte d'Ivoire (risque de saupoudrage) ▪ Projet conçu pour répondre à des urgences au lieu de s'orienter vers la structuration de la stabilisation dans un contexte de transition ▪ Une théorie de changement faiblement articulée entre les causes qui structurent les violences perpétrées par les jeunes et les changements transformationnels escomptés du Projet : alignement centré sur les conséquences qui impactent la paix et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire et non orienté sur les causes ▪ Evaluabilité du projet limitée en raison de la non spécificité des indicateurs de résultats ▪ Dispositif de coordination et de supervision porteurs de germes de conflit d'intérêt et de lourdeur dans la prise de décision 	Pertinent	5
Cohérence	<p>→ Cohérence attestée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la complémentarité des interventions du projet avec celles relevant du portefeuille du PBF et de la mise en œuvre des Plans Prioritaires I et II pour la consolidation de la paix et de l'ONUCI ▪ la complémentarité des effets et produits visés par le projet avec les interventions des agences du SNU et d'autres PTF (UE, BAD) engagés en faveur de la cohésion sociale et de la paix en Côte d'Ivoire ▪ la synergie d'action entre les agences récipiendaires et les acteurs gouvernementaux ainsi que les ONG, les Collectivités Territoriales, les communautés et les ménages ▪ la capitalisation des expériences antérieures <p>→ Limite substantielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible harmonisation des procédures d'utilisation des fonds alloués comme une piste 	Cohérent	5

Critères d'évaluation	Evidences	Qualification attribuée	Score
	d'action à explorer pour le renforcement de l'efficacité des partenariats établis avec le Système des Nations-Unies		
Efficacité	<p>→ Efficacité avérée du Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Couverture de la totalité de la zone d'intervention ▪ Réalisation de la quasi-totalité des activités définies dans le PRODOC (à l'exception d'une seule) ▪ Taux d'achèvement des produits exceptionnellement élevé (275,5%) ▪ Forte adhésion des communautés bénéficiaires confirmant l'alignement du Projet sur les besoins des populations cibles ▪ Couverture effective et un engagement actif des U-Reporters à travers l'ensemble du territoire national ▪ Nombre de jeunes formés décuplé au regard des prévisions du fait de la mobilisation de ressources additionnelles par la DPJ ▪ Engagement et participation citoyenne effectifs des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs de changement pour la paix durable dans leurs communautés respectives : Implication active des relais communautaires des jeunes et des médiatrices issues des espaces des amis de femmes dans les actions de consolidation de la paix, de renforcement de la cohésion sociale et de lutte contre les VBG ▪ Expérimentation opportune et appréciée du nouveau processus d'enregistrement des naissances ▪ Bonne mitigation du risque lié à la covid-19 par un ajustement financier, l'étirement de la durée du projet et la mise à contribution des groupes communautaires appuyés pour la cause de la lutte contre cette pandémie <p>→ Limites substantielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de fiabilité des indicateurs et données collectées pour la détermination du taux d'achèvement des produits ▪ Faible articulation entre la disponibilité des produits et les changements transformationnels souhaités pour lesquels le projet est peu apte à produire des évidences ▪ Abandon de plusieurs microprojets par les bénéficiaires, conséquence d'un effet combiné d'un montage à la hâte des projets, d'une faible structuration des microprojets et d'un accompagnement technique insuffisant ▪ Stratégie de financement peu cohérente avec l'objectif de renforcement de la cohésion sociale visée par le Projet : priorité au financement des initiatives individuelles 	Modérément Satisfaisante	4
Efficience	<p>→ Respect du calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prorogation de la mise en œuvre du Projet Inter Agences PBF, supérieure à la durée initiale prévue <p>→ Disponibilité des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre des opérations ▪ Mise à disposition des fonds au profit des partenaires d'exécution facilitée par le choix judicieux pris d'alterner modalités d'exécution NEX et DEX <p>→ Qualité des partenariats établis</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Division claire du travail entre les agences récipiendaires en charge de l'exécution du Projet ▪ Diversité des partenariats établis (administrations publiques, Collectivités Territoriales, OSC, chefferies traditionnelles, communautés) pour la mise en œuvre des interventions ▪ Partenariats établis avec des institutions spécialisées (CCSR, OSCN, SCAED) détentrices de mandats appropriés sur la réinsertion des jeunes <p>→ Limites substantielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts élevés de livraison des produits (64,6%) ▪ Clarification insuffisante des rôles et responsabilités des parties prenantes du pilotage et de la supervision du Projet ▪ Faible visibilité de la dynamique d'opérationnalisation du dispositif de suivi des interventions 	Modérément Insatisfaisante	3

Critères d'évaluation	Evidences	Qualification attribuée	Score
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible qualité du reporting 		
Durabilité	<p>→ Mesures prises en faveur de la durabilité des acquis consistant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'alignement des objectifs du Projet sur les priorités nationales et des partenaires au développement de la Côte d'Ivoire ▪ le renforcement des capacités des acteurs au niveau local (Sous-Préfectures; Mairies, Chefs des communautés; Leaders des associations de Jeunes, etc.) ▪ la prise en compte des communautés dans la stratégie de mise en œuvre du Projet ▪ le positionnement des espaces des amis de femmes au centre des mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits et d'appui à la lutte contre les VBG ▪ l'appropriation de la plateforme U-Report par le Ministère de la Jeunesse comme outil d'aide à une perception des aspirations de la jeunesse et à une meilleure orientation de ses actions en direction des jeunes ▪ l'inscription des interventions en faveur de l'état civil dans la dynamique d'opérationnalisation de la réforme du secteur <p>→ Faible probabilité de la durabilité des acquis du Programme en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des perspectives d'autonomisation fragiles des structures communautaires appuyées ▪ de la persistance de la violence des jeunes en zone rurale et en milieu scolaire susceptible de compromettre toutes les avancées obtenues ▪ de la rotation fréquente des cadres des services déconcentrés des ministères impliquées comme partenaires d'exécution du projet ▪ du faible leadership et de la faible efficacité opérationnelle des intervenants du niveau régional et local ▪ de l'inexistence d'un cadre réglementaire pour l'opérationnalisation de la réforme au niveau communal (impossibilité de recruter et de rémunérer les PCC) ▪ de la faible stratégie d'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle ▪ de l'efficacité de la lutte contre les VBG contrecarrée par la pression sociale (jeu des alliances, stigmatisation, règlements à l'amiable) ▪ des habitudes de reporting et de capitalisation développées dans le cadre du projet qui ne favorisent pas la disponibilité et la diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises de la mise en œuvre 	Moyennement Probable	4

Les acquis du Projet Jeunes Inter Agences qui reposent sur les évidences récapitulées dans le tableau 13 ci-dessus résultent de ses atouts et forces dont les principales relèvent de :

- ♦ L'engagement et du soutien des partenaires au développement en faveur de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire ;
- ♦ La forte implication des parties prenantes (administrations publiques du niveau central et déconcentré, collectivités territoriales, organisations de la société civile, communautés) à la mise en œuvre des interventions, qui s'est avérée comme l'un des principaux facteurs d'une meilleure appropriation des acquis du Projet ;
- ♦ La capitalisation des expériences antérieures caractérisée par une analyse rigoureuse du contexte et la valorisation des expériences et atouts des agences récipiendaires ;
- ♦ L'établissement de partenariats avec les acteurs institutionnels à l'échelle nationale, régionale et locale ainsi qu'avec les OSC et les communautés pour une appropriation des acquis par les parties prenantes nationales ;
- ♦ La disponibilité en tout temps des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre des opérations ;
- ♦ Du déploiement effectif des équipes sur les sites de réalisation des activités, ce qui a permis d'assurer la continuité de la mise en œuvre du Projet en dépit du contexte sécuritaire qui n'a cessé de se dégrader de manière continue.

La performance du Projet Jeunes Inter Agences qui est qualifiée de Modérément Satisfaisante a été contrebalancée par plusieurs contraintes hors de son contrôle, mais aussi par des faiblesses qui constituent autant de leçons à prendre en compte pour des interventions similaires dans le futur. En guise de leçons à retenir, l'évaluation considère que :

- ◆ L'éparpillement des activités du projet PBF dans un grand nombre de Régions de Côte d'Ivoire est un facteur limitant pour l'efficacité et l'efficience du Projet ;
- ◆ La forte mobilité des partenaires d'exécution du Projet au niveau régional qui a coïncidé avec des réaménagements répétitifs de la structure gouvernementale a impacté le leadership et l'appropriation escompté de la partie nationale ;
- ◆ Les échanges avec les acteurs révèlent que le retour à une paix durable en Côte d'Ivoire et à un engagement citoyen de la jeunesse dans la durée passe par des interventions qui ciblent davantage les causes et beaucoup moins les conséquences de l'effervescence des mouvements de jeunesse (chômage, drogue, manipulations des acteurs politiques, conflits fonciers, etc.)
- ◆ L'effet de saupoudrage laissé par la modicité des ressources au regard de la couverture géographique des interventions illustre la nécessité de cibler en priorité des sites d'intervention qui présentent les meilleures garanties d'atteinte des résultats escomptés, au regard de leur niveau d'accessibilité, de l'existence de capacités endogènes aptes à accompagner efficacement les initiatives programmées, et des possibilités d'assurer la continuité des actions programmées en toute sécurité
- ◆ Le potentiel de violence des jeunes en zone rurale et en milieu scolaire est un défi résiduel susceptible de compromettre toutes les avancées obtenues en matière de cohésion sociale en Côte d'Ivoire
- ◆ L'analphabétisme des bénéficiaires des formations sur les compétences de vie courante est un facteur limitant à l'acquisition et à l'appropriation des compétences transférées
- ◆ La gestion du Projet éclatée entre plusieurs agences récipiendaires et instances décisionnelles sans une clarification suffisante de leurs lignes de communication et de leurs modalités de fonctionnement apparaît comme un défi qui n'a pas facilité sa mise en œuvre et a impacté négativement ses performances en termes d'efficacité et d'efficience. L'appui au processus de consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale exige de ce fait un engagement sur le long terme et une division du travail entre les partenaires au développement de Côte d'Ivoire ;
- ◆ Les limites observées dans la formulation et le suivi des indicateurs n'ont pas permis d'illustrer la contribution du projet à la réalisation des effets et impacts anticipés.

X- RECOMMANDATIONS

211. Sur la base des conclusions établies, qui relèvent la nécessité de la poursuite du relèvement des défis résiduels, la mission d'évaluation recommande ce qui suit.

212. **Alignement aux priorités nationales en matière de développement et aux besoins des groupes de bénéficiaires**

➤ **Atouts du Projet**

- Alignement du Projet au Programme conjoint de transition approuvé par le Comité de Pilotage du 27 avril 2017 pour l'appui à la pérennisation des acquis en matière de consolidation de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire
- Cohérence avec le plan global du plan de transition de l'ONUCI relatif au transfert progressif des compétences résiduelles au Gouvernement et à l'équipe Pays des Nations-Unies de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale
- Conformité avec les priorités du Plan de Développement National 2016-2020, notamment en matière de renforcement des capacités des institutions et de la bonne gouvernance, et d'autre part, par sa contribution aux Effets 1, 2 et 3 du CPU 2017-2020 du SNU en Côte d'Ivoire qui apporte une contribution stratégique, cohérente et structurée aux défis et priorités nationales identifiés dans le PND 2017-2020
- Cohérence avec les ODD, notamment l'ODD 16, avec l'un des piliers du chapitre commun des plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD et de l'UNFPA pour la période 2018-2021 et le Programme d'Action de l'UNESCO « Pour une culture de la paix et de la non-violence » éditée en 2013.
- Le Projet Jeunes est conforme aux directives 2018 du PBF. Initialement conçu selon la modalité IRF, son recadrage intervenu en 2018 qui a permis sa transformation en PRF illustre la qualité de prise en compte des leçons apprises de sa première année de mise en œuvre par les parties prenantes.

➤ **Faiblesses du Projet**

- Faible évaluabilité : théorie de changement imprécise, cadre de résultats inadapté
- Faible participation des bénéficiaires et groupes cibles à la conception du Projet

Recommandation N°1 : A l'attention de l'Equipe Pays des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Formuler une nouvelle proposition à soumettre au financement du PBSO/PBF et/ou à tout autre source de financement qui soit ciblée sur la consolidation des acquis de la phase précédente du Projet Jeunes Inter Agences PBF et structurée autour d'une Théorie de Changement clairement orientée sur les causes des problématiques adressées et soutenue par un Cadre de résultats mesurables par des indicateurs de qualité et un système de collecte et de traitement d'information éprouvé.

213. **Synergies et complémentarité**

➤ **Atouts du Projet**

- Cohérence avec les principes de l'Initiative de la Réforme des Nations-Unies « Unis dans l'Action » qui s'inscrivent dans une logique d'harmonisation des approches de programmation et des modalités de mise en œuvre des interventions du SNU caractérisée par les projets conjoints.
- Prise en compte dans sa conception des gaps non comblés par les activités de consolidation de la paix des interventions qui l'ont précédé
- Articulation avec les différentes phases des interventions menées dans le cadre du PPI, PP II et du PACoP
- Arrimage à d'autres interventions d'appuis à la cohésion sociale menées par les Agences récipiendaires impliquées dans sa mise en œuvre, ainsi que celles des PTF qui interviennent dans le même domaine (UE)
- Contribution au renforcement et à la valorisation de la place des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits

Recommandation N°2 : A l'attention du Gouvernement de Côte d'Ivoire

Poursuivre le dialogue politique avec les Nations-Unies en vue du parachèvement de la mise en œuvre du DaO en Côte d'Ivoire

Recommandation N°3 : A l'attention de l'Equipe Pays des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Développer des initiatives conjointes qui concourent à la recherche des solutions des conflits en Côte d'Ivoire et tout particulièrement celles qui visent le renforcement de la résilience des groupes vulnérables et servent de balise au NEXUS HDP

214. Réalisation des produits et contribution aux effets escomptés

➤ **Atouts du Projet**

- Niveau d'achèvement élevé des activités et de livraison des produits escomptés
- Valorisation des expériences des agences récipiendaires ayant déjà fait leurs preuves
- Stratégie d'intervention basée sur des structures locales existantes et expérimentées

➤ **Faiblesses du Projet**

- Faible capacité à produire des évidences factuelles sur des changements transformationnels

Recommandation N°4 : A l'attention du Système des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Orienter les interventions des partenaires au développement de Côte d'Ivoire sur la base d'une division de travail qui garantisse l'obtention des résultats transformationnels mesurables conformément aux objectifs et priorités des stratégies de développement en vigueur

Recommandation N°5 : A l'attention du PBSO/PBF

Appuyer financièrement une phase subséquente du Projet Jeunes Inter Agences PBF dans l'optique de porter à l'échelle les interventions des médiatrices de la paix et des relais communautaires qui font preuve d'un engagement civique et d'une participation aux actions de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire porteurs de changements transformationnels dans la durée.

Recommandation N°6 : A l'attention du PBSO/PBF

Porter la durée initiale de mise en œuvre de tout projet bénéficiaire d'un financement PBF à 24 mois assortie de la possibilité d'une extension unique ne dépassant pas 12 mois

215. Mécanismes de gestion

➤ **Atouts du Projet**

- Disponibilité sans faille des ressources au service de la mise en œuvre des interventions
- Limitation des lourdeurs dans la prise de décision et des déperditions de ressources à travers le recadrage du projet

➤ **Rappel des faiblesses du Projet**

- Etirement en longueur de la durée prévisionnelle de mise en œuvre
- Dispositif de suivi-évaluation peu dynamique
- Système de coordination peu efficace
- Coûts de livraison anormalement élevés

Recommandation N°7 : A l'attention de l'Equipe Pays des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Tirer les enseignements relatifs aux questions de coordination entre les agences, les services techniques à travers la mise en place d'un cadre commun de partage des informations sur les activités et résultats du projet

216. Pérennité des acquis

➤ Atouts du Projet

- Intérêt des autorités publiques et des partenaires au développement pour des interventions en faveur du rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire
- Stratégie partenariale inclusive ayant permis l'implication de plusieurs administrations publiques, organisations de la société civile et des communautés locales dans la mise en œuvre des interventions.

➤ Rappel des faiblesses du Projet

- Faible leadership manifesté par les intervenants publics au niveau régional et local dans la préparation et la mise en œuvre des activités
- Absence de mécanismes de suivi et de mise à niveau des porteurs d'AGR et des nombreux bénéficiaires formés
- Faibles perspectives d'autonomisation des structures communautaires appuyées
- Pérennité financière incertaine de l'approche d'enregistrement des naissances impliquant des relais communautaires.

Recommandation N°8 : A l'attention du Système des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

Appuyer financièrement une phase subséquente du Projet Jeunes Inter Agences PBF dans l'optique de porter à l'échelle les interventions des médiatrices de la paix et des relais communautaires qui font preuve d'un engagement civique et d'une participation aux actions de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire porteurs de changements transformationnels dans la durée.

Recommandation N°9 : A l'attention du Gouvernement de Côte d'Ivoire

Renforcer le leadership du Gouvernement de Côte d'Ivoire dans la conduite des initiatives d'appui à la consolidation de la paix et de renforcement de la cohésion sociale à travers une implication soutenue de la partie nationale dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des interventions des partenaires, et la mobilisation de ressources de contrepartie conséquentes aptes à garantir la durabilité des acquis

Recommandation N°10 : A l'attention de l'UNICEF et de l'UNESCO

Parachever la structuration des relais communautaires mis en place à travers un accompagnement technique et des dotations en ressources nécessaires à leur viabilité et leur durabilité sur le long terme

Recommandation N°11 : A l'attention de l'UNFPA

Porter la mise en place et l'accompagnement des Espaces des Amis des femmes à l'échelle

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence

Consultant international pour l'évaluation du projet Renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire

Job no: 538597

Contract type: Consultancy

Level: Consultancy

Location: Cote d'Ivoire

Categories: Adolescent Development, Consultancy

UNICEF travaille dans certaines parties du monde qui sont les plus difficiles, pour atteindre les enfants les plus désavantagés au monde. Pour sauver leurs vies. Pour défendre leurs droits. Pour les aider à réaliser leur potentiel. Dans 190 pays et territoires, nous travaillons pour chaque enfant, partout, chaque jour, pour construire un monde meilleur pour tous. Et nous n'abandonnons jamais.

Pour chaque jeune, la paix!

1. Contexte et justification du projet

Après deux décennies de crises qui ont fait plus de 3000 morts et plus d'un demi-million de déplacés internes, et à sept ans de la crise post-électorale de 2011-2012, la Côte d'Ivoire s'inscrit dans une optique de croissance économique forte, doublée d'un processus de consolidation des institutions démocratiques après les élections apaisées de 2015 et l'instauration de la Troisième République. Cette transition réussie a permis, entre autres, la fermeture de la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en juillet 2017. Par la suite, pour accompagner la finalisation du processus de transition, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, les Nations Unies et les partenaires internationaux, ont développé un Programme d'Appui à la consolidation de la Paix (PACoP) 2017-2019.

L'objectif du PACoP est de contribuer à la promotion de la paix et la réconciliation nationale, pour un objectif à long terme visant à développer un Etat en paix, inclusif et légitime pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et renforcer les droits humains. Au cœur des défis résiduels mais essentiels de la transition autour desquels le PACoP a été articulé se trouve la cohésion sociale et un accent particulier a été mis depuis le début de sa mise en œuvre en janvier 2017 sur les dialogues inter-communautaires et socio-sécuritaires.

Ce projet met un accent particulier sur le rôle complémentaire des jeunes, des femmes et des leaders communautaires en tant qu'acteurs clé mais souvent marginalisés dans la résolution des conflits. Il cherche à consolider la cohésion de manière durable, à travers leur inclusion dans des activités citoyennes et d'éducation à la paix ainsi que des incitatives communautaires pilotes et du renforcement des capacités en matière de prévention et de résolution des conflits. Après un an de mise en œuvre du projet, tenant compte des résultats et expériences acquises sur le terrain, en juin 2018, il avait été décidé en consultation avec PBSO de recadrer le projet autour de 3 aspects à savoir :

- ◆ Le renforcement de manière explicite des capacités des femmes et filles en prévention et en gestion de conflits dans leur communauté
- ◆ L'appui aux jeunes pour qu'ils disposent de capacités de prévention et de gestion de conflits dans leur communauté à travers du financement des projets pilote ; et
- ◆ Le soutien et l'implication des jeunes dans les instances de prise de décision, notamment en matière de prévention et de gestion des conflits.

2. Objectif général

Il s'agira d'évaluer les acquis du projet et documenter les changements qui ont eu lieu à la suite des interventions des différentes parties prenantes à la lumière de la théorie de changement prévue.

3. Objectifs spécifiques

Il s'agira plus spécifiquement de :

- ◆ Évaluer si et dans quelle mesure le projet a eu un effet réel en termes de consolidation de la paix (en lien avec les axes et résultats du Programme d'Appui à la Consolidation de Paix) dans les zones d'intervention ciblées de façon directe ou à travers des effets catalytiques, y compris la pertinence de la théorie de changement
- ◆ Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'effet des actions menées par le projet par rapport aux objectifs visés ainsi que les mécanismes en place pour la pérennisation des résultats
- ◆ Évaluer le mécanisme de mise en œuvre du projet, les conventions avec les partenaires
- ◆ Évaluer le niveau de satisfaction des différents acteurs clés par rapport au projet lui-même et aux résultats atteints
- ◆ Identifier les principaux enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet, ainsi que les bonnes pratiques qui pourront être répliquées
- ◆ Identifier les expériences (facteurs de succès et leçons apprises) sur lesquelles il faudra capitaliser ainsi que les défis résiduels, et analyser la durabilité des initiatives menées pour la consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale
- ◆ Déterminer, au vu du marqueur genre 2 attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts
- ◆ Évaluer dans quelle mesure les autorités gouvernementales et locales ainsi que les communautés et les jeunes se sont approprié le projet et sont capables d'assurer la durabilité de ses interventions
- ◆ Apprécier dans quelle mesure les jeunes et de femmes appuyés dans le cadre de ce programme se sont engagés dans des initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté
- ◆ Apprécier dans quelle mesure les jeunes estiment être écoutés par les institutions
- ◆ Formuler des recommandations, y compris sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention

4. Produit et résultat institutionnel

Le Résultat Stratégique visé par le projet est de contribuer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale à travers l'engagement civique des jeunes, la participation des jeunes et des femmes en tant qu'acteur de paix, de prévention et de gestion des conflits. Un accent particulier sera mis sur l'inclusion des jeunes filles dans les différents axes du programme.

Produit 1 : Les femmes disposent de capacités de prévention et de gestion de conflits dans leur communauté

Produit 2 : Les jeunes disposent de capacités de prévention et de gestion de conflits dans leur communauté

Produit 3 : Les jeunes disposent de capacités d'autonomisation socio-économique pour leur participation aux instances de prise de décision notamment en matière de prévention et gestion des conflits

5. Champs d'exécution de la consultance

Le projet se déroule dans 11 régions du pays : District d'Abidjan, Grands Ponts, Loh Djiboua, Goh, Haut Sassandra, Sud Comoe Gbeke, Agneby Tiassa, Hambol, Guemon-Cavally-Tonkpi, Poro-Tchologo, Bounkani.

6. Méthodologie et approche technique de la consultance

De façon spécifique cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes selon les critères d'évaluation de OECD-DAC.

La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet

comme base de travail. A cet effet le Consultant proposera un échantillonnage représentatif en fonction des indicateurs, des cibles et des zones du Projet., ainsi qu'un questionnaire ainsi qu'un mode opératoire pour la collecte de données.

La partie qualitative complètera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à l'engagement civique, la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Elle permettra de mieux capter les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects. La partie qualitative consisterait à des focus group avec des bénéficiaires ou à des échanges avec des acteurs institutionnels.

7. Critère d'évaluation et questions clés

Pertinence - Efficacité - Efficience - Cohérence - Impact - Durabilité

- ◆ Dans quelle mesure les interventions du projet (implications des jeunes dans les plates formes de dialogues, renforcements des jeunes sur les mécanismes de résolution de conflits) ont généré des changements dans le milieu (amélioration de la cohésion sociale à travers un engagement des jeunes en tant qu'acteur de paix) ?
- ◆ Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des transformations institutionnelles au niveau de la gouvernance en matière de participation des jeunes à la consolidation de la paix ?

Questions transversales

Droits fondamentaux

- ◆ Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du projet ?

Égalité des sexes

- ◆ Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi du projet ?
- ◆ Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- ◆ Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?

8. Les documents pertinents du projet seront mis à la disposition des candidats pour les guider dans leurs propositions.

Le document PACoP

- Le document de projet (accord de contribution y compris)
- La théorie du changement et le cadre de résultats y compris les documents de révision du projet
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier ;
- Les rapports et articles des activités réalisées ;
- L'étude de base du PACoP réalisée le Secrétariat Technique du PBF en 2019.

9. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation.

→ **Le responsable du Programme**

Le rôle du responsable du programme (Cheffe de la section VIH Adolescents) en accord avec les responsables Programme de l'UNFPA, du PNUD et de l'UNESCO est de soutenir la mise en oeuvre de l'évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutient l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

→ **Le Groupe de Référence**

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il a pour rôle de suivre la mise en oeuvre de l'étude, le cadrer et s'assurer de sa qualité en lien avec les objectifs et la méthodologie adoptée. Il est chargé de valider le rapport de démarrage et le rapport d'évaluation.

10. Activités/étapes

• **Étape 1** : Examen documentaire et rapport de démarrage

Réunion d'information avec les agences récipiendaires et les partenaires de mise en oeuvre

Transmission des documents pertinents au/ à la consultant (e) en évaluation

Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter ; Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)

Commentaires et validation du rapport de démarrage

• **Étape 2** : Mission de Collecte de données

• **Étape 3** : Analyse des données et préparation du premier draft du Rapport

• **Étape 4** : Finalisation du rapport sur la base des commentaires

11. Délivrables/résultats/délai

• **Étape 1** : Note de la revue documentaire et de plan détaillé pour le reste de l'évaluation (Inception report) : 10 jours

• **Étape 2** : Rapport préliminaire de collecte de données et de constats : 20 jours

• **Étape 3** : Rapport draft : 12 jours

• **Étape 4** : Rapport final : 3 jours

12. Lignes de supervision

Le consultant national travaillera sous les supervisions de la Cheffe de section HIV/Adolescents et de la Cheffe de section Planning, Monitoring & Evaluation de l'UNICEF

13. Aperçu des missions de travail

La consultation sera soumise aux règles et procédures en vigueur à l'UNICEF.

Les honoraires sont mensuels selon le barème en vigueur aux Nations Unies. En cas de mission, les frais de mission payables au/à la consultant (e) ne devront pas excéder le montant des indemnités journalières de mission (DSA) selon le barème en vigueur des Nations Unies.

14. Conditions de Travail

Le/la consultant/e sera basé/e dans le Bureau de l'UNICEF à Abidjan.

- En cas de déplacement professionnel, il/elle utilisera les moyens logistiques fournis par le Bureau UNICEF
- L'Espace de travail et les fournitures de Bureau seront fournis par UNICEF
- Le consultant utilisera son ordinateur portable personnel
- Les appels téléphoniques personnels du consultant seront intégralement à sa charge

Durant la période du contrat, le/la consultant(e) sera assujéti/e aux dispositions en vigueur à l'UNICEF relatives à la sécurité, au respect des règles, normes et procédures régissant le personnel des Nations Unies et de l'UNICEF en particulier.

15. Qualifications et connaissances :

Le Consultant international sera responsable de la mission d'évaluation. Il sera chargé de proposer la méthodologie, l'échantillonnage, les outils de collecte, le chronogramme. Il sera responsable de l'élaboration du rapport d'évaluation. Il coordonnera les autres ressources humaines affectées à la mission à savoir le Consultant national et éventuellement les agents de collecte de données.

A ce titre il devra

- ◆ Justifier d'une formation BAC+5 en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent
- ◆ Avoir au moins 07 années d'expérience générale dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme avec expérience spécifique en méthodologie de recherche qualitative et quantitative.
- ◆ Avoir réalisé au moins deux évaluations de projet/programme de de cohésion sociale et de consolidation de la paix
- ◆ Avoir une expérience d'au moins 05 ans en matière de gestion des conflits et consolidation de la Paix
- ◆ Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédaction solide et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite
- ◆ Avoir une connaissance du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention
- ◆ Avoir une expérience de travail sur le territoire ivoirien

16. Instruction spécifique /informations complémentaires

Le/la consultant(e) devra fournir avant signature du contrat les documents suivants :

- ◆ 1 formulaire « Health Statement for Consultants » dument rempli et visé avec un preuve d'assurance maladie
- ◆ 1 formulaire « Certificate of Good Standing for Consultants » dument rempli et visé
- ◆ 1 formulaire de désignation des bénéficiaires pour l'assurance MAIP
- ◆ 1 formulaire « Vendor » dument rempli et signé
- ◆ 1 Relevé d'Identité bancaire
- ◆ 1 copie du certificat de formation en ligne BSAFE
- ◆ 1 document de mise à disposition/autorisation pour cette consultance délivrée par son employeur ; pour tout fonctionnaire du secteur public.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- ◆ Proposition technique : pas plus de cinq pages, décrivant la compréhension de la tâche par le consultant, la méthodologie proposée et un plan de travail
- ◆ Les copies des diplômes et attestations pour les mentions figurant au CV
- ◆ Curriculum vitae (CV) à jour les copies des diplômes et attestations pour les mentions figurant au CV

Remarques

L'UNICEF applique la politique de tolérance zéro à l'égard de l'abus et de l'exploitation sexuels, ainsi que de tout autre type de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et la discrimination. Tout candidat considéré pour un recrutement fera l'objet d'une vérification rigoureuse des références et des antécédents.

L'UNICEF s'engage en faveur de la diversité et de l'inclusion au sein de ses effectifs et encourage tous les candidats, indépendamment de leur sexe, de leur nationalité, de leur appartenance religieuse et ethnique, y compris les personnes handicapées, présenter une demande pour faire partie de l'organisation.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et passeront à l'étape suivante du processus de sélection.

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérées comme des "membres du personnel" au sens du statut et du règlement du personnel des Nations unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions d'emploi seront régies par leur contrat et par les Conditions générales des contrats pour les services de consultants et de contractants individuels. Les consultants et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément à la législation locale ou à toute autre législation applicable.

Advertised: 08 Mar 2021 Greenwich Standard Time

Deadline: 21 Mar 2021 Greenwich Standard Time

Annexe 2 : Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
Pertinence	Dans quelle mesure les expériences passées des projets similaires mis en œuvre par les Agences récipiendaires (UNICEF, UNFPA, PNUD) ont-elles pu renseigner la conception du Projet ?	<p>Dans quelle mesure les bénéficiaires du Projet ont-ils participé à sa conception et à son élaboration ?</p> <p>Dans quelle mesure la conception du projet intègre-t-elle les préoccupations exprimées par les groupes cibles ?</p> <p>Dans quelle mesure les facteurs externes et les risques susceptibles d'influencer la mise en œuvre du Projet ont-ils été identifiés et pris en compte dès le départ ?</p>	<p>PRODOC 2017 et 2020</p> <p>UNDAF</p> <p>CPD</p> <p>Cadre de Résultats</p> <p>Rapports des projets antérieurs déjà exécutés par les Agences récipiendaires</p> <p>Rapports d'évaluations des projets similaires antérieurs au présent Projet</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Entrevues (individuelles et collectives sous la forme des Focus groups)</p>	<p>Leçons et bonnes pratiques tirées d'expériences similaires antérieures</p> <p>Participation des bénéficiaires à la conception du Projet</p> <p>Niveau d'intégration des leçons apprises lors des cycles des projets similaires antérieurs</p>	<p>Analyse de la cohérence des objectifs du Projet avec les besoins des bénéficiaires</p> <p>Analyse comparative avec les expériences similaires antérieures</p>	<p>Agences du SNU concernées</p> <p>Equipe de projet</p> <p>Partenaire financier</p>

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
		<p>Les résultats sont-ils définis de manière cohérente avec leurs indicateurs ?</p> <p>Dans quelle mesure les indicateurs de mesure des résultats sont-ils directs, objectifs, pratiques, adéquats et jusqu'à quel point la responsabilité de suivre leur évolution a été clairement identifiée ?</p> <p>Le Projet prévoit-il des bases de référence pouvant permettre de suivre de manière régulière l'évolution de ces indicateurs ?</p>	<p>PRODOC 2017 et 2020</p> <p>UNDAF</p> <p>CPD</p> <p>Cadre de Résultats</p> <p>Rapports des projets antérieurs déjà exécutés par les Agences récipiendaires</p> <p>Rapports d'évaluations des projets similaires antérieurs au présent Projet</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Entrevues (individuelles et collectives sous la forme des Focus groups)</p>	<p>Leçons et bonnes pratiques tirées d'expériences similaires antérieures</p> <p>Participation des bénéficiaires à la conception du Projet</p> <p>Niveau d'intégration des leçons apprises lors des cycles des projets similaires antérieurs</p>	<p>Analyse de la cohérence des objectifs du Projet avec les besoins des bénéficiaires</p> <p>Analyse comparative avec les expériences similaires antérieures</p>	<p>Agences du SNU concernées</p> <p>Equipe de projet</p> <p>Partenaire financier</p>

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	Dans quelle mesure les orientations du projet sont-elles en adéquation avec : (i) les priorités nationales en renforcement de cohésion sociale et consolidation de la paix, (ii) les orientations du PACoP, (iii) les priorités des programmes des agences récipiendaires et (iv) les ODD ?	<p>Le projet est-il aligné avec les priorités stratégiques nationales (PND), les orientations du PACoP ainsi que les priorités programmatiques des quatre agences récipiendaires, les ODD et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des communautés en matière de consolidation de la paix ?</p> <p>Dans quelle mesure les populations cibles ont effectivement participé dans la planification du projet ?</p> <p>Les groupes cibles ont-ils été inclus tout au long de la mise en œuvre du projet afin garantir sa pertinence ?</p>	<p>Rapports de projet PRODOC</p> <p>UNDAF</p> <p>Documents de Programme de pays (CPD)</p> <p>Rapport Côte d'Ivoire sur les ODD</p> <p>Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes</p>	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes sur la pertinence du projet	Analyse de contenu et de thématique	<p>Agences du SNU concernées</p> <p>Equipe de projet</p> <p>Partenaires financiers</p> <p>Partenaires gouvernementaux</p> <p>Groupe de référence</p> <p>Cibles</p>
	Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du	<p>Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des communautés en matière de consolidation de la paix ?</p> <p>Dans quelle mesure les populations cibles ont effectivement participé dans la planification du projet ?</p> <p>Dans quelle mesure la redevabilité de chaque agence dans l'atteinte des résultats a été clairement identifiée ?</p> <p>Les mécanismes de suivi permettent-ils</p>	<p>Document de projet et matrice de résultat</p> <p>Rapport de revue</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe</p> <p>Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes</p>	Prise en compte des avis et propositions des parties prenantes clés	Analyse de contenu	Toutes les parties prenantes

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	projet ?	tirer les leçons apprises et de soutenir un apprentissage continu ?					
	Dans quelle mesure les leçons apprises dans le domaine du Peace-Building ont été capitalisées dans le cadre de la conception du projet ?	Dans quelle mesure les leçons apprises dans le domaine du Peace-Building ont été capitalisées dans le cadre de la conception du projet ?	Document de projet et matrice de résultat Rapport de revue Rapports d'activités	Analyse des rapports et documents existants Discussions de groupe Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes	Alignement entre le PRODOC et les leçons dans le domaine du Peace-Building	Analyse de contenu	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Parties prenantes gouvernementales
	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en Côte d'Ivoire ?	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en Côte d'Ivoire ?	Rapports de projet	Analyse des rapports et documents existants	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes	Analyse de contenu	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Parties prenantes

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	Les mécanismes de gestion du projet ont-ils permis d'appuyer la prise de décisions stratégiques, la confirmation ou l'ajustement de la théorie du changement ?	La théorie du changement développée par le projet RESA est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?	Rapports de projet	Analyse des rapports et documents existants Discussions de groupe Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes	Analyse de contenu	gouvernementales
	Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?	La conception du projet a-t-elle pris en compte l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'approche des droits humains ?	Document du projet Rapport du projet	Analyse des rapports et documents existants	Marqueur genre	Analyse de contenu	
	Les produits développés par les quatre agences et leurs partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?	Les produits développés par les quatre agences et leurs partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?	Document du projet, Rapport du projet	Analyse des rapports et documents existants	Alignement entre les effets et les produits du projet	Analyse de contenu	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier
	Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des	Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?	Document du projet Rapports du projet Rapports de revue	Analyse des rapports et documents existants	Alignement entre les produits et les activités du projet	Analyse des indicateurs relatifs aux produits	Parties prenantes gouvernementales

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	différentes structures de gestion du processus ?						
	La stratégie de suivi-évaluation du projet était utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ?	La stratégie de suivi-évaluation du projet était utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ?	Document du projet Rapports du projet Rapports de revue	Analyse des rapports et documents existants	Fiabilité de la stratégie de suivi-évaluation du projet	Triangulation des données collectées avec les données du document projet	
Cohérence	Dans quelle mesure l'intervention du Projet est complémentaire avec les autres projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans les mêmes domaines d'intervention	Dans quelle mesure les interventions du projet sont-elles complémentaires à d'autres interventions menées par les agences du SNU, le gouvernement et d'autres PTF? Quelles sont les synergies développées à cet effet? Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement avec d'autres projets internes et externes?	PRODOC Rapports de suivi	Analyse des rapports et documents existants	Complémentarité entre les interventions	Analyse de la cohérence	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Partenaires gouvernementaux

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
Efficacité	Quel est le niveau actuel de réalisation des produits et effets du projet ?	<p>Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre résultats escomptés suivants : (i) renforcement de la confiance entre les jeunes et les institutions ; (ii) réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de vulnérabilité ; (iii) renforcement du leadership et de l'engagement des jeunes et des femmes dans les processus de prévention et de gestion des conflits ; (iv) renforcement des capacités des jeunes en prévention et gestion des conflits ; (v) mise en place de plateformes fonctionnelles de dialogue social pour l'engagement civique des jeunes et des femmes ; (vi) rapprochement intercommunautaire et renforcement durable de la cohésion sociale.</p> <p>Dans quelle mesure les produits escomptés furent-ils atteints, ou quelle est l'étendue des progrès réalisés pour atteindre ces effets ?</p> <p>Quelles activités ont donné les résultats souhaités. Quelles sont les résultats inattendus ?</p>	Rapports de suivi	Analyse des rapports et documents existants	Niveau d'atteinte des résultats	Analyse des indicateurs des produits	Toutes les parties prenantes

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	<p>Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?</p> <p>Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?</p>	<p>Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes qui ont affecté la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?</p> <p>En quoi et pourquoi certains résultats escomptés n'ont-ils pas été atteints ?</p> <p>Quelles leçons en a-t-on tirées ?</p>	<p>Document de projet et matrice de résultat</p> <p>Rapport de revue</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe</p> <p>Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes</p>	Performance des domaines d'intervention	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes
	<p>Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ?</p>	<p>Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?</p>	Rapports d'activités	Analyse des rapports et documents existants	Performance des domaines d'intervention	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes
	<p>Dans quelle mesure les acteurs ciblés ont-ils effectivement contribué à la mise en œuvre du projet selon les rôles et responsabilités qui leur ont été initialement attribués ?</p>	<p>Quelle a été la contribution de chacun des partenaires et d'autres organisations aux effets et quelle a été l'efficacité des partenariats établis dans l'atteinte des effets ?</p>	<p>Document de projet</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports d'activités</p>	Analyse des rapports et documents existants	Contribution des parties prenantes	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	En quoi les mécanismes de mise en œuvre ont-ils influencé l'atteinte des résultats escomptés ?	Dans quelle mesure les mécanismes de coordination entre les acteurs du projet ont été efficaces pour l'atteinte des résultats ?	Document de projet Rapports de suivi Rapports d'activités	Analyse des rapports et documents existants	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes
Efficience	Dans quelle mesure les ressources humaines, matérielles et financières ont-elles été utilisées de manière économique ?	Quels ont été les moyens financiers, humains et matériels utilisés?	Rapports de suivi Rapports d'activités Rapport financier	Analyse des rapports et documents existants Discussions de groupe avec les bénéficiaires Entretiens semi-structurés	Niveau de mobilisation des ressources	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Bénéficiaires
		Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?					
	Quel est le degré d'adéquation entre le taux d'exécution financière et le taux d'exécution technique?	Rapports de suivi Rapports d'activités Rapport financier	Analyse des rapports et documents existants	Rapport entre les pourcentages d'exécution financière et technique			
	Dans quelle mesure les mécanismes de gestion des agences récipiendaires ont-ils permis d'assurer la gestion efficiente et transparente des ressources du projet?	La structure du projet est-elle efficace et efficiente ?	Rapports de suivi Rapports d'activités Rapport financier	Analyse des rapports et documents existants Entretiens semi-structurés	Perceptions des parties prenantes	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	Quels sont les facteurs ayant influencé le rapport coût/efficacité de la mise en œuvre du projet ?	Jusqu'à quel point les modalités de partenariat étaient-elles propices à l'atteinte des résultats et la production des effets escomptés ? Dans quelle mesure la synergie développée entre les Agences récipiendaires et les partenaires d'exécution a-t-elle apporté plus d'efficacité dans la mise en œuvre ?	Rapports de suivi Rapports d'activités	Analyse des rapports et documents existants Entretiens semi-structurés	Efficacité des modalités de partenariat Niveau de synergie	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Partenaires d'exécution
	Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?	Les produits ont-ils été atteints dans le temps imparti ? Les intrants ont-ils été fournis en temps opportun (personnel, conseillers, voyage, formation, équipement et coûts divers) ? Dans quelle mesure le projet est mis en œuvre de façon efficiente ? Les ressources ont-elles été utilisées de façon rationnelle pour atteindre les résultats ?	Rapports de suivi Rapports d'activités Rapport financier	Analyse des rapports et documents existants Discussions de groupe avec les bénéficiaires Entretiens semi-structurés	Respect des délais	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Bénéficiaires
	Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?	Dans quelle mesure les ressources (humaines, financières, administratives) sont-elles correctement utilisées pour	Rapports de suivi Rapports d'activités Rapport financier		Valeur ajoutée, responsabilité et harmonisation des actions des partenaires financiers	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Bénéficiaires

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	Dans quelle mesure les stratégies de mise en œuvre du Projet ont-elles permis d'assurer l'utilisation rationnelle des ressources en vue de l'obtention des principaux résultats attendus ? Quelles ont été les stratégies les plus porteuses pour le renforcement durable de la cohésion sociale ?	<p>obtenir des résultats ?</p> <p>Existe-t-il de meilleurs moyens (plus efficaces) d'atteindre les objectifs ?</p> <p>Les intrants (financiers, humains, techniques et matériels) investis ont-ils été utilisés de façon optimale pour atteindre les produits ?</p> <p>Aurait-on pu atteindre plus de résultats avec les mêmes investissements, le profil du personnel et la structure de gestion du projet ? Si oui, comment aurait-on pu s'en apercevoir avant ? Si non, quelles sont les suggestions à préconiser ?</p>	<p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport financier</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-structurés</p>	<p>Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes</p>	<p>Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet</p>	<p>Agences du SNU concernées</p> <p>Equipe de projet</p> <p>Partenaire financier</p> <p>Bénéficiaires</p>
Durabilité / pérennisation	Quels sont les mécanismes mis en place au niveau des communautés, des collectivités territoriales, du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour la pérennisation des acquis du projet ?	<p>Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Est-ce que les effets bénéfiques du projet vont-ils persister à la fin des financements ?</p>	<p>Document du projet</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-structurés</p>	<p>Mécanismes de pérennisation existants ou créés</p>	<p>Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet</p>	<p>Toutes les parties prenantes</p>

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	Dans quelle mesure les communautés bénéficiaires se sont appropriées des interventions et acquis du projet ?	<p>Est-ce que les activités de formation, d'information et de sensibilisation ont été importantes?</p> <p>Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des communautés au projet ?</p> <p>Est-ce les bénéficiaires du projet ont participé à la mise en œuvre des activités?</p> <p>Est-ce que les bénéficiaires se sont approprié des outils mis au point par le projet?</p>	Document du projet Rapports de suivi Rapports d'activités	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-structurés</p>	<p>Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes</p> <p>Degré d'appropriation des acteurs nationaux</p>	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes
	Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de générer les effets catalytiques attendus en termes de mobilisation/leveraging de ressources additionnelles dans les domaines thématiques et zones touchées par le projet ?	<p>Quels seraient les besoins complémentaires en termes d'appui pour consolider les effets catalytiques du Projet ?</p> <p>Jusqu'à quel point des politiques et cadres réglementaires et stratégies de mobilisation des ressources additionnelles sont-ils en place afin d'assurer la persistance des bénéfices ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement ?</p> <p>Quel bilan peut être fait du</p>	Document du projet Rapports de suivi Rapports d'activités	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-structurés</p>	<p>Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes</p>	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
		<p>fonctionnement des institutions appuyées, des relations avec les Ministères impliqués ?</p> <p>Dans quelle mesure la partie nationale, y compris les autorités et services au niveau régional, préfectoral et communal soutiennent-elles le projet ? Ces institutions disposent-elles des capacités et du leadership suffisant pour continuer à travailler avec le projet ou pour assurer sa montée en échelle ?</p>					
	<p>Quels sont les principaux facteurs de risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des acquis du projet ?</p> <p>Quelles sont les dispositions nécessaires pour l'extension du projet ?</p>	<p>Jusqu'à quel point une stratégie en matière de durabilité, incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a été développée ou mise en œuvre ?</p> <p>Dans quelle mesure le Projet a-t-il créé ou est-il susceptible de créer des synergies avec d'autres projets pertinents ?</p> <p>Le Projet dispose-t-il d'une stratégie de sortie élaborée de façon participative avec les différents acteurs ?</p>	<p>Document du projet</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-structurés</p>	<p>Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes</p>	<p>Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet</p>	<p>Toutes les parties prenantes</p>
Questions transversales	<p>Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en</p>	<p>Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles permis d'assurer la prise en compte de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes dans</p>	<p>Document projet</p> <p>Rapports semestriel et annuels</p>	<p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-</p>	<p>Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des</p>	<p>Triangulation des données collectées avec les</p>	<p>Toutes les parties prenantes</p>

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	œuvre du projet ?	la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet conformément au marqueur genre ?	d'activités du projet Rapports de revue du projet	structurés	parties prenantes ivoiriennes	données des rapports du projet	
		Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles permis de garantir la réalisation du droit à la participation des jeunes (filles et garçons) et des femmes ?	Document projet Rapports semestriel et annuels d'activités du projet Rapports de revue du projet	Discussions de groupe avec les bénéficiaires Entretiens semi-structurés	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes
		Dans quelle mesure les populations vulnérables (pauvres, personnes en situation de handicap, femmes, jeunes, autochtones, groupes marginalisés...) ont-elles bénéficié d'un accès équitable aux interventions du projet ?	Document projet Rapports semestriel et annuels d'activités du projet Rapports de revue du projet	Discussions de groupe avec les bénéficiaires Entretiens semi-structurés	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Toutes les parties prenantes
	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?	Les capacités nationales ou locales ont-elles été renforcées ?	Rapports semestriel et annuels d'activités du projet Rapport de revue du projet	Discussions de groupe avec les bénéficiaires	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	Agences du SNU concernées Equipe de projet Partenaire financier Bénéficiaires

Critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données	Acteurs concernés
	Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?	Le plan de communication était-il élaboré et bien exécuté?	Document du projet Rapports semestriel et annuels d'activités du projet Rapport de revue du projet	Discussions de groupe avec les bénéficiaires Observations de terrain	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes ivoiriennes	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet	

Annexe 3 : Cadre logique de référence

Nom du pays : CÔTE D'IVOIRE														
Dates du projet : 1^{er} Janvier 2018 – 31 Décembre 2020														
Théorie de changement pour l'IRF : Si les jeunes et les femmes s'engagent civiquement et participent aux plateformes de dialogue social, Si les jeunes et les femmes sont outillés et impliqués dans les mécanismes de résolution de conflits et les actions en vue de la consolidation de la paix et Si les jeunes sont utilisés comme relais pour rétablir la confiance entre les jeunes et les institutions alors les jeunes et les femmes seront des vecteurs de cohésion sociale et des acteurs de changement parce que leur sentiment d'exclusion sera réduit et qu'ils sentiront qu'ils ont un rôle à jouer.														
Résultat 1 : L'engagement civique des jeunes, la participation des jeunes et des femmes en tant qu'acteur de paix, de prévention et de gestion des conflits contribuent à la cohésion sociale de manière durable en Côte d'Ivoire.														
Indicateurs	Mode de vérification	Année 1				Année 2				Année 3				Étapes
Pourcentage de jeune et de femmes appuyés dans le cadre de ce programme engagés dans des initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté Niveau de référence : 0% Cible : 60%	Rapports d'activités	x	x	x	x	x	x	X	X	X	X	X	X	- Répertorier toutes les initiatives des jeunes en faveur de la réconciliation et la cohésion dans leur communauté, à travers les U-Reporter, les relais communautaire pour la Paix, les Femmes médiatrices. - Enquête
Proportion de jeunes des zones cibles du programme inscrits sur U-Report participant aux discussions sur la cohésion sociale et l'engagement civique Niveau de référence : 0% Cible : 60%	Rapport d'activités	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	- Définition des critères d'engagement des jeunes - Inscription des jeunes appuyés par le programme sur la plate-forme U-Report - Sondage via la plate-forme en ligne U-Report auprès des jeunes appuyés par le programme.
Proportion de jeunes qui déclarent qu'ils ont le sentiment d'être écoutés par les institutions Niveau de référence : 0% Cible : 60%	Rapport de sondage Rapport d'enquête					x				x			X	- Sondage U Report et enquête de terrain

Proportion de déclaration de naissance dans les délais légaux dans les zones d'intervention des jeunes relais communautaires Niveau de référence : 53 895 – naissances enregistrées en 2017 dans les délais légaux Cible : 90,322 – soit 90% des 100,358 naissances attendues	Rapport d'activité ou enquête auprès autorités administratives	x	x	x	x	x	x	x							-
Diminution de 20% du niveau de violence enregistré par les autorités dans les zones du projet	«les mains courantes » (document statistique tenu par la police renseignant les incidents et plaintes)					x	x	x	x	x	x	x	x	-	
Produit 1: Les plateformes de dialogue sociale sont renforcées pour faciliter l'engagement civique des jeunes et des femmes															
Indicateur de résultat 1.1 Nombre de jeunes engagés sur la plateforme U Report et participant aux live-chat sur les thématiques liées à la paix et la cohésion sociale Niveau de référence : 340 000 Cible campagne : 450 000	Rapport d'activité	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	Année 1 : 400 000 Année 2 : 450 000
Indicateur de résultat 1.2 Nombre de femmes médiatrices de la paix engagées dans des médiations de conflits Niveau de référence : 0 Cible campagne : TBD	Rapport d'activité	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Année 1 : Année 2 :
Produit 2 : Les jeunes et les femmes disposent de capacités de prévention et de gestion de conflits et s'engagent comme acteur de changement dans leur communauté															

Indicateur 2.1. Nombre de jeunes formes sur le civisme et l'engagement civique pour la prévention et la gestion des conflits Reference : 0 Cible : 150 dont 40% de jeunes filles	Rapport d'activités				X	X	X	X	X	X	X	X	X	Année 1 : 50 Année 2 : 150
Indicateur 2.3 : Nombre de jeunes formés ou sensibilisés sur le leadership et la prévention des conflits Reference : 0 Cible : 150 dont 40% de jeunes filles	Rapport du montage du film							X						Année 1 : 0 Année 2 : 50 Année 3 : 100
Produit 3: Les jeunes disposent de capacités d'autonomisation socio-économique pour leur participation aux instances de prise de décision notamment en matière de prévention et gestion des conflits.														
Indicateurs 3.1 : Nombre de jeunes vulnérables formés en entrepreneuriat, gestion d'AGR et formation professionnelle Reference : 100 Cible : 500 dont 40% de filles	Rapport de formation				X	X	X	X	X	X	X	X	X	Année 1 : 100 Année 2 : 300 Année 3 : 100
Indicateurs 3.2 Nombre de jeunes vulnérables ayant bénéficié d'un accompagnement pour leur resocialisation (AGR, Kit, appui financier) Reference : 100 Cible : 350 dont 50% de fille	Rapport d'activité				X	X	X	X	X	X	X	X	X	Année 1 : 50 Année 2 : 50 Année 3 : 50
Indicateur 3.3 : Nombre de jeunes formés pour la promotion des droits à une identité juridique. Reference : 150 Cible : 1100	Rapport d'activités				X	X	X	X	X	X	X	X	X	Année 1 : 500 Année 2 : 600

Annexe 4 : Liste des personnes interrogées

N°	Nom et Prénoms	Genre	Organisation	Fonction	Contacts
1.	MAMADOU TOURE	M	OSCN	DG	Tel : 01 01 51 00 51
2.	DOUMBIA DIAKA RIYA	M	OSCN	Directeur du Service National des Jeunes	Tel : 07 07 88 74 33 Mail : zakydoug@yahoo.fr
3.	AMARA COULIBALY	M	OSCN	CT	Tel : 07 49 79 60 81 Mail : amaracoulibaly@yahoo.fr
4.	YAO MATHIEU	M	Chargé à l'OSCN	Chargé à l'insertion	Tel : 07 08 83 68 55 Mail : mathieuyao2@yahoo.fr
5.	FELICIEN ZAKARY	M	OSCN	Chargé d'Etudes	Tel : 07 08 86 20 90 Mail : zabfel_etienne@yahoo.fr
6.	OUATTARA AMADOU MOUSSA	M	OSCN	Directeur SCAD	Tel : 07 07 86 84 22 Mail : Ouattara@gmail.com
7.	ASSINDJO Epse BONEBO CLEMENCE	F	OSCN	S/D recrutement et formation	Tel : 07 59 34 54 02 Mail : clemenceabonebo@yahoo.fr
8.	YAPI FIDEL	M	DESPSE Ministère de l'Intérieure et de la Sécurité	Directeur	Tel : 05 05 93 92 30 Mail : fidéleyapi@gmail.com
9.	GOGONE BI BOTTY MAXIME	M	DCIDDL Ministère de l'Intérieure et de la Sécurité	DTA	Tel : 07 08 15 55 14 Mail : gogonebi@yahoo.fr
10.	MELESS ESSIS JEAN YVES	M	ONECI Ministère de l'Intérieure et de la Sécurité	Chef de Département Etat Civil	Tel : 07 09 03 44 43 Mail : koukesme@gmail.com
11.	KOYE ELOGE	M	DESPSE Ministère de l'Intérieure et de la Sécurité	Sous-Directeur	Tel : 07 07 54 75 68 Mail : koyeloge@yahoo.fr
12.	YACOUBA DIABY	M	ONG Sport Sans Frontière	Président	Tel : 07 47 12 70 74 Mail : yacoubadiaby06@gmail.com
13.	SORO WILFRIED	M	ONG Sport Sans Frontière	Secrétaire Adjoint	Tel : 07 09 66 26 43 Mail : sorowilfried7@gmail.com
14.	DAHON GENEVIEVE	F	Concours Awoulaba		Tel : 07 59 49 28 70 Mail : genevievedahonci@gmail.com
15.	SEHI ALEXIS	M	ONG Sport Sans Frontière	Vice-président	Tel : 07 07 28 26 61
16.	LASSINAN TRAORE	M	Maison du Patrimoine Culturel Grand Bassam		Tel : 07 07 93 79 92 Mail : lassinan2013@gmail.com

17.	TRAORE ESIAN AMADOU NOEL	M	ONG Sport Sans Frontière	Secrétaire Général	Tel : 07 59 21 30 05
18.	SEKONGO FERNAND	M	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Equipe inventaire	Tel :
19.	Mr SAMIAN	M	1 ^{er} Arrondissement Divo	Commissaire	
20.	ALIMAN FABRICE	M	Ministère de la Culture et de la Francophonie	OIPC	Mail : f.aliman@yahoo.fr
21.	Mr ATTO	M	Secrétaire Général de la mairie	Daloa	Tel : 07 07 58 75 43
22.	Mme KLA	F	Responsable Etat Civil	Daloa	Tel : 07 08 69 84 15
23.	Mme BOUYE	F	Agence Emploi Jeunes		Tel : 01 40 04 48 46
24.	Mme LEPA	F	Radio Daloa FM	Sous-Directrice	Tel : 07 08 00 09 16
25.	GORE BI EMMANUEL	M		Commerçant	Tel : 05 46 40 77 94
26.	SANGARE MARIAM	F		Commerçante	Tel : 05 46 71 19 09
27.	KOUAME ADJOUA SANDRINE	F		Commerçante	Tel : 07 48 96 58 08
28.	SILOMANE OUATTARA	M	ADSR	Chargé des Programmes	Tel : 07 59 71 99 65 Mail : silouattara@yahoo.fr
29.	AKO MOBIO GUY ROMARIC	M	ADSR	Comptable	Tel : 07 58 02 21 80 Mail : akoromarc84@gmail.com
30.	DIARRASSOUBA OUMAR	M	DPJ/MPJIPSC	Sous-Directeur	Tel : 07 57 21 74 23 Mail : diarrasfr2017@gmail.com
31.	KOUADIO HORTENCE KOUAMAN	M	DD Abidjan Sud MPJIPSC	Directeur départemental	Tel : 07 57 69 95 07 Mail : akouahorty@yahoo.fr
32.	VEH ANATOLE	M	DR Abidjan MPJIPSC	Directeur Régional	Tel : 05 05 66 19 30 Mail : vehanatole@yahoo.fr
33.	OKOBE KOUDOU ARSENE	M	Ministère de la Jeunesse	Sous-directeur	Tel : 07 49 02 05 44 Mail : okobearsene@yahoo.fr
34.	ALOU DYANE	F	Ministère de la Jeunesse	Comptable	Tel : 07 09 32 63 88
35.	GOULIA KUEDAKAN VINCENT	M	DPJ/MPJIPSC	Suivi-Evaluation	Tel : 07 58 90 87 77 Mail : kuedakan@yahoo.fr
36.	ATSIN COULIBALY BLANCHE	F	DPJ/MPJIPSC	Suivi-Evaluation adjoint	Tel : 07 07 39 63 15 Mail : joelabblanche@gmail.com
37.	BOLOU MONIQUE ANGELE BLIBOLO	F	DPJ/MPJIPSC	Assistant Technique	Tel : 07 59 71 67 92 Mail : moniquebolou@yahoo.fr
38.	AKO MOBIO GUY ROMARIC	M	ONG ADSR	Comptable	Tel : 07 58 02 21 80 Mail : akoromarc84@gmail.com
39.	COULIBALY EMILIEENNE	F	ONG DDE-CI	Directrice Exécutive	Tel : 27 20 24 31 35 Mail : e.coulibaly@ongddec.org
40.	KOFFI FULGENCE	M	CRF	Project Coordination	Tel : 07 08 80 19 99 Mail : fulgence@childrenradiofondation.org
41.	OUATTARA MANIGNAN	M	CCSR	Coordonnatrice	Tel : 01 01 67 13 93Mail : omanignan@gmail.com

42.	KOFFI YOBOUA N'GUESSAN ARSENE	M	CCSR	Responsable du service sensibilisation et réinsertion	Tel : 07 07 52 98 38 Mail : nkoffiyoboua@gmail.com
43.	KONE ISSA	M	CCSR	Assistant Chargé de la resocialisation	Tel : 07 08 28 09 36 Mail : koneissa688@gmail.com
44.	KOUNAPETRI ANICET	M	CCSR	Comptable	Tel : 07 07 65 46 86 Mail : kounaanicet@gmail.com
45.	ILBOUDO YVES JOSEPH	M	CCSR	Spécialiste en passation de marché	Tel : 07 59 07 43 07 Mail : ilbou74@yahoo.fr
46.	OUATTARA ABAH	M		Chargé de la planification	Tel : 07 59 55 69 00 Mail : absonvilla@yahoo.fr
47.	MAHI BRIZZI WILFRIED	M		Chargé protection de l'Enfant	Tel : 05 04 44 12 40 Mail : brizzipolo@gmail.com
48.	BAN AFFI EUGENE	M	Chef AKAN de Man	PRESIDENT	Tel : 07 09 85 11 86
49.	KOUAKOU N'GUESSAN SERGE	M	Ministère de la Solidarité	DR	Tel : 07 08 56 54 22
50.	KONSA KOUASSI	M	AKAN	SG	Tel : 07 09 25 34 70
51.	TIOTE FATOUMATA	F		Chargé de la promotion de la femme	Tel : 07 77 04 71 36 Mail : fantatiote77@gmail.com
52.	HOUMBADJI GBA BERNADETTE	M		Commissaire aux comptes FAF	Tel : 07 07 51 05 13 Mail : gbabernadette2014@gmail.com
53.	GUEY HELENE Epse ZOH	F		Chargé de l'immobilier	Tel : 07 08 20 05 87
54.	SIABA LEUPOUH CLEMENCE	F		Présidente Gouan Wodo	Tel : 07 57 38 18 86
55.	BOGBEU SAHI GEORGETTE	F		Chargé de l'immobilier	Tel : 05 05 79 89 28
56.	GUEI SADIA AGNES IDA	F		Chargé de l'Immobilier	Tel : 05 74 87 18 49
57.	SIRIKI TOURE	M	Chef du Denguelé	Conseiller pédagogique à la retraite	Tel : 05 06 06 97 53
58.	DIABY ISMAÏLA YOUSOUF	M	Secrétaire du Denguelé	Agent d'Assurances	Tel : 07 47 03 62 61
59.	BAMBA MOUSSA	M	SG de la jeunesse d'Odienné	Professeur	Tel : 07 49 37 65 67
60.	DIARASSOUBA SIAKA	M	Président de la jeunesse d'Odienné	Conseiller Pédagogique	Tel : 05 05 85 86 48
61.	FOFANA TAHIROU	M	Association des imams Odienneka à Man	Adjoint à l'Imam principal des Odienneka à Man	Tel : 07 09 06 27 82
62.	TRAORE KASSOUM	M	Jeunesse du Denguele	Responsable de sous-préfecture	Tel : 07 09 22 23 69
63.	DIARASSOUBA MAMADOU	M	Trésorier Jeunesse d'Odienné	Trésorier	Tel : 07 07 50 22 85 Mail : diarassoubamamadou68@gmail.com
64.	KOUADIO KOFFI PACOME	M	PJIPSC	Agent	Tel : 07 08 17 35 22 Mail : pacomkouadio79@gmail.com
65.	ZADE GUY GILBERT OLIVIER	M	PJIPSC	Agent	Tel : 07 58 47 01 89 Mail : zadeguygilbertolivier@gmail.com

66.	DIARASSOUBA Epse KONE	F	PJIPSC	Agent	Tel : 07 08 53 13 29 Mail : diarassouba.fatou@gmail.com
67.	BAMBA SOUMAÏLA	M		Etudiant	Tel : 07 47 24 56 74
68.	SAMASSI MOHAMED	M		Président TNV	Tel : 07 77 43 24 63
69.	ZODI ULRICH	M		Etudiant	Tel : 07 67 08 59 30 Mail : zodiulrich@gmail.com
70.	BAMBA ALIDJOU	M		Etudiant	Tel : 07 07 00 58 09 Mail : balidjou55@gmail.com
71.	GAHOUE ANGE SOPHIE	F		Etudiant	Tel : 07 47 69 83 53
72.	BAMBA FATOU	F		Etudiante	Tel : 07 69 32 59 70 Mail : b.fatou6932@gmail.com
73.	DOUMBIA SOULEYMANE G	M		Etudiant	Tel : 07 69 80 36 14
74.	DIAN OLIVIER	M		Professeur	Tel : 07 47 03 57 51 Mail : vileroidani@gmail.com
75.	GUE KASSIA ARSENE	M		Chef de Cabinet du président communal	Tel : 07 57 54 79 53 Mail : guekassiarsene@gmail.com
76.	BROU NOE ELVIS G	M		Instituteur	Tel : 07 57 27 47 45 Mail : brouelvis15@gmail.com
77.	TRAORE SIAKA	M		Mécanicien	Tel : 07 79 21 53 74
78.	TAMBOURA FATOUMATA	F		Elève	Tel : 05 64 06 58 07
79.	DOUMBIA MOUSTAPHA	M		Menuiser	Tel : 05 84 32 53 34
80.	KONATE SARAN	M		Elève	Tel : 05 64 36 29 91
81.	DIALLO ASSA	M			Tel : 05 66 22 00 82
82.	GUEHI SANGELICE	M			Tel : 05 66 87 77 31
83.	CISSE NASTOU	F			Tel : 07 08 29 80 50
84.	GUEHI MARILINE	F			Tel :
85.	KOZI PRINCE	M			Tel : 07 07 25 02 19
86.	BAMBA SITA	F			Tel :
87.	DEMBELE FILY	M			Tel : 05 76 39 09 55
88.	DIARRA NASSA	F			Tel : 05 65 51 41 46
89.	GUETI ZINGBE MARTIN	M			Tel : 07 08 05 99 32
90.	N'DA KOUASSI ALFRED	M	ONG VISA	Président	Tel : 07 08 84 34 48 Mail : ongvisa2016@gmail.com
91.	N'TE KOUAKOU AHOU ROSE	F	DR PJEJ	Formateur	Tel : 07 68 56 51 91
92.	HOUE BLEHI AZIGBO PAULINE	F	DR Promotion de la Jeunesse	Agent	Tel : 07 08 77 14 50 Mail : blehiazigbopauline@gmail.com
93.	SORO NEE MANGOUAN LAURETTE EMMA	F	Direction régionale de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté	Directeur régional	Tel : 07 07 1105 12 Mail : lolitaso@yahoo.fr

94.	YAO ASSIENAN VANESSA MARIE JOSEE	F	Direction régionale de la promotion de la jeunesse, insertion professionnelle et du service civique	Agent	Tel : 07 79 50 53 93 Mail : yaoassienanvanessa@gmail.com
95.	TROH THIERRY	M	Direction régionale de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté	Agent	Tel : 07 07 08 17 04 Mail : trohthierry@gmail.com
96.	NEBOU ETTIENNE	M	ONG VIF	Directeur	Tel : 07 07 09 94 94 Mail : nebetio@ongvif.org
97.	KONE SEKOU	M	ONG VIF	Animateur social	Tel : 07 08 23 86 01 Mail : sekoukone583@yahoo.fr
98.	HAÏDARA CHERIF A. AZIZ	M	Jeunesse communale Daloa	Chef de cabinet	Tel : 07 09 86 43
99.	KONE VAMOUGNAN	M	Jeunesse communale Daloa	Président des jeunes du quartier abattoir	Tel : 07 47 49 33 54 Mail : vamoug19@gmail.com
100.	TOURE YOUSOUF	M	Jeunesse communale Daloa	Vice-président quartier Marais, secrétaire à la santé	Tel : 07 08 83 90 39
101.	DIGBEU MAX JONATHAN	M	Jeunesse communale Daloa	Président des jeunes de Sapia	Tel : 07 08 49 78 20 Mail : digbeujonathan@gmail.com
102.	LAGO SERGE MEDARD	M	Jeunesse communale Daloa	Président des jeunes e Gbokora	Tel : 07 48 62 52 53 Mail : sergelago2@gmail.com
103.	NAHOUNOU ZIKA JACQUES	M	Jeunesse communale Daloa	Président de Gbeuliville	Tel : 07 57 70 51 76 Mail : zikanahounourode@gmail.com
104.	DIARASSOUBA SAHIBOU	M	Jeunesse communale Daloa	Membre d'UJCD	Tel : 07 09 32 14 83 Mail : diarraleblanc386@gmail.com
105.	ZADI YVES FRANCIS V.	M	Jeunesse communale Daloa	Secrétaire à la communication	Tel : 07 08 18 07 50 Mail : lovelyzadi225@gmail.com
106.	TRAORE DOKOULO	M	Jeunesse communale Daloa	Secrétaire à l'organisation	Tel : 07 07 08 35 01 Mail : traore.dhl@gmail.com
107.	TOFANA ABOUBAKAR SIDIKI	M	Jeunesse communale Daloa	Président	Tel : 07 08 84 37 51 Mail : alzaka1990@gmail.com
108.	TIEOUHIN HUGUES JUNIOR	M	Jeunesse communale Daloa	Président Belleville	Tel : 07 79 62 41 60 Mail : tieouin@gmail.com
109.	CISSE ABOU	M	Jeunesse communale Daloa	Président des jeunes d'abattoir Sud	Tel : 07 07 15 32 50 Mail : ciskodegeneve@gmail.com
110.	SYLLA ABASSI MOHAMED	M	Jeunesse communale Daloa	Représentant le président des jeunes de Texas	Tel : 07 79 28 60 Mail : syllaabassimohamed@gmail.com
111.	LIGUE HONORE ERIC	M	Jeunesse communale Daloa	Président de la jeunesse Tagoura	Tel : 07 57 96 81 93 Mail : liguehonore@gmail.com
112.	LAMBONI KOUAME EMMANUEL	M	U-Report Daloa	Responsable communication	Tel : 07 57 42 53 49

113.	N'CHO FLORIS	M		Responsable communication Adjoint	Tel : 07 47 89 77 60
114.	COULIBALY Epse SOUMAHORO M. FELICITE	F	Ministère du tourisme et des loisirs Dabou	Directeur régional	Tel : 07 57 01 01 40 Mail : soumahoro.felicite@yahoo.fr
115.	ESSO SOB SESS	M	Jeunesse communale	Président	Tel : 07 69 96 73 55
116.	TRA BI KOUAME PRINCE ARNAUD	M	Jeunesse communale	Entrepreneur	Tel : 07 79 35 44 91
117.	SORO AHMED MICHAEL	M	Jeunesse communale	Etudiant	Tel : 07 57 88 03 33 Mail : ahmedsoro98@gmail.com
118.	TRAORE MAÏMOUNATA	F	Jeunesse communale		Tel : 05 05 04 16 39 44
119.	SEME YAH EDOXIE	F	Jeunesse communale	Etudiante	Tel : 05 44 61 27 05
120.	ESSE AMSTRONG	M	Jeunesse communale	Membre	Tel : 07 68 51 38 43
121.	OUATTARA KINAYA	M	Relais Communautaire	Président	Tel : 07 07 61 38 73 Mail : kinayaolivier@gmail.com
122.	OULAÏ KESSE FRANCK-JOSEE	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 07 51 43 59 Mail : franckhoulai93@gmail.com
123.	DAO KOROTOUMOU	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 59 07 20 07 Mail : dao.korotoumou@yahoo.fr
124.	KONE KIKOUN EVARISTE	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 09 73 99 21 Mail : evaristekone.542@gmail.com
125.	KONE KOLO VINCENT	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 07 17 95 67 Mail : konekolovincet@gmail.com
126.	KONATE ISSOUF	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 47 88 11 91 Mail : konateissouf218@gmail.com
127.	COULIBALY DRISSA	M		Président des jeunes	Tel : 07 09 18 23 57
128.	COULIBALY BAKARAMOKO HAMED	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 57 83 86 79
129.	OUATTARA KROUWELE ADRIEN	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 49 17 92 20 Mail : adrienouattara13@gmail.com
130.	KONE JOACHIM	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 05 06 66 95 03 Mail : yekeliminanojoachimkone95@gmail.com
131.	COULIBALY VERONIQUE	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 87 57 31 39
132.	KONE MABAN	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 68 36 72 34
133.	TRAORE ASSETA	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 08 35 71 62 Mail : traoreasseta2@gmail.com
134.	KONE JULES AYMARD	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 01 42 51 71 39
135.	COULIBALY BENJAMIN	M	Jeunesse de Nikolo	Président	Tel : 05 05 71 77 10
136.	KONE JOACHIM	M	Jeunesse de N'Dana	Président	Tel : 01 02 04 79 69
137.	ANTOINE OUATTARA NICOLE	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 49 85 90 58
138.	SANOGO SOUALO	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 48 94 14 56

139.	OUATTARA TENIN	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 49 97 98 54
140.	KONAN KOUADIO HERVE JAURES	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 09 20 60 75 Mail : jaureskonan99@gmail.com
141.	KONE PENANKPEFAN	M	Relais Communautaire	Président d'association	Tel : 07 87 27 98 08
142.	CAMARA PENANHE EDWIGE LARISSA	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 07 11 14 99
143.	COULIBALY GHISLAINE	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 09 17 85 15
144.	HILI GRACE MARIE	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 57 58 60 86
145.	OUATTARA SANGUE	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 01 52 71 58 81
146.	OUATTARA MIGOBAN	M	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 78 91 06 87
147.	KONE KOLO CHARLOTTE	F	Relais Communautaire	Membre	Tel : 07 09 73 96 32
148.	OTCHOUMOU ATHANASE	M	DR de la promotion de la jeunesse	DR de la jeunesse	Tel : 07 07 06 63 08 Mail : otchoumath@gmail.com
149.	KONE SIE SIRIKI	M	Direction de la jeunesse Katiola	Agent	Tel : 07 08 56 62 55 Mail : cyril7791@gmail.com
150.	OUATTARA WAOGNININ	M	Chef de Pediakaha	Président des Chefs	Tel : 07 57 83 03 72 Mail : ouattwao@gmail.com
151.	TOURE NAWOTABE	M		Chef de Nagnankaha	Tel : 07 58 94 06 09
152.	KONE GNOMITIEN ANTOINE	M		Chef de Jeanne d'arc	Tel : 07 07 22 15 65
153.	KATIN COULIBALY	M		Chef de Gbelekaha 2	Tel : 07 48 31 00 65
154.	FOHANTCHIN COULIBALY	M		Chef de Gbelekaha 1	Tel : 07 49 09 87 95
155.	TOURE LONAN DOMINIQUE	M			Tel : 07 58 39 22 56
156.	TRAORE YEONHO	M		Chef de Lafankaha	Tel : 07 47 10 64 04
157.	M'BORI JEAN	M		Chef de Konankaha	Tel : 07 07 52 38 42
158.	COULIBALY TIEMOKO BASILE	M		Chef Canton Fronan	Tel : 07 07 88 70 34
159.	TOURE KINANKANH	M		Chef du Canton Timbe	Tel :
160.	COULIBALY ABOU	M		Chef de Gborodougou	Tel : 07 49 75 41 00
161.	TOURE KOLO INNOCENT	M		Chef de Canton de Katiola	Tel : 07 07 88 71 68
162.	KONE SIE SIRIKI	M	Direction de la jeunesse Katiola	Agent	Tel : 07 08 56 62 55 Mail : cyril7791@gmail.com
163.	OUATTARA WAOGNININ	M	Chef de Pediakaha	Président des Chefs	Tel : 07 57 83 03 72 Mail : ouattwao@gmail.com
164.	TOURE NAWOTABE	M		Chef de Nagnankaha	Tel : 07 58 94 06 09
165.	KONE GNOMITIEN ANTOINE	M		Chef de Jeanne d'arc	Tel : 07 07 22 15 65
166.	KATIN COULIBALY	M		Chef de Gbelekaha 2	Tel : 07 48 31 00 65
167.	FOHANTCHIN COULIBALY	M		Chef de Gbelekaha 1	Tel : 07 49 09 87 95
168.	TOURE LONAN DOMINIQUE	M			Tel : 07 58 39 22 56
169.	TRAORE YEONHO	M		Chef de Lafankaha	Tel : 07 47 10 64 04
170.	M'BORI JEAN	M		Chef de Konankaha	Tel : 07 07 52 38 42

171.	COULIBALY TIEMOKO BASILE	M		Chef Canton Fronan	Tel : 07 07 88 70 34
172.	TOURE KINANKANH	M		Chef du Canton Timbe	Tel :
173.	COULIBALY ABOU	M		Chef de Gborodougou	Tel : 07 49 75 41 00
174.	TOURE KOLO INNOCENT	M		Chef de Canton de Katiola	Tel : 07 07 88 71 68
175.	GO BI OURI DIEUDONNE	M	DR de la jeunesse	Chargé de la vie associative	Tel : 07 07 73 47 88 Mail : gobioueri15@gmail.com
176.	TAHI ZOHO CHARLES	M	Président départemental CNJ Guiglo	Président départemental	Tel : 07 68 50 92 28 Mail : taitchesseyecharles@gmail.com
177.	GBEHE PATERNE	M	CNJ Cavally	Président régional	Tel : 07 57 44 80 44 Mail : paternegbehe@gmail.com
178.	MONSIO ALAIN CYR-SAINT OMER	M	Coordination régionale ONG OJADE	Coordinateur régional	Tel : 07 48 94 15 50 Mail : omermonsio@gmail.com
179.	OULI TIEHIGISRE ROGER PACOME	M	Chargé de la sécurité régionale de Cavally	Ambassadeur de la paix	Tel : 07 57 07 19 41
180.	DJIMAN N'GUETTA REMI	M	Ambassadeur de la paix	Trésorier	Tel : 07 48 53 24 45
181.	TOHIDJE TOHIGBATOU MARIE HORTANCE	F	Espace ami des femmes pour la paix de Guiglo	Secrétaire générale	Tel : 07 07 36 47 57 Mail : marie_htohidje@yahoo.fr
182.	BADE FLORA CONSTANTINE Epse DJEHA	F	Espace ami des femmes pour la paix de Guiglo	Secrétaire pour le matériel des AGR	Tel : 05 76 16 63 22 Mail : badeflora@gmail.com
183.	NAHIME NINNEHO HENRIETTE	F	Espace ami des femmes pour la paix de Guiglo	Présidente	Tel : 07 09 74 34 10
184.	GNONSIO JULIETTE	F	Espace ami des femmes pour la paix de Guiglo	Membre	Tel : 07 07 24 21 54
185.	BAHON MELAINE Epse VOUHO	F	Espace ami des femmes pour la paix de Guiglo	Secrétaire général Adjoint	Tel : 07 77 63 92 75 Mail : vouhomelaine@gmail.com
186.	LADJI NEE DROH MADELAINE	F	Espace ami des femmes pour la paix de Guiglo	Conseillère	Tel : 07 07 74 86 42 Mail : drohmadelaine1951@gmail.com
187.	GNOYOHOU FERNANDE Epse TOUAHON	F	Espace ami des femmes pour la paix de Guiglo	Secrétaire général adjointe chargée du matériel des AGR	Tel : 07 07 18 54 80 Mail : saratouahon@gmail.com
188.	GUIRO SEHI JEANNETTE	F	UFEG	Présidente	Tel : 07 47 76 66 17
189.	MINATA OUEDRAOGO	F	Espace ami des femmes de Duékoué	Présidente	Tel : 07 07 60 32 37 Mail : femmeleadersdke@yahoo.fr
190.	ZAIPO BOHOU PAULINE Epse ZAHI	F	Espace ami des femmes de Duékoué	Secrétaire général	Tel : 07 42 22 86 11 Mail : zaipobohou@gmail.com
191.	KAMANDE DJELEA JULIE	F	Espace ami des femmes de Duékoué	Membre	Tel : 07 47 15 72 68
192.	YAO MOKEY LYDA	F	Espace ami des femmes de Duékoué	Vice-présidente	Tel : 07 58 82 66 94
193.	GUE MARIE DROH	F	Espace ami des femmes de	Membre	Tel : 05 05 15 63 83

			Duékoué		
194.	KOUADIO KOYE ETTIENNE	F	Direction régional de la jeunesse du Guemon	Chef service jeunesse	Tel : 07 08 93 61 16 Mail : etiennekouadio2015@gmail.com
195.	ANTOINETTE AHOU KOUADIO	F	CVS	Membre	Tel : 07 08 16 72 04 Mail : antoinettek064@gmail.com
196.	KANGO ALEXIS	M	Coordination des ONG département de Duékoué	Président	Tel : 07 08 73 79 49 Mail : kongoalexis3@gmail.com
197.	LAHOUE KITO CLODINE Epse N'DRI BI	F	ONG OBEFE	Présidente	Tel : 07 47 52 42 32 Mail : koedac1@gmail.com
198.	FAHEDIA JUDICAEAL	M	Union de la jeunesse Communale Duékoué	Secrétaire général	Tel : 07 47 12 50 95 Mail : fahedia10@yahoo.fr
199.	GADE GUILLAUME	M	CNJ Duékoué	Président	Tel : 05 04 76 67 55 Mail : gadefils@gmail.com
200.	NAHE ANGELINE	F	Afrique Assistance	Trésorière	Tel : 05 05 41 82 60 Mail : naheangeline27@gmail.com
201.	BAH GNOMPOA EVODIE LARISSA	F	Assistance	Membre	Tel : 05 76 86 17 93 Mail : evodiegnompoa@gmail.com
202.	DIE HERMANN	M	Assistant	Membre	Tel : 01 72 57 1074 Mail : manohprod99@gmail.com
203.	KONE MOUSSA	M	UJCD	Président communal	Tel : 07 09 03 72 75 Mail : konemoussa89@gmail.com
204.	TOUA BI KALOU CELESTIN	M	ONG bonne action comite de veille et de prévention de conflit	Président	Tel : 07 08 39 38 56 Mail : touabicelest@gmail.com
205.	WOMPIE HENRI JOEL	M	U-Report Duékoué	Président	Tel : 07 08 55 31 78 Mail : j.wompi65@gmail.com
206.	TAHA SETH	M	U-Report Duekoué	Membre	Tel : 05 84 90 82 55 Mail : sethtaha40@gmail.com
207.	SANOU SOLO	M			Tel : 05 55 26 12 96
208.	BAKAYOKO LACINE	M			Tel : 05 44 71 69 19
209.	SILUE WANNAN	M			Tel : 05 05 44 10 60 29
210.	CHERIF LACINE	M			Tel : 05 44 18 29 68
211.	DOSSO VAFOUMBA	M			Tel : 05 05 10 66 93
212.	KAMAGATE ABOULAYE	M			Tel : 07 78 17 67 24
213.	BAMBA LACINE	M			Tel : 05 04 09 84 93
214.	WAHOU DIOMANDE	M			Tel : 05 06 55 90 03
215.	KANTE SIAKA	M			Tel : 07 47 05 58 37
216.	DOSSO ADAMA	M			Tel : 05 05 52 22 27
217.	DOSSO YAYA	M			Tel : 07 09 88 47 05
218.	ABOU SOUMAHORO	M			Tel : 07 47 63 06 50

219.	KONE MAMADOU	M			Tel : 07 07 47 95 98
220.	INZA KONE	M			Tel : 07 09 86 27 43
221.	DIARRASSOUBA BRAHIMA	M			Tel : 07 09 93 42 19
222.	FOFANA SOUMAILA	M			Tel : 05 46 88 40 18
223.	BAMBA KASSIM	M			Tel : 05 76 65 46 31
224.	BAMBA YAYA	M			Tel : 05 05 82 12 70
225.	SOUMAHORO SINDO	M			Tel : 07 47 84 51 13
226.	YEO NATIO	M			Tel : 05 04 63 45 89
227.	SANGARE KAKI	M			Tel : 05 45 50 96 10
228.	TIONA FOFANA	M			Tel : 05 06 40 30 92
229.	PIENAN SORO	M			Tel : 05 55 55 51 45
230.	MORITIE KONE	M			Tel : 05 06 85 55 75
231.	VASSIRIKI BAKAYOKO	M			Tel : 07 57 00 12 57
232.	DIALLO LANZENI	M			Tel : 05 05 52 78 00
233.	SOULEYMANE BAMBA	M			Tel : 07 07 94 80 13
234.	SAWADOGO BRAHIMA	M			Tel : 05 46 39 84 99
235.	ADAMA DIAKITE	M			Tel : 05 04 33 02 51
236.	TIOTE TRA MOHAMED	M			Tel : 07 07 30 23 20
237.	KAMAGATE BRAHIMA	M			Tel : 07 08 62 30 70
238.	KOUADIO KOYE ETTIENNE	M	DR, Jeunesse, insertion professionnelle	Chef de service jeunesse	Tel : 07 08 93 61 16
239.	N'DA KONAN JEAN MARIE	M	Direction CSE Duékoué	Directeur CSE Duékoué	Tel : 07 09 36 26 40
240.	GAMENAN THOMAS	M	Direction Régionale MFFE	Chef de service	Tel : 07 57 12 05 77
241.	ETIENNE TUO LASSINA	M	Radio Satellite FM	Directeur des programmes et point focal jeunes reporters	Tel : 07 57 48 70 03 Mail : tuo.etienne@yahoo.fr
242.	APINZA AFFALA RITA AXELLE	F		Jeunes Reporters	Tel : 05 85 11 87 07 Mail : apinzaritaaxelle@gmail.com
243.	KONAN DORES MURIELLE	F		Jeunes Reporters	Tel : 07 58 03 0023 Mail : doreskonan98@gmail.com
244.	COULIBALY ZIE	M		Jeunes Reporters	Tel : 05 64 58 72 78 Mail : coulibalzyie4@gmail.com
245.	SORO MARIE AUGUSTINE	F		Jeunes Reporters	Tel : 07 77 78 90 41 Mail : stmarieaugustine@gmail.com
246.	YAKA SENIN	M	DR Jeunesse	DR	Tel : 07 48 96 55 94 Mail : seninyara206@gmail.com
247.	GOURSSE JAURES	M	Encadreur Scout	Jeune Report	Tel : Mail : christgoue@gmail.com
248.	GOUESSE CHRISTIAN JAURES	M	U-Reporter Korhogo	Président	Tel : 07 47 51 12 15 Mail : christgoue@gmail.com

249.	TUO NAWA MOÏSE	M	U-Reporter Korhogo	Chargé de la mobilisation	Tel : 07 58 48 17 01 Mail : tuomoses5@gmail.com
250.	MONDON ANGE CLAUDIA	F	U-Reporter Korhogo	Chargé des relations extérieures	Tel : 07 08 69 73 69 Mail : mondonange2000@gmail.com
251.	EKIAN ABO CLEMENT FULGENCE	M	U-Reporter Korhogo	Chargé de communication	Tel : 07 49 87 07 86 Mail : fulgenceekian@gmail.com
252.	SORO MARIAM	F		Coiffeuse	Tel : 05 06 12 07 96
253.	OUATTARA AWA	F		Couturière	Tel : 05 85 75 67 21
254.	COULIBALY AMINATA	F		Coiffeuse	Tel : 07 47 32 33 87
255.	TUO HAMIDOU THIERRY	M		Electricien	Tel : 05 66 55 57 70
256.	SORO N'WANNAN DAOUDA	M		Communication AEJT	Tel : 05 05 14 84 27
257.	EMMANUEL SEKONGO	M	U-Report		Tel : 07 79 24 46 96 Mail : emmanuelsekongo@gmail.com
258.	OUATTARA AWA	F	AEJT		Tel : 07 08 08 85 26
259.	OUATTARA N'GOLO BENJAMIN	M	AJET	Chargé de la mobilisation	Tel : 05 55 35 56 72
260.	PARE ISSOUF	M	AEJT	Président	Tel : 07 07 67 88 95
261.	YARA SENIN	M	DR de la Jeunesse	DR	Tel : 07 48 96 55 94 Mail : seninyara206@gmail.com
262.	SEKONGO ALEXIS FOUNAKPON	M		Operateur Culturel	Tel : 07 09 20 39 89 Mail : lebalafondunord@gmail.com
263.	KOBENAN KRA LAMBERT	M		DR FFE	Tel : 07 07 23 09 66 Mail : kobenankra2006@yahoo.fr
264.	TRAORE BÈH	M		DR de la culture	Tel : 07 47 83 88 96
265.	CAMARA ISSA	M		RSE DR MSLP	Tel : 07 08 43 76 60 Mail : iscamara01@gmail.com
266.	NIAMIEN GUY RICHARD	M	UNICEF Korhogo	Chef Bureau	Tel : 05 85 63 89 12 Mail : gniamien@unicef.org
267.	KOUAME K. ETIENNE	M	UNICEF Korhogo	Administrateur Education	Tel : 05 74 19 08 58 Mail : kofkouame@unicef.org
268.	AKONGUHI A. CLEMENCE	F	UNICEF Korhogo	Adm protect et VIH ADO- Jeunes	Tel : 05 75 82 04 49 Mail : aakonguhi@unicef.org
269.	TINTO MOHAMED LAMINE	M	UNICEF Korhogo	ADO-JEUNES	Tel : 07 09 10 81 92 Mail : mtimto@unicef.org
270.	KOBENAN KRA LAMBERT	M		DR FFE	Tel : 07 23 09 66 07 Mail : kobenankra2006@yahoo.fr
271.	SORO ABIBA	F		Attaché des finances MFFE	Tel : 07 09 32 35 45 Mail : abibasoro6@gmail.com
272.	SANTOU SENAN APPOLINAIRE	M		Adjoint Administratif	Tel : 01 42 02 26 85 Mail : santouappolinaire04@gmail.com

273.	COULIBALY YELE SALIMATA	F		Secrétaire MDFCK	Tel : 07 49 13 60 31 Mail : salimatac753@gmail.com
274.	COULIBALY SITA	F		Trésorière MDFCK	Tel : 05 45 15 21 21
275.	COULIBALY MASSO	M		Membre MDFCK	Tel : 07 47 66 63 39
276.	CISSE MARIAM	F		Membre MDFCK	Tel : 05 45 82 85 93
277.	COULIBALY YEGNON ROLAND	M		Membre	Tel : 07 78 00 08 00 Mail : yegnon.coul@gmail.com
278.	SORO N'WANNAN DAOUDA	M		Chargé à la communication	Tel : 07 77 50 55 27
279.	SORO FOUNDAGUI	M		Membre	Tel : 07 08 75 96 10 Mail : foundaguisoro01@gmail.com
280.	CHERIF MAMADOU	M		Membre	Tel : 05 56 13 75 39 Mail : mamadoucherif757@gmail.com
281.	COULIBALY LABALA S.	M		Membre	Tel : 07 09 95 44 95 Mail : labasouly@gmail.com
282.	EPEKOU NAHIN GEORGES	M	Direction de la Jeunesse	Superviseur ADSR	Tel : 07 09 34 81 90
283.	TOURE ISSIAKA	M	ACCNRD	Chef Odienea	Tel : 05 04 74 52 37
284.	YEO NAMBEGUE	M	ACCNRD	Chef canton de Korhogo	Tel : 07 07 70 80 08
285.	GUEU DIOMANDE	M	ACCNRD	Chef Dan	Tel : 05 06 55 84 78
286.	TOUBOUI BI BOLI	M	ACCNRD		Tel : 05 05 08 21 79
287.	KOFFI KOUADIO ALBERT	M	ACCNRD		Tel : 07 07 13 83 76
288.	GRAH GNANDRO CECILE	F	ACCNRD		Tel : 07 07 74 99 41
289.	KOKO SERAPHIN	M	ACCNRD	Protocole	Tel : 07 07 88 11 56
290.	OSSEY ADOU ANTOINE	M	ACCNRD	Chef des chefs de communauté	Tel : 07 77 84 11 29
291.	HORI GNAHOVA VALENTIN	M	ACCNRD	Secrétaire de l'ACCNRD	Tel : 07 07 46 59 64
292.	SOUMAÏLA SANOGO	M	UNESCO du Lôh Djibouah	Président	Tel : 07 07 07 38 05 Mail : soumailasanogo959@gmail.com
293.	DIOMANDE ADAMA	M	CNJ-CI DIVO	Délégué départemental	Tel : 07 09 67 65 84
294.	BAKAYOKO MOUSSA	M	UNICEF Divo	Chef du groupe du plaidoyer	Tel : 07 58 00 71 43
295.	TEDJE PAVEL	M	Mouvement pour le développement de Divo	président	Tel : 07 49 08 10 74 Mail : paveltedje@yahoo.fr
296.	BEDIA GNALY ALBERT	M	Parlement des jeunes de CI	Coordinateur Régional	Tel : 05 56 61 10 30 Mail : bedia2017@gmail.com
297.	KOUADIO KOUASSI MARIUS	M	Parlement des jeunes de CI	Coordinateur Communal	Tel : 07 57 94 82 15
298.	NEYA FRANCK MICHAEL	M	U-Report	Membre de l'UNE	Tel : 05 05 14 82 11 Mail : neyafm55@gmail.com
299.	LIKAGNE NE YOHOU CHRISTELLE	M	UNESCO	Membre	Tel : 07 08 66 48 88
300.	GUEI NEROUX NATACHA	M	UNESCO	Vice-présidente UNESCO	Tel : 07 58 10 08 07
301.	ZION CELESTIN	M	DR Culture	Conseiller extra-scolaire	Tel : 07 07 23 06 51

302.	TRAORE MOUDOULAYE	M	Lycée Moderne 1 Divo	Proviseur	Tel : 07 47 84 86 08 Mail : ouelhamy@gmail.com
303.	SILUE TORNA YAYA	M	Lycée Moderne 2 Divo	Assistant Social	Tel : 07 08 47 07 43 Mail : siluepaixdedieu@gmail.com
304.	AYE YAPI BERNARD	M	Lycée moderne 1 Divo	Adjoint au chef d'Etablissement	Tel : 07 47 75 54 30 Mail : ahibe.21pclm@gmail.com
305.	N'GUETTA GERMAIN	M	ADSR	Agent	Tel : 07 07 11 27 73
306.	KOUAKOU KOUADIO	M	Lycée moderne 1 Divo	Adjoint au chef d'établissement	Tel : 07 58 69 86 56
307.	YAO DEDINOE	M		Président des jeunes	Tel :
308.	N'GUESSAN KOMENAN AMBROISE	M		Planteur	Tel : 05 05 12 68 05
309.	WARAMA MARIAM	F		Ménagère	Tel :
310.	GBAKRE JUDITE	F		Trésorière	Tel :
311.	GALE ELISABETH	F		Ménagère	Tel :
312.	BAKAYOKO MARIAMA Epse SEKONGO	F	DR Ministère de l Femme, la Famille et de l'Enfant	Directrice régionale	Tel : 07 07 86 95 79 Mail : mariamabakaoyo@yahoo.fr
313.	COULYBALI IBRAHIM	M		Restaurateur, Bouaké	
314.	FADIGA LANCINE DAVID	M	JR FFE	Chef de service	Tel : 07 07 24 35 58 Mail : fadigadavid9@gmail.com
315.	GONDO BERTINE	F	Espace ami des femmes	présidente	Tel :
316.	TEBAO TIEHE VERONIQUE	F	Espace ami des femmes	Secrétaire	Tel : 07 07 14 97 80
317.	KONE WELEA	F	Espace ami des femmes		Tel : 07 58 16 48 17
318.	BAYETO HELENE	F	Espace ami des femmes	Trésorière	Tel : 07 07 86 26 61
319.	ASSOUAN ELISABETH	F	FAOFDI	Fédérale	Tel : 07 49 10 83 67
320.	DOZORO CELESTINE	F	Espace ami des femmes	Secrétaire à l'organisation	Tel : 07 08 55 84 45
321.	DIABATE MASSENDJE	F	Espace ami des femmes	Vice-Présidente à l'organisation	Tel : 07 49 44 66 82
322.	COULIBALY SEKANPOHO	F	Association des femmes senoufos	Présidente	Tel : 05 44 23 78 51
323.	SOBE SIMONE	F	Association AHDJ	Vice-présidente	Tel : 07 08 40 87 50
324.	ANOMA ANGELE	F	Association AHDJ	Présidente	Tel : 07 48 04 49 22
325.	DIDO DELPHINE	F	Association cœur unis de dougako	Vice-présidente	Tel : 07 89 53 79 05
326.	DOUAGBA FELICITE	F	Association gbapenin	Présidente	Tel : 07 57 32 55 01
327.	KONE MARIAM	F	Association Kenedy de Dialogue 2	Présidente	Tel : 05 46 58 03 65
328.	TRAORE BINTOU	F	Association dougousegbê	Présidente	Tel : 05 75 68 30 55
329.	WEHI MADELAINE	F	Association de femmes de bada village		Tel : 07 48 77 57 38
330.	DJAH AKISSI ANNE	F	Association des femmes de la		Tel : 05 06 48 28 45

			mairie		
331.	FATOUMANTA KONE	F	Association affedi		Tel : 07 08 23 99 09
332.	GNAMIAN BLA FRANCOISE	F	Association akayra des femmes de brioré		Tel : 01 73 51 34 45
333.	DJAH DABE LANDRY	M	Scout	Sécurité	Tel : 07 78 64 55 19 Mail : djah.landry@yahoo.fr
334.	TOBIAS ALEX	M	Scout	Sécurité	Tel : 05 76 33 44 58
335.	YOBOUET KONAN ESAÏE	M	U-Report	Membre	Tel : 07 48 32 01 38 Mail : eloykonanesai@gmail.com
336.	GOHOU BALET KORET MICHAEL	M	U-Report	Membre	Tel : 05 85 12 09 16 Mail : gohoubaletmichael@gmail.com
337.	SAHOUA BI KOUADIO PETRUS	M	Scout	Sécurité	Tel : 07 67 67 42 88
338.	SOUMAÏLA SANOGO	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	président	Tel : 07 07 07 38 05 Mail : soumailasanogo@gmail.com
339.	GUEI LEROUX NATACHA	F	Relais communautaire Lôh Djiboua	Vice-président	Tel : 07 58 10 08 07 Mail : lerouxnatachagui@gmail.com
340.	DOGO ALIKO PAUL	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Secrétaire général de la structure	Tel : 07 87 61 04 42
341.	SOUMAHORO ABOUBAKAR	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Secrétaire général Adjoint	Tel : 07 08 60 56 80 Mail : soumkao56@gmail.com
342.	ZION CELESTIN	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Membre représentant du DR Culture	Tel : 07 07 23 06 51 Mail : zioncel04@gmail.com
343.	TINGA AROUNAN JACQUE	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Membre	Tel : 05 05 46 75 18
344.	KOFFI M'BRAH JACQUES	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Membre	Tel : 07 47 29 46 20
345.	ZIRIGNON GNAGBO ELYSEE	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Membre	Tel : 07 58 92 30 24
346.	DANET DADIE HERMANN	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Membre	Tel : 05 46 70 61 09
347.	IRA MIRIAM MIKA	F	Relais communautaire Lôh Djiboua	Membre	Tel : 07 47 10 33 77
348.	KOMENAN KOMENAN BENJAMIN	M	Relais communautaire Lôh Djiboua	Membre	Tel : 07 58 03 54 63
349.	JEAN JACQUES	M	DIRECTION DE LA JEUNESSE	Agent	Tel : 07 09 00 37 51 Mail : ouloujj@gmail.com
350.	ELIA KASSI	M	OCI-CI	Directeur exécutif	Tel : 07 58 42 68 85 Mail : elia_kassi@yahoo.fr
351.	N'DRI N'GUESSAN LAMBERT	M	OIC-CI	Responsable administrateur	Tel : 07 07 19 82 05

					Mail : jolafamien@yahoo.fr
352.	KONE KOLO	M			Tel : 06 666 10 87 45
353.	SYLLA ABDOULAYE	M			Tel : 05 74 81 68 66
354.	KONE MOUSSA	M			Tel :
355.	COULIBALY ADAMA	M			Tel : 01 43 99 41 09
356.	SORO YAYA	M			Tel : 05 75 09 62 50
357.	SYLLA IBRAHIM	M			Tel : 01 72 46 27 68
358.	COULIBALY ABOUBACAR	M			Tel : 05 05 97 45 99
359.	SANGARE ISSOUF	M			Tel : 01 50 14 54 67
360.	BAMBA FATOUMATA	F	DR MPJIPSC	DR	Tel : 07 07 35 63 91 Mail : bambafatou86@yahoo.fr
361.	KOUASSI OCTAVE NOEL	M	DR MPJIPSC	DR	Tel : 07 49 36 42 27 Mail : octavenoel172@gmail.com
362.	DEAKPO MUNNANHEU MARIE JOSE	F	DR MPJIPSC	Agent	Tel : 07 09 02 64 01
363.	OULOUAHOULOU JEAN JACQUES	M	DR MPJIPSC	Agent	Tel : 01 03 33 34 83 Mail : ouloujj@gmail.com
364.	BERTHE ZAHUI	F	Direction Régionale de la scolarité	Agent	Tel : 07 47 47 00 66 Mail : berthevelyne@gmail.com
365.	AMON AKRE ALEXANDRE	M	Direction Régionale de la scolarité	Agent	Tel : 07 07 57 00 07 Mail : amonakre14@gmail.com
366.	SORO GNENEWATEHE TIEGBE	M	Direction Régionale de la scolarité	Agent	Tel : 07 09 60 69 77 Mail : saintsoro1@gmail.com
367.	BOSSON NEE KOUADIO EHOUMAN	F	Direction Régionale de la scolarité	Agent	Tel : 07 07 12 97 98 Mail : estelleprudencekouadio@gmail.com
368.	NAZAIRE DIDIER KOFFI	M	OSCN	Directeur du centre	Tel : 07 09 27 25 02 Mail : daazkof@gmail.com
369.	SYLLA BABA	M	OSCN	Adjoint au directeur de centre	Tel : 07 07 75 32 72 Mail : bobxeb14@gmail.com
370.	BREBO RABE MATHIAS	M	OSCN	Instituteur	Tel : 07 09 50 50 41
371.	FOFANA OUMAR RAFFIATOU	F			Tel : 05 44 67 42 64
372.	BAKAYOKO AÏSSATA	F			Tel : 07 59 25 38 16
373.	N'DRI BOUSSIE EMELINE	F			Tel : 07 49 19 30 23
374.	SOUMAHORO NABA FATOUMATA	F			Tel : 07 69 47 58 13
375.	TOURE ROKIA	F			Tel : 07 58 62 04 62
376.	FATIM MOURA	F			Tel : 04 44 88 30 15
377.	TOURE WAPIYOMITA SIMONE	F			Tel : 01 53 41 43 42
378.	KOFFI SOURALAIT	M			Tel : 07 77 86 63 84
379.	KONANA AKISSI ANGELE	F			Tel : 07 67 65 37 03

380.	N'DRI AFFOUE JOELLE	F			Tel : 05 66 38 74 50
381.	YAO ALLEH	M			Tel : 01 72 48 55 09
382.	SOULEYMANE KEMINGUE	M	Radio MEDIA+CI	Chargé de relation publique	Tel : 07 07 22 68 88 Mail : mediaplusci@yahoo.fr
383.	KEMINGUE SALIMATA ANZATA	F	U-Reporter	Membre	Tel : 05 56 97 69 86 Mail : saffatekemingue@gmail.com
384.	TOURE MADOUSSOU YASMINE	F	U-Reporter	Membre	Tel : 07 68 95 45 42 Mail : yasminemadoussou@gmail.com
385.	TARNAGDA SERAPHIN	M	U-Reporter	Membre	Tel : 07 77 53 62 75
386.	BAHI SYNTICHE	F	U-Reporter	Membre	Tel : 07 58 62 76 98 Mail : astridebahi@gmail.com
387.	BINI KOFFI JEAN CHRIST BARNARD	M	U-Reporter	Membre	Tel : 05 76 49 30 12
388.	THIO KLYNDIO RAÏNA	F	U-Reporter	Membre	Tel : 07 58 57 34 19
389.	ADOU HERVE	M	U-Reporter	Responsable	Tel : 07 57 94 69 53 Mail : delegue.adon@gmail.com
390.	SILUE TCHALOURGO DJENEBA	F	U-Reporter	Vice-responsable	Tel : 07 67 86 06 07 Mail : tchalourgodjenebasilue@gmail.com
391.	DONGO KOFFI JEAN ALBAN	M	U-Reporter	Responsable	Tel : 07 49 51 69 96 Mail : jeanalban97@gmail.com
392.	KOUAKOU ATHOWLA HARTMAN GHISLAIN	M	U-Reporter	Président	Tel : 07 49 00 12 32 Mail : kouakouhartman@gmail.com
393.	JORDAN KOFFI	M	Scout	ACR	Tel : 07 08 82 36 93 Mail : jordankoffijk@gmail.com
394.	KOUAHO ARLENE TREVOR	M	Scout	ACR	Tel : 01 03 54 73 87 Mail : trevorkouaho@gmail.com
395.	KOUASSI KONAN FRANCK	M	Scout	Chef d'unité	Tel : 07 57 46 50 00 Mail : franckaymardkouassi@gmail.com
396.	KANGAH KOUAME PAULE	F	Scout	Commissaire régionale	Tel : 07 49 66 17 39 Mail : kangahpaule@gmail.com
397.	N'GUESSAN BEDJAN KOUASSI ROLAND	M	Scout	Membre	Tel : 07 47 89 54 57 Mail : bedjanroland@gmail.com
398.	COULIBALY BRAHIMA	M	ONG CHREMUS	Coordonnateur général	Tel : 01 08 30 77 15 Mail : ongchremus@gmail.com
399.	SAMAKE FANTA Epse TOALO BI	F	Association BENKADI pour la Paix et le Développement	Présidente	Tel : 07 57 12 20 40 Mail : fantasamanke1978@gmail.com
400.	KONE MORY	M	Association des Jeunes communautés de la zone Bouaké (AJCZ)	Présidente	Tel : 07 07 06 30 14 Mail : konemory@gmail.com
401.	OUATTARA KIFORY INZA	M	Conseil National des Jeunes de	Délégué Départemental	Tel : 07 09 07 09 20

			CI		Mail : ouattarakifory2017@gmail.com
402.	COULIBALY CHIGATA DJAKARIDJA	M	AJESP	Secrétaire Général	Tel : 07 88 35 05 79 Mail : chigatadjakaridja180@gmail.com
403.	KEITA CHEICK	M	BINKELEMAN	Président	Tel : 07 58 49 37 16 Mail : keitacheick74@gmail.com
404.	SEKONGO KEMADJO AWA	F	AJESP	Etudiante	Tel : 07 77 69 54 42 Mail : awakemandjosekongo@gmail.com
405.	KONATE MOUSSA	M	AJGE Gonfreville	Président	Tel : 07 08 09 64 Mail : konatemoussa510@gmail.com
406.	BOTTY BI NAGA LANDRY	M	Cap Développement	Vice-président	Tel : 07 59 51 83 13 Mail : landrybotty77@gmail.com
407.	KOUASSI KONAN FRANCK AYMARD	M	Scout	Chef d'Unité	Tel : 07 57 46 50 00 Mail : franckaymardkouassi@gmail.com
408.	ARSENE ASSANDE	M	PNUD	Gestionnaire de projet	
409.	ADRIEN KOUASSI	M	PNUD	Responsable suivi-évaluation	
410.	FAIDA JULIETTE	F	UNICEF	responsable section adolescents et VIH	
411.	SOUKEYNATOU FALL	F	UNICEF	responsable suivi-évaluation	Tel : 07 87 25 73 66
412.	DELPHINE BROU	F	UNICEF	coordonnatrice du projet	
413.	AGNERO FABRICE	M	U-Report	Responsable U-Report Yopougon	0709257644
414.	TOGOLA IBRAHIM	M	CNJCI	Secrétaire général du CNJCI	togolaibrahima@yahoo.fr 0708761625
415.	DIOMANDE MICHEL	M	U-Report Yopougon	Membre	
416.	CISSE KADER	M	U-Report Yopougon	Membre	
417.	GNAZALE ANGE CAROLE	F	U-Report Yopougon	Membre	
418.	MR YAPO	M	CTAA Bingerville	Enseignant	
419.	DJANIKLO KOUAME ALI	M	Directeur du Centre Technique des Arts Appliqués	Responsable projet un Jeune un avenir	07 07 85 14 91
420.	LEON KRIZOUA	M	UNFPA		
421.	PAULINE KOUYE	F	UNFPA		
422.	Mme GUEU	F	UNFPA		
423.	Mme SANATA	F	UNFPA		
424.	KONE DRISSA	M			Tel : 05 06 89 98 62
425.	BAKAYOKO BAKARY	M			Tel : 05 46 47 73 74
426.	N'GUESSAN KOFFI MICHAEL	M			Tel : 07 49 40 42 64

427.	KOUAME YAO RODRIGUE DARIUS	M			Tel : 07 58 52 84 74
428.	TIAMA IBRAHIMA	M			Tel : 07 47 70 21 21
429.	SANKARA ISSOUF	M			Tel : 05 85 09 82 42
430.	PEYOGORI OUATTARA	M	PNUD	Expert National	Tel : 07 08 00 34 32
431.	DOGBO ANGE	M	DECI		Tel : 07 47 09 43 86
432.	DOSSO SIRIKI	M		Coiffeur Bouaké	
433.	FELIX	M		Vulgarisateur Bouaké	Tel : 07 07 17 17 88
434.	ADJEHI AUBIN	M		Président jeunesse communale Divo	Tel : 07 57 60 13 93
435.	M. DROH	M		Responsable administratif Mairie de Man	Tel : 05 06 90 67 94
436.	SILUE APOLINAIRE	M		Etat civil Béoumi	
437.	LOUKOU PATRICE	M		Point focal DDECI Katiola	
438.	MR KONE	M		Chef de l'état civil sous- préfecture de Korhogo	Tel : 07 07 52 41 68

Annexe 5 : Outils de collecte des données

Evaluation du projet « renforcement de la participation des jeunes a la consolidation de la paix dans le nord, le sud, le centre ouest et l'ouest de la Cote d'Ivoire »
Guide d'entretien adressé aux partenaires de mise en œuvre

Madame/Monsieur,

Nous avons été sélectionnés par l'UNICEF, l'UNFPA, l'UNESCO et le PNUD pour mener une évaluation externe du projet ci-dessus mentionné qui a pris fin le 14 avril 2021. Dans le cadre de cette mission, nous procédons à une collecte de données auprès les parties prenantes, des communautés et des bénéficiaires et tout autre personne ressource ayant participé à la conception, à l'implémentation et au suivi des activités du projet. Ceci en vue **d'apprécier les acquis du Projet et de documenter les changements obtenus à la suite des interventions des parties prenantes.**

A cet effet, cette évaluation a pour objectif de :

- Démontrer les principales réalisations du projet y compris les effets du projet sur la consolidation de la paix, l'engagement civique des jeunes et la promotion de l'égalité de genre
- Apprécier les mécanismes de mise en œuvre du projet
- Identifier les bonnes pratiques à capitaliser et les contraintes dans la mise en œuvre ainsi que les défis résiduels
- Apprécier le niveau appropriation du projet par les autorités gouvernementales et locales ainsi que les communautés et les jeunes
- Apprécier le niveau d'engagement des jeunes et des femmes dans les initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté
- Apprécier le niveau de satisfaction des principaux acteurs
- Formuler des recommandations, y compris sur les procédures de planification et de mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, cette mission de terrain vise la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes en lien avec les objectifs de l'évaluation à partir d'entretiens individuels et de groupe.

Au cours de cet entretien, vous allez nous donner votre avis et votre niveau d'appréciation sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la prise en compte du genre dans le projet.

Considérations éthiques

Sécurité et confidentialité : Les informations que vous nous donnez pour cette évaluation seront utilisées seulement pour les besoins de l'évaluation, en aucun cas ces informations seront rendues publiques.

Avec votre permission, nous allons prendre des notes pour ne pas perdre les données. Nous vous rassurons que les propos recueillis seront sécurisés et anonymes.

Enfin, je tiens à vous assurer qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. En tant qu'acteur essentiel dans l'implémentation du projet, votre opinion et vos avis seront d'une importance capitale pour cette évaluation.

Notre conversation durera entre 1 Heure et 1 H 30 mn. Toutefois si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous demander.

I- IDENTIFICATION

Structure	
Statut/fonction du répondant	
Activités réalisées	
Région :	
Ville / Village / Localité :	
Date de l'entretien (JJ/MM/AA) :	

II- PERTINENCE

1	Comment avez-vous été sélectionné pour la mise en œuvre des activités du projet ?
2	Comment la mise en œuvre des activités a-t-elle été planifiée ?
3	Quel mécanisme de suivi a été mis en place pour s'assurer de l'atteinte des résultats du projet ?
4	Comment le projet a-t-il répondu aux besoins et aux attentes des femmes, hommes et des jeunes?

III- EFFICACITE

1	Quelles sont les activités que vous avez implémentées dans cette localité/communauté ?
2	Y-a-t-il des activités que vous n'avez pas pu implémenter ? Pourquoi ?
3	Quels ont été les mécanismes de mise en œuvre des activités du projet ?
4	Comment ces mécanismes ont-ils permis ou non d'atteindre les résultats du projet ?
5	Comment les activités du projet ont-ils été suivi ?
6	Comment les femmes et les jeunes ont-ils participé à ces activités ?
7	Comment les jeunes filles et garçons ont participé à ces activités ?
8	Quelles difficultés avez-vous relevé en matière de participation des femmes et des jeunes ? comment avez-vous corrigé cette difficulté ?

Evaluation du projet « renforcement de la participation des jeunes a la consolidation de la paix dans le nord, le sud, le centre ouest et l'ouest de la Cote d'Ivoire » Guide d'entretien adressé aux partenaires de mise en œuvre	
9	Qu'est-ce que ces activités du projet ont changé dans cette communauté/localité ?
10	Quelles sont les changements qui vous surprennent et auxquels vous ne vous attendiez pas ? pourquoi ?
11	Quels sont les difficultés qui persistent et qui entrave la paix et la cohésion sociale dans votre communauté/localité ?
12	Quelles sont les réalités/situations qui ont contribué à la réussite ou ont rendu difficile la mise en œuvre du projet
13	Quels bénéfices pratiques et stratégiques (prévus ou imprévus) les femmes, les hommes et les jeunes ont-elles/ils tiré du projet?
14	Le projet a-t-il eu des effets négatifs involontaires? Si oui, dans quelle mesure affectent-ils les femmes, les hommes et les jeunes?
IV- EFFICIENCE	
1	Comment les ressources pour la mise en œuvre des activités du projet ont-ils été utilisé ?
2	Comment les stratégies de mise en œuvre ont-ils influencé l'utilisation des ressources ?
3	Comment les stratégies de mise en œuvre et l'utilisation des ressources ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus du projet ?
4	Quels ont-été les mécanismes de gestion mis en place par les agences récipiendaires ?
5	Comment ces mécanismes ont-ils contribué à une gestion efficiente et transparente des ressources du projet ?
6	Quelles sont les stratégies qui ont le plus influencé le renforcement durable de la cohésion sociale ? Comment ont-elles été conçues et mise en œuvre ?
7	Quels sont les situations et ou réalités sociales qui ont influencé le rapport coût/efficacité dans la mise en œuvre des activités du projet ?
8	La mise en œuvre des activités du projet a-t-elle pleinement exploité le potentiel des femmes, des hommes et des jeunes?
9	Les moyens et les résultats ont-ils été partagés équitablement entre les femmes, les hommes et les jeunes?
V- IMPACT	
1	Quels sont les marqueurs du projet dans les zones ciblées en terme de consolidation de la paix ?
2	Comment les jeunes et les femmes participent maintenant à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés/localités
3	Quels changements relatifs dans la situation des femmes, des hommes et des jeunes peut-on observer?
VI- COHERENCE	
1	En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par les SNUD ?
2	En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par le gouvernement ivoirien ?
3	En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par les autres partenaires techniques et financiers ?
4	Comment ces points de complémentarité ont-ils été gérés/pris en compte dans la mise en œuvre du projet afin d'éviter les chevauchements ?
VII- DURABILITE	
1	Qu'est-ce qui a été prévu dans la mise en œuvre du projet afin de le rendre durable ?
2	Comment les communautés, les collectivités territoriales, le gouvernement ont été impliqués dans cette stratégie de pérennisation des acquis du projet ?
3	Quelles facteurs pourraient constituer des obstacles à la pérennisation des acquis du projet ?
4	Comment les communautés bénéficiaires ont-ils participé à la mise en œuvre du projet ?
5	Par quel mécanisme les communautés bénéficiaires se sont appropriés les interventions et acquis du projet ?
6	Qu'est-ce qui a été fait pour assurer une extension du projet ?
VIII- GENRE, EQUITE & DROITS DE L'HOMME	
1	Comment les populations vulnérables ont-ils participé aux activités du projet ?
2	Quelles dispositions ont été prises pour assurer la participation des personnes porteuses de handicap, des femmes et des jeunes filles ?
3	Quelles ont été les difficultés de participation relevées par les populations vulnérables ? Comment ces obstacles ont-ils été levés ?
4	Comment la participation des jeunes filles et garçon a-t-elle été assurée ?
5	Comment les activités ont contribué au respect du droit à la participation des filles, des garçons et des femmes ?
6	Comment la planification des activités du projet a-t-elle pris en compte les contraintes sociales des femmes et des filles ?
7	Comment les activités du projet ont-ils contribué à réduire les inégalités de genre au sein des communautés/localités ?
8	Comment le projet contribue-t-il à l'autonomisation des femmes dans les communautés/localités de mise en œuvre ?
9	Les ressources matérielles et humaines nécessaires à la pérennisation des résultats et des effets en matière d'égalité sont-elles disponibles?
10	Les membres du projet et les parties prenantes ont-ils la motivation et la capacité pour s'investir à long terme dans un processus de changement axé sur l'égalité entre les femmes et les hommes?

Evaluation du projet « renforcement de la participation des jeunes a la consolidation de la paix dans le nord, le sud, le centre ouest et l'ouest de la Cote d'Ivoire »
Guide d'entretien adressé aux acteurs institutionnels

Madame/Monsieur,

Nous avons été sélectionnés par l'UNICEF, l'UNFPA, l'UNESCO et le PNUD pour mener une évaluation externe du projet ci-dessus mentionné qui a pris fin le 14 avril 2021. Dans le cadre de cette mission, nous procédons à une collecte de données auprès des parties prenantes, des communautés et des bénéficiaires et tout autre personne ressource ayant participé à la conception, à l'implémentation et au suivi des activités du projet. Ceci en vue **d'apprécier les acquis du Projet et de documenter les changements obtenus à la suite des interventions des parties prenantes.**

A cet effet, cette évaluation a pour objectif de :

- Démontrer les principales réalisations du projet y compris les effets du projet sur la consolidation de la paix, l'engagement civique des jeunes et la promotion de l'égalité de genre
- Apprécier les mécanismes de mise en œuvre du projet
- Identifier les bonnes pratiques à capitaliser et les contraintes dans la mise en œuvre ainsi que les défis résiduels
- Apprécier le niveau appropriation du projet par les autorités gouvernementales et locales ainsi que les communautés et les jeunes
- Apprécier le niveau d'engagement des jeunes et des femmes dans les initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté
- Apprécier le niveau de satisfaction des principaux acteurs
- Formuler des recommandations, y compris sur les procédures de planification et de mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, cette mission de terrain vise la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes en lien avec les objectifs de l'évaluation à partir d'entretiens individuels et de groupe.

Au cours de cet entretien, vous allez nous donner votre avis et votre niveau d'appréciation sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la prise en compte du genre dans le projet.

Considérations éthiques

Sécurité et confidentialité : Les informations que vous nous donnez pour cette évaluation seront utilisées seulement pour les besoins de cette mission, en aucun cas ces informations seront rendues publiques.

Avec votre permission, nous allons prendre des notes pour ne pas perdre les données. Nous vous rassurons que les propos recueillis seront sécurisés et anonymes.

Notre conversation durera entre 1 Heure et 1 H 30 mn. Toutefois si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous demander.

IX- IDENTIFICATION

Structure :	
Statut/Fonction du répondant	
Région :	
Département :	
Ville / Village / Localité :	
Date de l'entretien (JJ/MM/AA) :	

X- PERTINENCE

1	Comment avez-vous appris l'existence du projet ?
2	Comment avez-vous participé à sa formulation ?
3	Comment la formulation du projet prend-t-elle en compte les priorités de l'Etat (en terme de renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix, d'égalité de genre, etc) ?
4	Comment les besoins des communautés en matière de consolidation de la paix ont-ils été identifiés ?
5	Comment le projet prend-t-il en compte ces besoins ?
6	En quoi ce projet contribue-t-il à l'atteinte des ODD en Côte d'Ivoire ?
7	Comment le projet répond-t-il aux besoins et aux attentes des femmes, hommes et des jeunes ?

XI- EFFICACITE

1	Êtes-vous impliqués dans la mise en œuvre du projet ? si oui, comment ?
2	Quel était le niveau de coordination des activités entre votre structure et les agences récipiendaires du SNU dans le cadre de ce projet ?
3	Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à la mise en œuvre du projet ?
4	Quelles sont les principales réalisations du projet dans votre localité ?
5	Avez-vous observé des changements positifs entre les communautés en termes de consolidation de la paix, de réconciliation

Evaluation du projet « renforcement de la participation des jeunes a la consolidation de la paix dans le nord, le sud, le centre ouest et l'ouest de la Cote d'Ivoire » Guide d'entretien adressé aux acteurs institutionnels	
	nationale et de cohésion sociale ?
6	Quelles sont les changements qui vous surprennent et auxquels vous ne vous attendiez pas ? pourquoi ?
7	Quels sont les difficultés qui persistent et qui entrave la paix et la cohésion sociale dans votre communauté/localité ?
8	Quelles sont les réalités/situations qui ont contribué à la réussite du projet ou rendu difficile la mise en œuvre du projet ?
9	Comment les partenaires de mise en œuvre des activités du projet ont-ils été sélectionnés ?
10	Quels bénéfices pratiques et stratégiques (prévus ou imprévus) les femmes, les hommes et les jeunes ont-elles/ils tiré du projet?
11	Le projet a-t-il eu des effets négatifs involontaires? Si oui, dans quelle mesure affectent-ils les femmes, les hommes et les jeunes?
12	Quels sont les recommandations que vous voudriez bien adresser à l'endroit du SNU pour des interventions futures ?
XII- EFFICIENCE	
1	Comment les ressources du projet ont-ils été utilisé ?
2	Quelles sont les stratégies qui ont le plus influencé le renforcement durable de la cohésion sociale ?
3	L'intervention a-t-elle pleinement exploité le potentiel des femmes, des hommes et des jeunes?
4	Les moyens et les résultats ont-ils été partagés équitablement entre les femmes, les hommes et les jeunes?
XIII- IMPACT	
1	Quels sont les marqueurs du projet dans les zones ciblées en terme de consolidation de la paix ?
2	Comment les jeunes et les femmes participent maintenant à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés/localités
3	Quels changements relatifs dans la situation des femmes, des hommes et des jeunes peut-on observer?
XIV- COHERENCE	
1	En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par les SNUD ?
2	En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par le gouvernement ivoirien ?
3	En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par les autres partenaires
4	Comment ces points de complémentarité ont-ils été gérés/pris en compte dans la mise en œuvre du projet afin d'éviter les chevauchements ?
XV- DURABILITE	
1	Qu'est-ce qui a été prévu dans la mise en œuvre du projet afin de le rendre durable ?
2	Comment les communautés, les collectivités territoriales ont été impliqués dans cette stratégie de pérennisation des acquis du projet ?
3	Par quel mécanisme les communautés bénéficiaires se sont appropriés les interventions et acquis du projet ?
4	Quels facteurs pourraient constituer des obstacles à la pérennisation des acquis du projet ?
XVI- GENRE, EQUITE & DROITS DE L'HOMME	
1	Comment les populations vulnérables ont-ils participé aux activités du projet ?
2	Quelles dispositions ont été prises pour assurer la participation des personnes porteuses de handicap, des femmes et des jeunes filles ?
3	Quelles ont été les difficultés de participation relevées par les populations vulnérables et comment ces obstacles ont-ils été levés ?
4	Comment le projet a-t-il contribué à réduire les inégalités de genre au sein des communautés/localités ?
5	Comment le projet contribue-t-il à l'autonomisation des femmes dans les communautés/localités de mise en œuvre ?
6	Comment les effets du projet en matière d'égalité de genre peuvent-ils être pérennisés ?
7	Les membres du projet et les parties prenantes ont-ils la motivation et la capacité pour s'investir à long terme dans un processus de changement axé sur l'égalité entre les femmes et les hommes?

Evaluation du projet « Renforcement de la participation des jeunes a la consolidation de la paix dans le nord, le sud, le centre ouest et l'ouest de la Cote d'Ivoire »
Guide d'entretien adressé aux Communautés/Bénéficiaires

Madame/Monsieur,

Nous avons été sélectionnés par l'UNICEF, l'UNFPA, l'UNESCO et le PNUD pour mener une évaluation externe du projet ci-dessus mentionné qui a pris fin le 14 avril 2021. Dans le cadre de cette mission, nous procédons à une collecte de données auprès les parties prenantes, des communautés et des bénéficiaires et tout autre personne ressource ayant participé à la conception, à l'implémentation et au suivi des activités du projet. Ceci en vue **d'apprécier les acquis du Projet et de documenter les changements obtenus à la suite des interventions des parties prenantes.**

A cet effet, cette évaluation a pour objectif de :

- Démontrer les principales réalisations du projet y compris les effets du projet sur la consolidation de la paix, l'engagement civique des jeunes et la promotion de l'égalité de genre
- Apprécier les mécanismes de mise en œuvre du projet
- Identifier les bonnes pratiques à capitaliser et les contraintes dans la mise en œuvre ainsi que les défis résiduels
- Apprécier le niveau appropriation du projet par les autorités gouvernementales et locales ainsi que les communautés et les jeunes
- Apprécier le niveau d'engagement des jeunes et des femmes dans les initiatives de réconciliation et de cohésion sociale au sein de leur communauté
- Apprécier le niveau de satisfaction des principaux acteurs
- Formuler des recommandations, y compris sur les procédures de planification et de mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, cette mission de terrain vise la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes en lien avec les objectifs de l'évaluation à partir d'entretiens individuels et de groupe.

Au cours de cet entretien, vous allez nous donner votre avis et votre niveau d'appréciation sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la prise en compte du genre dans le projet.

Considérations éthiques

Sécurité et confidentialité : Les informations que vous nous donnez pour cette évaluation seront utilisées seulement pour les besoins de cette mission, en aucun cas ces informations seront rendues publiques.

Consentement éclairé : Après avoir pris connaissance des objectifs de l'évaluation, voulez-vous y participer ?

Si oui, signez ici :

Si non, pourquoi ?

.....

Avec votre permission, nous allons prendre des notes pour ne pas perdre les données. Nous vous rassurons que les propos recueillis seront sécurisés et anonymes.

Enfin, je tiens à vous assurer qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. En tant qu'acteur essentiel de cette communauté, votre opinion et vos avis seront d'une importance capitale pour cette évaluation.

Notre conversation durera entre 1 Heure et 1 H 30 mn. Toutefois si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous demander. Et sachez qu'à tout moment, vous pouvez mettre fin à cette interview si vous le souhaitez.

Permission d'enregistrer accordée : Oui Non

XVII- IDENTIFICATION

Evaluation du projet « Renforcement de la participation des jeunes a la consolidation de la paix dans le nord, le sud, le centre ouest et l'ouest de la Cote d'Ivoire »
Guide d'entretien adressé aux Communautés/Bénéficiaires

Nom (Pseudo) des l'interviewés :	
Région :	
Ville / Village / Localité :	
Date de l'entretien (JJ/MM/AA) :	

XVIII- PERTINENCE

1	Comment avez-vous appris l'existence du projet ?
2	Comment avez-vous participé à sa formulation ?
3	Comment vos besoins ont-ils été pris en compte dans le projet ?
4	Comment le projet a-t-il pris en compte les besoins et les intérêts des femmes, des jeunes et des hommes dans toutes leurs composantes ?

XIX- EFFICACITE

1	Êtes-vous impliqués dans la mise en œuvre du projet ? si oui, comment ?
2	Quelles sont les principales réalisations du projet ?
3	Comment les activités du projet ont-ils renforcé la confiance entre les jeunes (filles et garçons) et les institutions?
4	Comment le projet a-t-il assuré la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes (filles et garçons) en situation de vulnérabilité ? (explorer le choix des activités, le financement, la mise en oeuvre, le suivi, les difficultés, etc.)
5	Combien de jeunes (filles et garçons) en situation de vulnérabilité ont-ils été insérés socialement et professionnellement dans votre communauté/localité ?
6	Comment le renforcement du leadership et de l'engagement des jeunes et des femmes dans les processus de prévention et de gestion des conflits a-t-il été fait ? (explorer le type d'activité, la participation des femmes, des jeunes, etc.)
7	Quel est le niveau d'engagement actuel des jeunes et des femmes dans la prévention et la gestion des conflits dans votre communauté/localité ? (comparer la situation d'avant et maintenant)
8	Comment les plateformes de dialogue social pour l'engagement civique des jeunes et des femmes ont été mis en place ? (explorer le nombre, la composition, le fonctionnement, la participation des femmes et des jeunes, etc.)
9	Qu'est-ce que les activités du projet ont changé dans votre communauté/localité ? (en terme de rapprochement communautaire et de cohésion sociale)
10	Quelles sont les changements qui vous surprennent et auxquels vous ne vous attendiez pas ? pourquoi ?
11	Quelles sont les réalités/situations qui ont contribué à la réussite du projet ou qui ont rendu difficile la mise en œuvre du projet ? comment ?
12	Quels bénéfices pratiques et stratégiques (prévus ou imprévus) les femmes, les hommes et les jeunes ont-elles/ils tiré du projet ?
13	Le projet a-t-il eu des effets négatifs involontaires? Si oui, dans quelle mesure affectent-ils les femmes, les hommes et les jeunes ?

XX- EFFICIENCE

1	Pensez-vous que les ressources du projet ont été correctement utilisées (explorer le niveau de financement des activités, AGR, le suivi, etc.) ? justifiez votre réponse
2	Quelles sont les activités qui ont le plus influencé le renforcement durable de la cohésion sociale ?
3	Les activités du projet ont-elles épuisées le potentiel des femmes, des hommes et des jeunes ? si oui, comment ? si non, pourquoi ?
4	Les moyens et les résultats ont-ils été partagés équitablement entre les femmes, les hommes et les jeunes?

XXI- IMPACT

Evaluation du projet « Renforcement de la participation des jeunes a la consolidation de la paix dans le nord, le sud, le centre ouest et l'ouest de la Cote d'Ivoire » Guide d'entretien adressé aux Communautés/Bénéficiaires	
1	Quels sont les marqueurs du projet dans les zones ciblées en terme de consolidation de la paix ?
2	Comment les jeunes et les femmes participent maintenant à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés/localités
3	Quel est votre niveau de satisfaction des réalisations du projet au niveau de votre région ?
4	Quels changements relatifs dans la situation des femmes, des hommes et des jeunes peut-on observer?
XXII- COHERENCE	
1	Avez-vous participé à des projets similaires financés par l'Etat ou d'autres partenaires ? Si oui, lesquels ?
2	Quels sont les points communs entre ces projets et le projet que nous évaluons ?
XXIII- DURABILITE	
1	Quelles facteurs/réalités sociales pourraient constituer des obstacles à la pérennisation des acquis du projet ?
2	Comment le projet pourrait-il se prolonger?
	Quels sont les recommandations que pouvez formuler à l'endroit du SNU pour les interventions futures ?
XXIV- GENRE, EQUITE & DROITS DE L'HOMME	
1	Comment les populations vulnérables ont-ils participé aux activités du projet ?
2	Quelles dispositions ont été prises pour assurer la participation des personnes porteuses de handicap, des femmes et des jeunes filles ?
3	Quelles ont été les difficultés de participation relevées par les populations vulnérables ? Comment ces obstacles ont-ils été levés ?
4	Comment la planification des activités du projet a-t-elle pris en compte les contraintes sociales des femmes et des filles ?
5	Comment le projet a-t-il contribué à réduire les inégalités de genre au sein des communautés/localités ?
6	Comment le projet contribue-t-il à l'autonomisation des femmes dans les communautés/localités de mise en œuvre ?

FICHE DE VISITE DE TERRAIN

Projet de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre, le Centre-Ouest, et l'Ouest de la Côte d'Ivoire

Date de la visite : / ____ / ____ / ____ /

Localité visitée : _____

Objet de la visite : _____

Buts de la visite : Examen des progrès dans la réalisation des résultats

PERFORMANCE DU PROJET (Questions d'exécution)

Enumérez les principaux problèmes rencontrés dans l'exécution du projet et proposez des solutions _____

DANS LE CAS DES EFFETS :

- Changement positif (déterminé par une évolution notable à partir de la référence vers l'objectif final du Projet mesuré par un indicateur d'effet)
- Changement négatif (retour à un niveau inférieur à la référence mesurée par un indicateur d'effet)
- Sans changement

DANS LE CAS DES PRODUITS : Appliqué à chaque objectif de produit

[Cela ne vaut que pour les produits stratégiques. Si les parties veulent une notation de tous les produits, ceux qui ne figurent pas dans le CRS seraient fondés sur le descriptif de projet, les plans de travail ou tout autre accord quant aux résultats escomptés.]

- Non (non réalisé)
- Partiel (seulement si les deux tiers au moins d'un objectif quantitatif sont réalisés)
- Oui (réalisé)

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

[Si, au cours de la visite, des enseignements se dégagent des entretiens avec les responsables ou les bénéficiaires du projet, ou que le Consultant observe directement des enseignements, la présente section peut être remplie.]

Décrivez brièvement les principaux enseignements tirés au cours de l'exécution du projet :

1. _____

2. _____

3. _____

Participants à la visite sur le terrain : [Si plus d'une personne ont effectué la visite.]

Rédigé par : _____ (Nom, titre et organisation)

Modèle de Fiche de Consentement éclairé pour tous les focus groups de discussion

Demande de consentement éclairé

Bonjour /Bonsoir, Je m'appelle [nom de l'évaluateur], je suis un consultant individuel recruté par l'UNICEF/Côte d'Ivoire en collaboration avec le PNUD – UNESCO - UNFPA. Je suis commis à l'évaluation du Projet Jeunes qui vise à :

- 1) Améliorer l'accès à l'éducation surtout pour les enfants les plus défavorisés,
- 2) Renforcer la qualité des apprentissages par les élèves,
- 3) Renforcer la coordination du secteur de l'éducation nationale.

Dans le cadre de l'évaluation de ce programme, nous échangeons avec les enfants et adolescents sur les difficultés que vous rencontrez en matière d'accès et de maintien à l'école et également sur la qualité des apprentissages.

Les discussions prendront environ **1 heure (60 minutes)** et vous serez avec d'autres enfants/adolescents, au total environ une dizaine de participants. L'interview se mènera soit en arabe ou en français (selon la langue d'enseignement dans ladite école)

Toutes les informations que nous recueillons resteront strictement confidentielles et vos réponses ne seront jamais divulguées. Vos noms ne seront pas mentionnés dans le rapport que nous produirons.

Votre participation est volontaire et il n'y a pas de bénéfice directe liée à la participation à l'interview, toutefois, vos réponses aideront à améliorer les interventions futures dans le domaine de l'éducation.

Vous êtes libre d'accepter de participer à cette discussion. Si pour une raison ou une autre vous ne voulez pas répondre à une question, c'est votre droit et vous êtes libre de ne pas y répondre.

Aussi vous pouvez mettre fin à votre participation à tout moment si vous le souhaitez.

Il est important d'assurer la confidentialité des échanges lors des discussions et surtout de ne pas partager le contenu de ces discussions avec des personnes n'ayant pas pris part aux discussions.

A la fin des échanges, au cas où vous avez des questions à poser ou voulez de l'aide parce que ce dont vous avez parlé vous rend triste ou inquiet, vous pouvez contacter le point focal de l'évaluation à l'UNICEF à l'adresse suivante:

Mr. Abdallah Mohamed Youssouf, Tel: (253)77-62-77-48; Email: amohamedyoussouf@unicef.org

A présent si vous êtes d'accord pour participer aux discussions, je vous demande d'informer vos parents/tuteurs.

Ensuite il vous est demandé de compléter le formulaire suivant, de demander à vos parents de le compléter également et de nous le ramener avant le début de la discussion en groupe.

Modèle de Formulaire d'autorisation parentale

Pour les parents de participants âgés de 10 à 19 ans

Introduction : Le but de cette étude est d'analyser les conséquences de la pandémie du COVID 19 sur la situation des enfants adolescent-e-s, des jeunes et des femmes en Côte d'Ivoire. Nous souhaitons échanger avec votre enfant pour qu'il/elle nous raconte sa condition de vie, ce qu'il/elle sait sur le covid 19 au niveau médical et au niveau local ainsi que ses sources d'information, les conséquences du covid 19 sur lui /elle et ses proches, ses stratégies de résilience et ses recommandations pour atténuer sa vulnérabilité. Votre enfant est l'un des participants âgés de 10 à 19 ans qui nous aideront à cette étude en Côte d'Ivoire.

Description de l'entretien : Dans le cadre de la participation de votre enfant à cet entretien, je lui poserai des questions et il/elle me donnera des réponses. Je lui poserai des questions sur sa condition de vie, ce qu'il/elle sait sur le covid 19 au niveau médical et au niveau local ainsi que ses sources d'information, les conséquences du covid 19 sur lui/elle et ses proches, ses stratégies de résilience et ses recommandations pour atténuer sa vulnérabilité. L'entretien durera environ 1 heure.

Nous aimerions également enregistrer ce que votre enfant dit au cours de l'entretien. Seules les personnes qui travaillent sur cette étude écouteront l'enregistrement. Cela nous aidera à nous assurer d'avoir bien compris ses réponses. L'enregistrement audio de votre enfant est volontaire et vous pouvez le refuser pour votre enfant.

Confidentialité/Vos droits : Votre enfant n'est pas obligé de répondre à une question s'il/elle ne le souhaite pas. Son nom restera confidentiel et personne d'autre ne verra ses réponses à ces questions.

Risques et avantages possibles : Certaines des questions que nous posons à votre enfant peuvent le/la mettre mal à l'aise ou le/la bouleverser. Si cela se produit, nous pouvons faire une pause. Il n'y a aucun avantage direct à participer à cet entretien pour votre enfant. La participation de votre enfant à cette étude nous aidera à améliorer les questions de l'étude. Lorsque nous aurons terminé, je donnerai _____ à votre enfant pour le/la remercier d'avoir pris le temps de me parler. Même si votre enfant décide de quitter l'entretien plus tôt ou s'il/elle ne répond pas à toutes les questions, il/elle recevra l'avantage promis. [Si vous avez d'autres questions sur l'étude, vous pouvez contacter Mme Soukeynatou FALL, cel : +225 84 51 21 38, Email : \[sfall@unicef.org\]\(mailto:sfall@unicef.org\) et Dr Landry NIAVA, cel : +225 59 00 00 45, Email : \[niavalandry@ujlg.edu.ci\]\(mailto:niavalandry@ujlg.edu.ci\).](#)

En tant que parent/tuteur, j'autorise mon enfant à participer à cet entretien. **Oui** **Non**

En tant que parent/tuteur, j'autorise l'enregistrement de l'entretien de mon enfant : **Oui** **Non**

[Le cas échéant] Le personnel du projet souhaite observer cet entretien à des fins de formation et de qualité. Les informations de votre enfant resteront confidentielles.

J'autorise l'observation de l'entretien. **Oui** **Non** **Non applicable**

Je signerai avec mon nom ici pour indiquer que je vous ai expliqué ces informations et que vous avez accepté que votre enfant soit interrogé.

Signature de l'enquêteur

Date de l'entretien

Modèle du Formulaire d'Assentiment éclairé du participant (ADOLESCENT)

Pour les participants âgés de 10 à 19 ans

Introduction : Je vais vous expliquer l'objet de cette étude. Vous pouvez m'interrompre à tout moment si vous avez des questions sur quelque chose que j'ai dit. L'objectif est d'analyser les conséquences de la pandémie du COVID 19 sur la situation des enfants adolescent-e-s, des jeunes et des femmes en Côte d'Ivoire. Nous souhaitons échanger avec les adolescents pour qu'ils/elles nous racontent leur condition de vie, ce qu'ils/elles savent sur le COVID 19 au niveau médical et au niveau local ainsi que leurs sources d'information, les conséquences du COVID 19 sur eux/elles et leurs proches, leurs stratégies de résilience et leurs recommandations pour atténuer leur vulnérabilité. Vous êtes l'un des participants âgés de 10 à 19 ans qui nous aideront pour cette étude en Côte d'Ivoire.

Description de l'entretien : Dans le cadre de votre participation à cet entretien, je vous poserai des questions et vous me donnerez des réponses à chaque question posée. Je vous poserai des questions sur votre condition de vie, ce que vous savez sur le COVID 19 au niveau médical et au niveau local ainsi que vos sources d'information, les conséquences du COVID 19 sur vous et vos proches, vos stratégies de résilience et vos recommandations pour atténuer votre vulnérabilité. L'entretien durera environ 1 heure.

Nous aimerions également enregistrer notre entretien. Seules les personnes qui travaillent sur cette étude écouteront l'enregistrement. Cela nous aidera à nous assurer d'avoir bien compris vos réponses. Si vous ne voulez pas être enregistré, ce n'est pas grave.

Confidentialité/Vos droits : Vous n'êtes pas obligé de répondre une question si vous ne voulez pas. Si vous voulez faire une pause à tout moment, dites-le-moi. Votre nom restera confidentiel. Personne d'autre, même votre parent/tuteur ne verra vos réponses à ces questions.

Risques et avantages possibles : Certaines des questions que nous vous posons peuvent vous mettre mal à l'aise ou vous bouleverser. Si cela se produit, faites-le moi savoir immédiatement et nous pourrions faire une pause. Il n'y a aucun avantage direct à participer à cet entretien. Votre participation à cette étude nous aidera à améliorer les questions de l'étude.

Lorsque nous aurons terminé, je vous donnerai _____ pour vous remercier d'avoir pris le temps de me parler (m'écouter et de répondre à mes questions). Même si vous décidez de quitter l'entretien plus tôt ou si vous ne répondez pas à toutes les questions, vous recevrez l'avantage promis.

Si vous ou votre parent/tuteur avez d'autres questions sur l'étude, vous pouvez contacter Mme Soukeynatou FALL, cel : +225 84 51 21 38, Email : sfall@unicef.org et Dr Landry NIAVA, cel : +225 59 00 00 45, Email : niavalandry@ujlg.edu.ci.

Avons-nous votre autorisation pour participer à cet entretien ? Oui Non

Avons-nous votre autorisation pour enregistrer l'entretien : Oui Non

[Le cas échéant] Le personnel du projet souhaite observer cet entretien à des fins de formation et de qualité. Vos informations resteront confidentielles.

J'autorise l'observation de l'entretien. Oui Non Non applicable

Je signerai avec mon nom ici pour indiquer que je vous ai expliqué ces informations et que vous avez accepté d'être interrogé.

Signature de l'enquêteur

Date de l'entretien

Modèle du Formulaire de Consentement éclairé du participant Pour les participants âgés de 18 à 19 ans

Introduction : Je vais vous expliquer l'objet de cette étude. Vous pouvez m'interrompre à tout moment si vous avez des questions sur quelque chose que j'ai dit. Le but de cette étude est d'analyser les conséquences de la pandémie du COVID 19 sur la situation des enfants adolescent-e-s, des jeunes et des femmes en Côte d'Ivoire. Nous souhaitons échanger avec les adolescents pour qu'ils/elles nous racontent leur condition de vie, ce qu'ils/elles savent sur le COVID 19 au niveau médical et au niveau local ainsi que leurs sources d'information, les conséquences du COVID19 sur eux /elles et leurs proches, leurs stratégies de résilience et leurs recommandations pour atténuer leur vulnérabilité. Vous être l'un des participants âgés de 18 à 19 ans qui nous aideront à cette étude en Côte d'Ivoire.

Description de l'entretien : Dans le cadre de votre participation à cet entretien, je vous poserai des questions et vous me donnerez des réponses pour chaque question posée. Je vous poserai des questions sur votre condition de vie, ce que vous savez sur le COVID19 au niveau médical et au niveau local ainsi que vos sources d'information, les conséquences du COVID 19 sur vous et vos proches, vos stratégies de résilience et vos recommandations pour atténuer votre vulnérabilité. L'entretien durera environ 1heure.

Nous aimerions également enregistrer ce que vous dites au cours de l'entretien. Seules les personnes qui travaillent sur cette étude écouteront l'enregistrement. Cela nous aidera à nous assurer d'avoir bien compris vos réponses. Si vous ne voulez pas être enregistré, ce n'est pas grave.

Confidentialité/Vos droits : Vous n'êtes pas obligé de répondre à une question si vous ne voulez pas. Si vous voulez faire une pause à tout moment, dites-le-moi. Votre nom restera confidentiel. Personne d'autre ne verra vos réponses à ces questions.

Risques et avantages possibles : Certaines des questions que nous vous posons peuvent vous mettre mal à l'aise ou vous bouleverser. Si cela se produit, faites-le moi savoir immédiatement et nous pourrons faire une pause. Il n'y a aucun avantage direct à participer à cet entretien. Votre participation à cette étude nous aidera à améliorer les questions de l'étude.

Lorsque nous aurons terminé, je vous donnerai _____ pour vous remercier d'avoir pris le temps de me parler. Même si vous décidez de quitter l'entretien plus tôt ou si vous ne répondez pas à toutes les questions, vous recevrez l'avantage promis. [Si vous avez d'autres questions sur l'étude, vous pouvez contacter Mme Soukeynatou FALL, cel : +225 84 51 21 38, Email : \[sfall@unicef.org\]\(mailto:sfall@unicef.org\) et Dr Landry NIAVA, cel : +225 59 00 00 45, Email : \[niavalandry@ujlg.edu.ci\]\(mailto:niavalandry@ujlg.edu.ci\).](#)

Avons-nous votre autorisation pour participer à cet entretien ? **Oui** **Non**

Avons-nous votre autorisation pour enregistrer l'entretien : **Oui** **Non**

[Le cas échéant] Le personnel du projet souhaite observer cet entretien à des fins de formation et de qualité. Vos informations resteront confidentielles.

J'autorise l'observation de l'entretien. **Oui** **Non** **Non applicable**

Je signerai avec mon nom ici pour indiquer que je vous ai expliqué ces informations et que vous avez accepté d'être interrogé.

Signature de l'enquêteur

Date de l'entretien

Annexe 6 : Bibliographie

1. Cadre de Programmation Unique 2017-2020 du Système des Nations-Unies en Côte d'Ivoire
2. Document de Projet (PRODOC révisé) de renforcement de la participation des jeunes, des femmes et de la communauté à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, 27 Novembre 2108
3. Document de Stratégie Pays (DSP 2018- 2022), Banque Africaine de Développement - Fonds Africain de Développement
4. Document du Projet (PRODOC révisé) de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre et le Centre Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire, 17 décembre 2020
5. Document du Projet (PRODOC) de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Nord, le Sud, le Centre et le Centre Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire, 12 Décembre 2017
6. Ethical guidelines for evaluation, UNEG
7. Etude de perception – Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix & Plan Prioritaire II, Nations-Unies, Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix, Novembre 2019
8. Evaluation de la Coopération de l'Union Européenne avec la République de Côte d'Ivoire (2007-2015) - Rapport final, Novembre 2017
9. Final Template of Evaluation Report, UNICEF, 17 Juillet 2020
10. Fonds du Secrétaire général pour la consolidation de la paix (PBF)-Directives pour la demande et la programmation de financements du PB, 2018
11. Guidance on Evaluating Conflict Prevention and Peacebuilding Activities, OECD
12. Guide d'évaluation révisé du PNUD, Janvier 2019
13. Guidelines for Inception Reports, UNODC
14. Les Absents de la Paix – Etude Indépendante sur les Jeunes, la Paix et la Sécurité - Étude réalisée à la demande du Secrétaire général des Nations Unies en réponse à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité.
15. Mémoire PNUD – CCAD de MBAHIKRO, Avril 2018
16. Normes et règles d'évaluation, UNEG
17. Plan National de Développement 2012-2015 de la Côte d'Ivoire
18. Plan National de Développement 2016-2020 de la Côte d'Ivoire
19. Plateforme de suivi-évaluation du Projet gérée par le PBF
20. PRODOC UNICEF-ADSR, Septembre 2019
21. PRODOC UNICEF-DDECI ; Avril 2019
22. Rapport de l'évaluation du portefeuille de projets du Fonds de Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire (2015-2019), 30 Décembre 2019
23. Rapport de l'évaluation finale du projet « Soutenir la Participation des Jeunes à la Prévention de la Répétition des atrocités de Masse en Côte d'Ivoire » ; Octobre 2020

24. Rapport de mission d'identification de projets générateurs de revenus en vue de la consolidation de la PAIX dans les localités de Bouake-Daloa-Gagnoa-Divo
25. Rapport de progrès annuel : année 2018
26. Rapport de Progrès Annuel : année 2020
27. Rapport de progrès semestriel : janvier à juin 2018
28. Rapport de progrès semestriel : janvier à juin 2019
29. Termes de référence de la mission d'évaluation
30. Étude sur le leadership de la jeunesse et la prévention des conflits en Côte d'Ivoire : De la nécessité de passer d'un leadership de mobilisation à un leadership de transformation et plus d'implication des jeunes dans le règlement des conflits, UNFPA, 2020
31. Inventaire du patrimoine culturel immatériel sur les alliances interethniques et autres mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits, UNESCO, 2018
32. Rapport d'activité caravane de la paix étape d'Anyama et Songon avec le CNJCI, UNFPA, Octobre 2020
33. Rapport d'activité de renforcement des capacités des médiatrices de la paix des espaces amis des femmes de Korhogo - Ouagolodougou et Man, UNFPA, Décembre 2020
34. Rapport final du projet de renforcement de la participation, de l'engagement des jeunes à la consolidation de la paix, DDE-CI, UNICEF, Décembre 2020
35. Rapport annuel ADSR, 2019-2021